

N° 23 / JANVIER 2021

Twins

GRATUIT • NOT FOR SALE

MAGAZINE

PARTENARIAT ÉTAT - SECTEUR
PRIVÉ POUR UNE ÉCONOMIE
PERFORMANTE

GOVERNMENT - PRIVATE SECTOR
PARTNERSHIP FOR
A SUCCESSFUL ECONOMY

A portrait of Moussa Sanogo, a man with short dark hair and glasses, wearing a white shirt and a dark tie. He is looking slightly to the right of the camera with a neutral expression.

Moussa SANOGO

*Ministre du Budget et du
Portefeuille de l'État*

Minister of Budget and State Portfolio

**Les mesures en faveur
du secteur privé
consenties depuis 2015
s'élèvent à plus de
2000 milliards FCFA**

**More than 2,000 billions to the
private sector since 2015**

PRIX MO IBRAHIM

**La Côte d'Ivoire réalise la 2e
meilleure performance en Afrique
en 10 ans**

Mo Ibrahim Prize

**Cote d'Ivoire achieves the 2nd best
performance in Africa in 10 years**

Employeurs

Activez votre compte sur e.cnps.ci



Pour faire la **déclaration CNPS** et **CMU** de vos travailleurs et de leurs familles

Pour déclarer et **payer vos cotisations sociales CNPS** et **CMU**

Pour **produire la DISA/DASC** afin d'alimenter la carrière de vos salariés

Pour **mettre à jour les informations** sur votre entreprise et sur vos salariés

Désormais gérez votre compte et vos opérations sur e-CNPS où que vous soyez et à partir de n'importe quel équipement connecté à internet !

Avec e-CNPS, tous vos services en ligne !

C'est rapide, c'est simple et disponible 24h/24



Rendez-vous sur e.cnps.ci 24/24h



La CNPS, votre partenaire pour la vie

Distancia... distancia

Ah ! Ce que la vie peut réserver des surprises!

Si on avait prédit à DON Mike le Gourou, le célèbre DJ, promoteur du coupé-décagé, décédé il y a peu, qu'après son concept « *Prudencia* », qui consistait à observer la prudence en tout, pour tout et partout, on allait observer la « *Distancia* », il ne nous aurait peut-être pas crus.

Personne en effet ne niera le fait que dans le champ lexical induit par la pandémie du corona virus, le mot *distanciation*, généralement accompagné d'une épithète, aura fortement contribué à augmenter notre vocabulaire et déteindre sur notre quotidien.



Par **Mariam FADIGA FOFANA**,
Secrétaire exécutif du CCESP

On parlera en effet de « *distanciation sociale* » ou de « *distanciation physique* » pour traduire la nécessité de maintenir chacun, à une distance de sécurité d'au moins un mètre avec autrui, pour freiner la propagation du virus.

De fait, le terme « *distanciation* » trouve son origine dans le théâtre. Il s'agit d'un concept théorisé par le dramaturge allemand Bertolt Brecht (1898-1956). Le « *verfremdungseffekt* » est le fait de créer une certaine distance entre le spectacle et le spectateur afin de développer l'esprit critique de celui-ci. Cet effet de *distanciation* vise à provoquer une rupture avec l'illusion théâtrale et pousser le spectateur à la réflexion. Le Dictionnaire de l'Académie française précise que : « l'acteur s'efforce de jouer comme à distance de son personnage, afin que le spectateur donne priorité au message social ou politique que l'auteur a voulu délivrer ».

Pour ce faire, l'acteur prend ses distances avec son personnage, invitant ainsi le spectateur à prendre ses distances avec l'action dramatique, le tout pour favoriser l'esprit critique.

Par suite, le concept de *distanciation* s'est peu à peu imposé dans le langage courant, faisant penser au recul pris vis-à-vis de ce qu'on dit, de ce qu'on fait, de ce qu'on montre.

Certaines sources mentionnent une autre définition du mot *distanciation* et la présentent comme écart, refus de relation existant entre différentes classes sociales. Mais cette définition fait écho à l'assignation identitaire qui repose sur des préjugés et des stéréotypes renvoyant systématiquement une personne à ses origines sociales. L'expression « *distanciation sociale* » suggérerait un refus de relation entre différentes classes sociales faisant symboliquement du coup, un clin d'œil à une possible discrimination.

Plus simplement, « *distanciation sociale* » serait la traduction littérale de l'expression américaine « *social distancing* ». « The American Influenza Epidemic of 1918 » apparue lors de la pandémie de grippe espagnole, en octobre 1918, interdisait les rassemblements de plus de vingt personnes. Dans l'histoire de la médecine moderne, ce principe est considéré comme la première mise en place de la *distanciation sociale*.

Mais selon le linguiste Fabrice Jecic, spécialiste de l'orthographe du français et de l'écriture de ses dialectes, « L'expression « *distanciation physique* » évoque une forme d'éloignement spatial

ou temporel. De ce fait, « *distanciation physique* » jouit d'une certaine neutralité, à la limite mesurable ».

De son côté, Martin Bauer, professeur de psychologie sociale à la London School of Economics, a estimé que « La *distanciation physique* est mesurée en mètres ou en centimètres. Il s'agit de la distance géographique entre une personne A et une personne B, tandis que la *distanciation sociale* est une mesure de la distance par-delà les frontières sociales.

Décidément... ! Le corona virus serait encore et aussi, une affaire de *distanciation*!

Quelle histoire... de *distanciation* !?

Enfin... « *Distanciation physique* » ou « *distanciation sociale* » ? Que faut-il préférer ?

« **Violente question !** » nous dirait l'artiste Nguess Bon Sens !

Pour nous, au Comité de Concertation État Secteur Privé, il ne s'agit pas de *distanciation sociale*, qui veut dire « le fossé établi, maintenu, voire développé, entre les classes très aisées, vivant parfois dans l'ultra-luxe, et les couches moyennes, les petites gens, les travailleurs pauvres, les déshérités... ». Mais de *distanciation physique*!

En effet, cette mesure suggère un éloignement « physique » entre les individus, mais ne vise pas à défaire le lien « social », qui peut et qui doit continuer à être entretenu.

Et dans l'animation du dialogue État Secteur Privé (information, médiation, conciliation, veille et arbitrage), parler de « *distanciation physique* », crée un lien social malgré la distance et remet au cœur du discours le particulier dans sa chair.

Notre slogan « Ensemble pour une économie performante » ne nous permet pas de laisser prospérer la « *distanciation sociale* » qui peut facilement prendre le sens de « rupture du lien social » et faire l'écho à mouvement social, ou classe sociale.

Nos actions, au quotidien, au contraire, faisant le lit d'une croissance inclusive et durable, vecteur de création et de partage de richesses, participent à mettre fin aux frustrations sociales cristallisées dans les difficultés d'accès aux retombées de l'embellie économique.

A cette fin, Twins magazine, support d'informations de l'animation du dialogue État Secteur Privé, se veut l'un des ciments de cette cohésion économique et sociale projetée, afin de briser la *distanciation sociale*...

C'est donc à juste titre que sa 23^{ième} parution est consacrée au Ministère du Budget et à son premier animateur pour danser la « *Prudencia* » sur les notes de musique de la « *Distancia* », surtout pour cette nouvelle année 2021 que je vous souhaite heureuse et pleine d'espérance.

Sûr que le Ministre Moussa SANOGO, fredonnera ces airs et esquissera quelques pas de danse, que dis-je, expliquera comment atténuer la *distanciation sociale* dans notre pays, à travers l'architecture du budget de la Côte d'Ivoire!

Merci de l'accueil que vous lui réserverez !

P.3	MOT DE LA DIRECTRICE DE PUBLICATION
P.4	SOMMAIRE
P.6	EDITORIAL
P.9	ACTU
P.18	EVENT
P.38	MODÈLE
P.42	FOCUS SUR LE CCESP
P.56	A LA UNE
P.72	PARTENAIRE
P.78	GRAND ANGLE
P.80	LUCARNE
P.88	TOUT SUR
P.92	ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES
P.100	SANTÉ DE L'ECONOMIE.

**FOCUS SUR LE CCESP**

Comité technique de concertation (CTC)
LE GOUVERNEMENT ET LES
ACTEURS DU SECTEUR PRIVÉ
ACCORDENT LEURS VIOLONS

**TOUT SUR**

Remboursement de crédit de TVA
LA PROCÉDURE ET LES CRITÈRES
À REMPLIR POUR EN BÉNÉFICIER

**À LA UNE**

Moussa **SANOGO**, ministre du Budget et du Portefeuille de l'État
« LE TAUX DE PRESSION FISCALE DE LA CÔTE D'IVOIRE EST
ENCORE FAIBLE AU REGARD DES POTENTIALITÉS ÉCONOMIQUES
DU PAYS »

**SANTÉ DE L'ÉCONOMIE**

Nouvelle zone industrielle
LE MINISTRE SOULEYMANE
DIARRASSOUBA FAIT LE POINT
DES TRAVAUX EN COURS
D'EXÉCUTION

P.5	FOREWORD
P.7	EDITORIAL
P.14	NEWS
P.40	MODEL
P.50	FOCUS ON CCESP
P.66	NEWS
P.74	PARTNERSHIP
P.79	SPOTLIGHT
P.85	LOOKING AT
P.89	ALL ABOUT
P.98	BUSINESS ENVIRONMENT
P.108	ECONOMIC HEALTH



FOCUS ON THE CCESP

Technical consultation committee (CTC)
THE GOVERNMENT AND THE
PRIVATE SECTOR WORK TO HAVE
EVERYBODY SING FROM THE
SAME HYMN-SHEET



ALL ABOUT

Refund of VAT Credit
THE PROCEDURE AND CRITERIA
TO BE MET



NEWS

Moussa Sanogo, Minister of Budget and State Portfolio
" TAX PRESSURE IN CÔTE D'IVOIRE IS STILL LOWER CONSIDERING
THE ECONOMIC POTENTIALITIES "



ECONOMIC HEALTH

New industrial zone
MINISTER SOULEYMANE
DIARRASSOUBA ASSESSES THE
WORK IN PROGRESS



ALLÔ, ICI TOUR DE CONTRÔLE ! VOUS M'ENTENDEZ ? A VOUS !

Par Charles ZOKO SÉBÉ

Rédacteur en Chef / zokosebe@yahoo.fr
www.inspecteurgeneralzoko.ci

C'est le type de messages venant de l'aiguilleur du ciel, contrôleur aérien, patron de la Tour de contrôle qui gère et surveille, par des instructions très précises à chaque pilote, les décollages et les atterrissages des avions, les survols de l'aéroport et des espaces limitrophes. La personnalité de l'aiguilleur du ciel est dominée par la patience, la capacité à gérer le stress, même dans les situations les plus extrêmes, mais aussi par un sens très poussé des responsabilités. Le contrôleur aérien sait également analyser une multitude d'informations diverses en faisant preuve d'un grand discernement et d'une extrême réactivité.

Et si on faisait mutatis mutandis...Et si on changeait de décor en effectuant les changements requis?

Le Ministre du Budget, dans un gouvernement, ne fait pas autre chose.

Comme le patron de la Tour de contrôle, de par sa position stratégique de pourvoyeur et de collecteur de ressources publiques, le Ministre du Budget se doit d'être un acteur central, dans le programme de réformes de l'État, aux prix d'un renforcement du cadre institutionnel de gestion, de la rigueur et de la transparence dans le mode de gestion, de l'appui au processus de décentralisation et du développement de la fiscalité locale, du renforcement du dialogue Public-Privé, de l'obligation de rendre compte pour les responsables etc... Tout ceci, dans un contexte particulier de réformes visant une croissance économique inclusive.

Pour dérouler cette feuille de route avec ce type de travaux d'Hercule, un nouveau concept a vu le jour...Le budget-programme.

De fait, tous les pays du monde utilisent deux principaux instruments dans la conduite de leur politique économique : la politique monétaire et la politique budgétaire. Le premier instrument est manipulé par la Banque Centrale et les autorités monétaires, et le second est du ressort du Gouvernement. Le budget est, par cette compréhension, le moyen par lequel un État pilote sa politique budgétaire.

Le budget de l'État se définit à partir de trois caractères qui lui sont propres : (i) le caractère

politique, c'est-à-dire qu'il est la traduction chiffrée des objectifs économiques, sociaux et financiers de l'État; (ii) le caractère juridique, c'est-à-dire qu'il est un document intégré dans la Loi de Finances. À cet effet, il est l'initiative gouvernementale qui la dépose ensuite devant l'Assemblée Nationale pour adoption; (iii) le caractère financier, car le budget est constitué par l'ensemble des comptes qui décrivent toutes les ressources et dépenses prévisionnelles de l'État.

Le budget-programme, unité de vote du budget au parlement, est un budget basé sur les résultats précis à atteindre, au bout d'une période donnée. Outil de gestion et de planification, il combine des actions prioritaires à réaliser sous des contraintes de ressources matérielles, financières et humaines.

La structure du budget en programme est un facteur de performance et de transparence. Les programmes doivent rendre lisibles les politiques de l'État en terme de finalités, d'objectifs et de résultats. Ils permettent également d'identifier les acteurs responsables de leur exécution.

Quand on a fait une telle description du profil du Ministre du Budget, pensez-vous un seul instant que les candidats à ce poste puissent courir les rues ?!

Que nenni !

Pour la version août 2020 du Gouvernement de Côte d'Ivoire, le candidat recherché se devait de maîtriser à souhait les principes budgétaires (le principe d'annualité, le principe d'unité, le principe d'universalité, le principe de spécialité et le principe de sincérité), les étapes du budget (la préparation, la notification, la construction et la légalisation) et ses différentes sections (fonctionnement et investissement).

Aiguilleur du ciel des dépenses publiques, le titulaire du poste devait être conscient du contexte difficile dans lequel il est censé évoluer : Une fraude importante au niveau des recettes intérieures et un secteur informel ayant du mal à se formaliser, sans tenir compte du nécessaire et urgent élargissement de l'assiette fiscale.

Avec en prime les nombreux défis adossés au budget-programme : Défis organisationnels

• Défis de l'introduction d'une culture de la performance et de responsabilisation des garants de programmes budgétaires • Défis en matière d'implication du parlement et des groupes de la société civile, etc...

« Au secours, A l'aide » ! aurait crié le candidat ordinaire.

Moussa SANOGO, lui, siffle...les mains dans les poches, les lunettes bien ajustées et le regard conquérant...

C'est, en effet, à cet Ingénieur Statisticien Economiste que nos gouvernants ont choisi de confier la Tour de contrôle de nos dépenses publiques.

Conseiller du Premier Ministre (Mai 2017), puis Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'État (Juillet 2017), l'homme reste d'un calme olympien, devant l'immensité de la tâche.

C'est que notre Ministre du Budget, ancien cadre de la BCEAO, jouit d'une expérience internationale et dispose d'une expertise dans des domaines divers et variés tels que l'analyse macroéconomique, la programmation monétaire et financière, les prévisions économiques, l'économétrie et l'analyse des comptes nationaux.

Tant et si bien que malgré l'avènement du corona virus, l'homme a gardé sa sérénité même si ses perspectives ont été relativement perturbées.

Tant qu'à faire...l'enfant de Ganwé (région de TOUBA) en a vu des vertes et des pas mûres.

Mieux, Moussa SANOGO garde le sourire en coin...habitué qu'il est aux manettes et autres indicateurs statistiques de la Tour de contrôle !

C'est bien cet état d'esprit qu'il a souhaité nous transmettre en acceptant de faire la Une de TWINS 23.

Euh...! J'allais oublier...

Nous avons dû lui demander de faire un peu de pédagogie et surtout dans un langage qui sied aux opérateurs et opératrices économiques lambda...

Moussa SANOGO s'y est essayé. Et a réussi l'exercice. Encore une fois !

Décidément !

Bonne lecture et à très bientôt !

By Charles ZOKO SEBE,
Chief editor / zokosebe@yahoo.fr
www.inspecteurgeneralzoko.ci

CONTROL TOWER TO ..., HELLO! DO YOU HEAR ME? GO AHEAD!

These are the type of messages coming from the air traffic controller who manages and monitors planes takeoffs and landings on, overflights of the airport and surrounding areas.

The personality of the air traffic controller is dominated not only by patience, the ability to deal with stress even in the most extreme situations, but also by a strong sense of responsibility. This person also knows how to analyze a multitude of different information by demonstrating great making out and extreme responsiveness.

The Ministry of the budget has been doing just that since then. Like the Control Tower Manager and due to his strategic position as provider and collector of public resources, the Minister of the Budget remains a key actor of the State reform program which is dominated by rigor and transparency in the management method, support for the decentralization process and the development of local taxation, strengthening of Public-Private sector dialogue...

To implement this economic roadmap dominated by labors of Hercules, the concept of program budget was set up. The budget is the means by which a state deals with its fiscal policy. The program budget is a budget based on the precise

results to be achieved after a given period. As a management and planning tool, it combines priority actions to be carried out under material, financial and human resource constraints. The structure of the program budget is a factor of performance and transparency. The programs must make state policies in terms of goals, objectives and results understandable. They also make it possible to identify the actors responsible for their execution. From the above, it seems obvious to find a profile to meet these job description criteria remain a challenge.

Advisor of the Prime Minister (May 2017), then Secretary of State to the Prime Minister office, in charge of the Budget and the State Portfolio (July 2017), Mr. Moussa SANOGO remains unruffled to the challenges. This is due to the fact that the Minister of the Budget is a former executive of the BCEAO. In addition, he has a strong international career and skills in various and varied fields such as macroeconomic analysis, monetary and financial programming, economic forecasts, econometrics and national accounts analysis. This son of Ganwé (TOUBA), Moussa SANOGO, is a man of action and experience.

For all these reasons, TWINS 23 has met him for you. Enjoy your reading and see you soon!

Twins

BIMESTRIEL GRATUIT ÉDITÉ PAR
**le Comité de Concertation
État-Secteur Privé**

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Mme Mariam FADIGA FOFANA

RÉDACTEUR EN CHEF : Charles ZOKO SÉBÉ

RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT : Georges COPRÉ

RÉDACTEUR EN CHEF TECHNIQUE : Hervé KOUTOUAN

SECRÉTARIAT DE LA RÉDACTION : Ébenisaire N'CHO

RÉDACTION : Patrice BAN / Suzanne ALLÉGBÉ / Serge SÉKÉ / Ismaël Coulibaly / Yacouba CISSÉ / Abou-Bakr GBOHOU / Souleymane SANGARÉ / Kadiata FADIKA / Eugène N'DRI / Louis Parfait BROU / Khadija ZOKO SEBE

TRADUCTION : Dr Yssouf TOURÉ

RÉVISION : F. E. Christopher

COLLABORATION : Mme Mariama Diarra BAKAYOKO / Mme Ghislaine N'Zue Abé CHIA / Souleymane OULAI / Mory FADIGA / OUATTARA Béma / WANOGO Koné Pefoungo / KONÉ Sanata Kpagnie / SANOGO Djeferima

RÉGIE / ÉDITION : Abm Consult

Email : info@abm-consult.com,

Site web : www.abm-consult.com

Contact : + 225 22 44 50 42 - Fax : +225 22 44 11 31

INFOGRAPHIE : Le SAG

Dépôt légal : N° 11407 du 18 août 2014

TIRAGE : 5000 exemplaires



de bonheur partagé !

2^{ÈME} EDITION DU PRIX D'EXCELLENCE DE LA GOUVERNANCE DES ENTREPRISES PUBLIQUES
ORGANISÉ PAR LE MINISTÈRE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ÉTAT
LE SACRE DE LA LONACI



Super Prix de la Gouvernance des Entreprises Publiques



1^{er} Prix de la Performance Economique et Financière



Le Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat entouré du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général de la LONACI



La délégation de la LONACI qui a assisté au sacre !

Par Patrice Ban

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES 2020-2030 LE PREMIER MINISTRE HAMED BAKAYOKO ÉCHANGE AVEC LA BANQUE MONDIALE

Le Premier ministre ivoirien, Hamed Bakayoko, a échangé par visio-conférence avec Alex Van Trotsenburg, le directeur général des Opérations de la Banque mondiale, le mardi 6 octobre 2020. Le sujet de leurs échanges a porté sur les perspectives économiques de la Côte d'Ivoire pour la décennie 2020-2030.

Le Premier ministre ivoirien a exprimé la volonté de la Côte d'Ivoire à poursuivre et maintenir sa dynamique de croissance pour les dix prochaines années. Pour ce faire, le pays entend adopter un certain nombre de mesures, améliorer le climat des affaires, avoir une gestion macro-économique rigoureuse, maîtriser l'inflation et déficit budgétaire, etc. De son côté, Adama Coulibaly, ministre de l'Économie et des Finances, qui a pris part à ces échanges, s'est réjoui de la satisfaction de la Banque mondiale sur la résilience du pays face à la pandémie du coronavirus. Malgré un contexte économique particulier, le pays a réalisé un taux de croissance estimé à 1,8% en 2020; là où de nombreux pays connaîtront une récession. La Banque mondiale a salué ces efforts considérables du gouvernement ivoirien en matière de réduction de la pauvreté (de 55,1% en 2011 à 39,5% en 2018). L'institution financière mondiale a également souligné la qualité de sa coopération avec les autorités ivoiriennes et a pris l'engagement de la renforcer, à travers le soutien à la mise en œuvre du plan décennal 2020-2030. La ministre du Plan



et du Développement, Nialé Kaba, et le ministre du Pétrole, de l'Énergie et des Énergies renouvelables, Abdourahmane Cissé, ont également pris part aux échanges. Notons que le groupe de la Banque mondiale est engagé auprès de la Côte d'Ivoire à travers une trentaine de projets, pour un montant de plus 3,5 milliards de dollars, soit environ 1937 milliards FCFA.

PORT AUTONOME D'ABIDJAN : D'IMPORTANTES RETOMBÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES EN PERSPECTIVES AVEC LE DEUXIÈME TERMINAL À CONTAINERS



La modernisation du port autonome d'Abidjan est en marche. Dans environ 18 mois, il s'ouvrira un nouveau terminal à containers ultra moderne et performant. Il s'agira du deuxième terminal à containers. Sa construction respectera les normes environnementales et il sera doté d'équipements alimentés à partir de l'énergie électrique. Grâce

aux partenaires du projet que sont le consortium Bolloré Ports et Apm Terminals qui ont mobilisé plus de 260 milliards de FCFA. Dans sa première année d'exploitation, le terminal sera équipé de 6 portiques quai, 13 portiques de parc, 36 tracteurs et de 2 élévateurs. Ainsi, le port d'Abidjan et Côte d'Ivoire Terminal vont entrer dans une nouvelle ère pour accueillir des navires passant de 3 500 à 15 000 containers; faisant passer sa capacité de traitement de containers de 1 million à 2,5 millions par an.

« Nous travaillons pour avoir un port plus efficace et plus compétitif qui contribuera à réduire les coûts de manutention des marchandises, stimulera la croissance économique et augmentera le pouvoir d'achat. Apm Terminals et le groupe Bolloré ont pour ambition de créer un hub de transbordement ainsi qu'une porte d'entrée de la sous-région », fait savoir le vice-président du Groupe Bolloré, Philippe Labonne. Comme avantages économiques, ajoute Philippe Labonne, le port d'Abidjan sera en mesure d'offrir une des meilleures productivités du continent africain avec le reste du monde, en multipliant notamment les possibilités de connexion, afin de réduire les délais d'acheminement des marchandises. Aussi le futur terminal permettra-t-il de diminuer les coûts de passage aux bénéfices de tous les clients. Il faut noter que ce deuxième terminal va hisser la Côte d'Ivoire en particulier et l'Afrique en général à un niveau important dans le commerce international et favoriser les échanges intra africains, participer à la création d'un écosystème logistique performant.

FORMATION PROFESSIONNELLE : MCC CÔTE D'IVOIRE ENVISAGE CONSTRUIRE 4 CENTRES DE FORMATION



Millennium challenge corporation (MCC) Côte d'Ivoire prévoit construire quatre centres de formation dans le cadre de ses actions dans la formation technique et professionnelle en Côte d'Ivoire. Pour ce faire, il a lancé un appel à partenaires pour la construction de ces centres d'un coût d'investissement de 19,46 milliards FCFA. Cet appel à partenaires s'inscrit dans le cadre du projet compétence pour l'employabilité et la productivité. Il a été fait par le secrétaire d'État ivoirien, en charge de la Formation technique et professionnelle, Dr Brice Kouassi. La phase de pré-sélection s'intéresse aux consortiums composés d'associations, fédérations, groupements professionnels, partenaires techniques, instituts de formation ainsi que les entreprises du secteur de la formation technique et professionnelle. Quatre mois, soit deux mois pour l'appel d'offres et deux mois pour la présentation de l'offre sont prévus. Par la suite, le staff du MCC procédera à une évaluation des offres prévue sur deux mois, avant la phase finale qui durera six mois. Cette dernière période permettra de procéder à une sélection beaucoup plus détaillée, avec un accent mis sur le business plan, le modèle économique, le taux de rentabilité économique de ces centres qui seront construits dans un partenariat État/secteur privé. Pour Florence Rajan, directrice de Millennium challenge account (MCA) Côte d'Ivoire, les dossiers devront porter sur des éléments de vision, de modèle, la qualité et la pertinence du centre. Ils devraient porter notamment sur la capacité à répondre aux besoins de l'économie ivoirienne conformément au Programme national de développement (PND) et à l'employabilité des jeunes, ainsi que la capacité technique et financière du consortium.

TRANSFORMATION DU CACAO : DE 545 000 TONNES EN 2012, LA CÔTE D'IVOIRE PASSE À UNE CAPACITÉ DE BROYAGE DE 800 000 TONNES EN 2019

De 545 000 tonnes en 2012, la Côte d'Ivoire est passée à une capacité de broyage de 800 000 tonnes en 2019. Soit une augmentation de 46%. C'est une information donnée par le ministre du Commerce et de l'Industrie, Souleymane Diarrassouba. C'était à l'occasion de l'inauguration de la phase 1 de l'extension des capacités de broyage et de conditionnement de masse en cartons de 25 kg de l'usine Cargill, le mardi 6 octobre 2020 à la zone industrielle de Yopougon. Il était accompagné par son homologue en charge de l'Agriculture, Kobenan Kouassi Adjoumani. Au niveau de la transformation, Souleymane Diarrassouba a, également, noté que dans la même période le pays est passé de 431 000 tonnes en 2012 à 604 000 tonnes à fin 2019, soit une évolution de 40%. Toujours durant cette période le taux de transformation oscillait entre 27% et 32%, compte tenue de la hausse exponentielle de la production de cacao qui est passée de 1.5 million de tonnes en 2015 à 2.2 millions en 2019. Selon le ministre en charge de l'Industrie, ce niveau d'évolution en termes de transformation du cacao au plan local est le résultat de la politique industrielle adoptée par le gouvernement ivoirien. L'objectif est de transformer 50% de notre production locale de fèves de cacao.

Notons que l'usine Cargill traite plus de 345 000 tonnes de cacao avec une unité de broyage d'une capacité de 110 000 tonnes. Avec un investissement de 72 milliards FCFA, ce projet permettra à la société de passer à un niveau de transformation plus élevé.



Par Patrice Ban

PROMOTION DES TPE/PME: UN RÉSEAU DE MENTORS DE L'AGENCE CÔTE D'IVOIRE PME LANCÉ



Le lancement officiel du réseau de mentors de l'Agence Côte d'Ivoire PME dénommé « Club M » a été fait par le ministre de la Promotion des PME, Félix Anoblé, le mardi 6 octobre 2020, à Abidjan-Plateau. « En initiant la création d'un réseau de mentors composé de dirigeants de grandes entreprises reconnues au plan national et international pour leur leadership gagnant, l'Agence Côte d'Ivoire PME vient ainsi renforcer la chaîne d'accompagnement des PME par un dispositif efficace,

mais peu connu dans nos modèles de gestion classiques (...) Assurément la création de ce club de Mentors contribuera à renforcer les efforts déjà consentis par le gouvernement pour permettre aux TPE et PME de franchir le cap de l'amorçage et se maintenir durablement en activité tout en expérimentant la croissance », a expliqué Félix Anoblé. Avant de poursuivre pour dire que: « Le mentorat vise à accompagner, de façon bénévole, des entrepreneurs sélectionnés sur la base du potentiel de leurs projets ».

Le ministre Anoblé espère de cette initiative, au regard de la diversité et de la richesse des acteurs qui composent ce Club, qu'elle relève des défis majeurs qui contrarient la croissance des PME.

Pour sa part, le directeur général de la Banque populaire de Côte d'Ivoire a indiqué que son institution a décidé d'appuyer le gouvernement dans la mise en œuvre de ses politiques sectorielles, notamment sur la question du financement des PME. Une vingtaine de chefs d'entreprise ont pris part à cette cérémonie de lancement.

LE MONDE DU TRAVAIL EN AFRIQUE DE L'OUEST FACE À LA COVID 19 : LE DÉCRYPTAGE D'ULRICH DJÉ

« Le monde du travail face à la crise », l'ouvrage d'Ulrich Djé, portant sur l'impact de cette pandémie sur le monde du travail, a été officiellement dédié le 22 septembre 2020, à Cocody. Cet expert en législation de travail et gestion des ressources humaines, n'est pas à sa première tentative en matière d'écriture. Il est l'auteur de «Le guide pratique des relations de travail », paru en mai 2017 aux éditions Matrice. Face à la crise sanitaire de la Covid-19, qui continue de secouer les pays du globe et singulièrement le monde du travail, Ulrich Djé en sa qualité d'administrateur principal du travail et des lois sociales, porte un regard critique sur la pandémie du Coronavirus et sur les solutions juridiques aux problèmes qu'elle suscite.

Le constat, face à la situation, est clair. « *Le monde du travail est l'une des principales victimes de cette crise. En Afrique, cette pandémie a révélé le manque de préparation de notre monde du travail face à cette crise sanitaire en particulier mais plus généralement devant toutes les formes de crises* », explique-t-il.

Cet ouvrage d'environ 150 pages qui se propose d'ouvrir des pistes de réflexions, est un ensemble d'articles qui traduisent les analyses faites par l'auteur ainsi que d'autres experts sur la crise du Coronavirus et son impact dans les pays francophones d'Afrique de l'Ouest.

Après une analyse des législations du travail avant la crise, l'ouvrage présente différents aspects de la gestion de la crise et propose des modifications à



apporter pour un monde du travail plus résilient face aux différentes crises qu'il peut connaître.

Cette cérémonie de dédicace qui a vu la participation d'un public nombreux, composé de membres du Réseau ivoirien des gestionnaires des ressources humaines, a donné lieu à un double évènement à savoir : le changement de dénomination du cabinet Pol'Emploi qui est devenu Exceliam depuis le 1^{er} octobre 2020. Ce cabinet intervient, au dire de sa directrice générale, Mme Sandra Assié Kouyaté, pour l'ensemble des besoins en recrutement, placement, externalisation et formation des entreprises.



NOTRE MISSION

Assurer la disponibilité des médicaments essentiels de qualité dans les établissements sanitaires publics et parapublics, et assurer leur accessibilité financière aux populations vivant en Côte d'Ivoire

NOTRE VISION

Etre un pôle d'excellence dans l'espace UEMOA en matière d'achat, de stockage et de distribution de médicaments essentiels et intrants stratégiques, aux structures publiques de santé.

ASSURANCE QUALITÉ PHARMACEUTIQUE

- Conformité aux recommandations de l'OMS;
 - Préqualification Produit/Fournisseur;
 - Contrôle qualité au laboratoire;
- Respect des normes des bonnes pratiques de stockage des produits pharmaceutiques;
- Utilisation de glacières et de réfrigérants COLD WAY pour les produits de la chambre froide.
 - Suivi GPS + Cadenas intelligents;
- Monitoring des conditions de stockage de transport;
- Etiquetage sécurisé authentification et la traçabilité.



NOUVELLE PHARMACIE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

STOCKAGE

DISTRIBUTION



LA NOUVELLE PSP CI EN CHIFFRES

- 7 entrepôts repartis sur 4,21 ha pour une capacité de stockage de 10.013 palettes et 2 entrepôts extérieurs d'une capacité de 5.256 palettes.
- 21 circuits de livraison
- 1178 références de produits pharmaceutiques avec 814 références en routine dont 364 produits des programmes nationaux de santé prioritaire.
- 30 camions équipés de GPS et du système de "Cadenas intelligents" qui parcourent 25.000 km par mois.
- 670 clients pour un total de 43000 colis traités et distribués en moyenne par mois soit environ 1900 palettes.

DEFIS

1 Couverture Maladie Universelle (CMU)

Assurer la disponibilité continue de 242 références au cours de la CMU.
Mise en œuvre du plan d'opérationnalisation CMU

2 Déconcentration

Poursuivre la déconcentration des activités de distribution de la Nouvelle PSP-CI.
Plan de déconcentration (Gagnoa, Korhogo, Abengourou)

3 Traçabilité

Faire progresser le niveau d'automatisation du traitement des commandes et celui de la traçabilité des produits achetés et distribués par la Nouvelle PSP-CI

2020-2030 ECONOMIC OUTLOOKS: THE PRIME MINISTER HAMED BAKAYOKO MEETS WITH THE WORLD BANK

The Ivorian Prime Minister, Hamed Bakayoko, via a videoconference, talked with Alex Van Trotsenburg, the World Bank Operations Managing Director, on Tuesday, October 6, 2020. The subject of their discussions focused on the Ivorian economic outlooks for the period 2020-2030. The Ivorian Prime Minister expressed the will to continue and maintain its dynamic growth rate for the next ten years. To do this, the country intends to adopt a number of measures which involve the improvement the business climate, a sound macroeconomic management, a control over inflation and budget deficit, etc. As for the Ministry of Economy and Finance who also attended the meeting, he was delighted with the World Bank satisfaction about the country resilience against the corona virus pandemics. Despite a particular economic context, the country achieved an estimated growth rate of 1.8% in 2020 while many countries will experience a recession. The World Bank welcomed these considerable efforts of the



Ivorian government in terms of poverty reduction (from 55.1% in 2011 to 39.5% in 2018). The world financial institution also underlined the quality of its cooperation with the Ivorian authorities and made a commitment to strengthen it, through the support for the implementation of the 2020-2030 ten-year program. The Minister of Planning and Development, Nialé Kaba, and the Minister of Petroleum, Energy and Renewable Energies, Abdourahmane Cissé, also attended the meeting.

VOCATIONAL TRAINING: MCC CÔTE D'IVOIRE AIMS AT BUILDING 4 TRAINING CENTERS



Millennium challenge corporation (MCC) Côte d'Ivoire is planning to build four training centers as part of its actions in technical and vocational training in Côte d'Ivoire. To do this, he launched a call for partners for the construction of these centers with an investment cost of FCFA 19.46 billion. This call for partners is part of the Skills for Employability and Productivity Project. It was made by the Ivorian Secretary of State, in charge of technical and vocational training, Dr Brice Kouassi. The pre-selection phase is concerned with consortia made up of associations, federations, and professional groups, technical partners, training institutes as well as companies in the technical and vocational training sector. Subsequently, the MCC staff will carry out an evaluation of the offers scheduled over two months, before the final phase which will last six months. This later period will allow a much more detailed selection to be made, with an emphasis on the business plan, the economic model, the economic rate of return of these centers which will be built as part of the State / private sector partnership.

THE PORT AUTHORITY OF ABIDJAN: SOUND SOCIO-ECONOMIC PERSPECTIVES WITH THE SECOND CONTAINER TERMINAL

The modernization of the Port Authority of Abidjan is in progress. An ultra modern and efficient container terminal will become a reality in about a period of 18 months; this will be the second Container Terminal. Its construction will comply with environmental standards and will be powered by electrical energy. The project partners, the Bolloré Ports and Apm Terminals consortium, have raised more than 260 billion FCFA. During the first operation year, the terminal will be equipped with 6 dock gantries, 13 park gantries, 36 tractors and 2 elevators. Thus, the port of Abidjan and Côte d'Ivoire Terminal will be able to manage from 3,500 to 15,000 containers; increasing its container handling capacity from 1 million to 2.5 million per year. As economic advantages, adds Philippe Labonne, the port of Abidjan will

be able to offer one of the best productivity of the African continent with the rest of the world by reducing the delivery times of goods. This will also have an impact on the handling operation cost.



COCOA MANUFACTURING: FROM 545,000 TONNES IN 2012, THE COUNTRY HAS INCREASED ITS MILLING CAPACITY BY 800,000 TONNES IN 2019

From 545,000 tonnes in 2012, the Minister of Trade and Industry Souleymane Diarrassouba has revealed that Côte d'Ivoire has increased its milling capacity by 800,000 tonnes in 2019, representing a rise of 46%. This information was provided on Tuesday October 6, 2020 at the industrial zone from Yopougon (Cargill plant) during the phase 1 of the milling capacity expansion ceremony. The minister of Agriculture, Kobenan Kouassi Adjoumani also attended the ceremony. Mr Souleymane Diarrassouba revealed that the manufacturing capacity has increased by 604 000 tonnes at the end of 2019 from 431 000 tonnes in 2012, representing a rise of 40%. During the same period, the processing rate fluctuated between 27% and 32% due the exceptional rise of cocoa production by 2.2 million tonnes in 2019 from 1.5 million tonnes in 2015. According to the Minister in charge of Industry, this level of development in terms of local processing of cocoa is the result of

the industrial policy adopted by the Ivorian government. The goal is to transform 50% of our local production into cocoa beans. One should note that the Cargill plant processes more than 345,000 tonnes of cocoa with a milling unit with a capacity of 110,000 tonnes. With an investment of 72 billion FCFA, this project will allow the company to reach a higher level of transformation.



Promotion of VSEs / SMEs: A NETWORK OF MENTORS FROM COTE D'IVOIRE PME AGENCY LAUNCHED

The official launching ceremony of the Côte d'Ivoire PME mentor network Agency called "Club M" was made by the Minister for the Promotion of SMEs, Félix Anoblé, on Tuesday, October 6, 2020, in Abidjan-Plateau. Minister Anoblé hopes that this initiative, given the diversity and richness of the club actors, will take up major challenges that hamper the growth of SMEs. As for the CEO of the "Banque Populaire de Côte d'Ivoire", he has laid the emphasis upon his institution will to support the government in the implementation of its sectoral policies, in particular on the issue SMEs' financing. About twenty business leaders attended this launching ceremony.

LABOUR WORLD IN WEST AFRICA AND THE CHALLENGE OF COVID 19 : THE ANALYSIS OF ULRICH DJÈ

Ulrich Djè's book entitled « Le monde du travail face à la crise » is about the impact of this pandemic on the labor world, was officially dedicated on September 22, 2020, in Cocody. This is not the first book written by this expert in labor legislation and human resources management. To cope with the Covid 19 health crisis, which continues to affect many countries in the world and particularly the labor work, Ulrich Djè as senior labor and social law administrator takes a critical look at the Corona virus pandemic and on legal solutions to the problems it raises. This book of about 150 pages which intends to open reflection on this issue is a set of articles that reflect the analysis made by the author as well as other experts on the Corona virus crisis and its impact in Francophone countries from West Africa.



MCT, votre expert climatisation



Notre marque Carrier a été fondée par l'inventeur du conditionnement d'air moderne. Depuis 1902, innovations et compétences sont déployées pour fournir des performances durables et économiques en énergie pour tout cycle de vie du bâtiment.

En construction neuve Comme en rénovation, nous vous proposons un large choix de produits destinés aux secteurs tertiaires, industriels et résidentiels : unités à condensation par air, unités à condensation par eau et unités à absorption avec compresseurs scroll, rotatif, à vis et centrifuge d'une puissance frigorifique de 4 à 10500 kW.

Nous aurons toujours des solutions innovantes pour améliorer la qualité de l'air intérieur, répondre à toute exigence d'application et à tout critère d'installation que ce soit en mural, en allège, en cassette, en gainable, en armoires...

N'hésitez pas à contacter MCT, votre expert climatisation en Côte d'Ivoire et dans la sous-région.



www.mct.ci

Bietry Rue du Canal: G 103 Tél. : 21 35 40 40 / 09 09 09 42
Bénin - Burkina Faso - Cameroun - Côte d'Ivoire - Gabon - Gambie - Guinée - Guinée Bissau - Mali - Sénégal - Togo

Solutions innovantes





M.C.T.
Electricité



M.C.T.
Climatisation



M.C.T.
Maintenance

M.C.T., votre expert certifié ISO 9001 : 2015

pour les activités d'études, de conception,
de vente, d'installation et de maintenance
des systèmes de climatisation
et d'électricité.



www.mct.ci

Solutions innovantes

Biétry - Rue du Canal: G103 - Tél. : 21 35 40 40 / 21 35 43 86

Benin - Burkina Faso - Cameroun - Côte d'Ivoire - Gabon - Gambie - Guinée - Guinée Bissau - Mali - Sénégal - Togo

ELECTRICITÉ : LE PREMIER MINISTRE INAUGURE DEUX POSTES SOURCES

Le Premier ministre Hamed Bakayoko a procédé ce 14 octobre 2020 à Port-Bouët, à l'inauguration des postes 2255/20-16,5 kv d'Anani et de Bingerville.

Le Chef du gouvernement a précisé que la réalisation de ces postes permettront de réduire le temps moyen de coupure à Port-Bouët et Bingerville, des pertes techniques et des chutes de tension dans les limites admissibles d'exploitation et d'améliorer la qualité de l'électricité dans lesdites zones.

«La Côte d'Ivoire de délestage, ce n'est pas sous le Président Alassane Ouattara. Nous avons connu dans ce pays des programmes de délestage. On venait à la télévision pour dire de telle période à telle période, l'électricité sera suspendue dans tel quartier parce que nous n'avons pas la possibilité de produire de l'électricité », a déploré le chef du gouvernement, ajoutant que la Côte d'Ivoire produit actuellement plus de quantité d'électricité pour satisfaire sa consommation.

D'un coût de 12,44 milliards FCFA, la construction de ces postes sources s'inscrit dans le cadre du projet de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) qui concerne la construction de onze postes sources, de 60 km de ligne tension ainsi que le réaménagement du réseau HTA associé à ces postes. Pour le ministre du Pétrole, de l'Énergie et des Energies

renouvelables, Abdourahmane Cissé, la vision du président de la République est de permettre à chaque habitant du pays d'accès à l'énergie en quantité suffisante, de qualité et à moindre coût.

M. Cissé a précisé que le temps moyen de coupure est passé de 50 voire 100 heures dans certaines zones à 20 heures actuellement, de même que le nombre d'abonnés qui a quasiment doublé en neuf ans.

En plus du Programme national d'électrification rurale (PRONER) et du Programme électricité pour tous (PEPT), a rappelé le ministre Abdourahmane Cissé, le gouvernement a initié un programme d'amélioration de la qualité de la fourniture d'électricité dans le district d'Abidjan et dans des zones de l'intérieur du pays pour un montant total de 47 milliards de FCFA sur la période 2020-2021.

L'ensemble de ces travaux, a assuré M. Cissé, permettront d'éviter les baisses de tension et les coupures observées dans certains quartiers d'Abidjan et de l'intérieur du pays.

Le taux de couverture d'électricité au plan national en Côte d'Ivoire est passé de 33% en 2011 à 76% à fin août 2020, des projections de 80% à fin 2020 et 100% à l'horizon 2025.

Le nombre de postes sources est également passé de 45 postes en 2011 à 65 actuellement.



Le Premier ministre Hamed Bakayoko et le ministre Sindou Fofana découvrant la plaque d'inauguration des postes d'Anani et de Bingerville.



Le Premier ministre Hamed Bakayoko procédant à la mise sous tension des postes d'Anani et de Bingerville.



Le Premier ministre pendant son allocution.



Photo de famille.

Par Ébenisaire N'CHO

ANNEXE FISCALE 2021 : LES ÉCHANGES SE POURSUIVENT ENTRE L'ÉTAT ET LE SECTEUR PRIVÉ

Le ministre ivoirien du Budget et du portefeuille de l'État et les différentes faitières du secteur privé ivoirien se sont rencontrés le 26 novembre 2020 à Abidjan autour du projet de l'annexe fiscale 2021. Un texte qui divise encore les deux parties.

Le projet de l'annexe fiscale 2021, adopté par le conseil des ministres et dont la note de cadrage a été transmise pour observations aux différents acteurs du secteur public-privé, était au centre d'une rencontre entre le ministre ivoirien du Budget et du portefeuille de l'État, Moussa Sanogo, le patronat et les différentes chambres de commerces qui opèrent dans le microcosme économique et financier de la Côte d'Ivoire. Cette rencontre s'est déroulée en deux étapes. La première a été ouverte à la presse. La seconde partie consacrée à la séance de clarification, s'est quant à elle, déroulée à huis-clos.



Le ministre du Budget Moussa Sanogo...



... en face des acteurs du Secteur Privé.



Les échanges...



... avec le Secteur Privé.



Le ministre Moussa SANOGO et de ses principaux collaborateurs.

CÔTE D'IVOIRE : LA BNI LANCE CREALLIA, UN OUTIL D'AFFACTURAGE DIGITALISÉ

La Banque Nationale d'Investissement (BNI) permet désormais aux entreprises de vendre leurs factures non échues pour améliorer la gestion de leur trésorerie. Cette solution d'affacturage sera possible à travers la plateforme Creallia conçue en collaboration avec le cabinet Dux. Le lancement de la plateforme a eu lieu ce jeudi 10 décembre à Abidjan.

Selon le directeur général de la BNI, Youssouf Fadiga, Creallia est une solution d'affacturage entièrement digitalisée, rapide, sûre et efficace. « Elle apportera une réponse crédible à l'épineuse question que se posent toutes les Pme qui sont fragilisées au quotidien par des tensions de trésorerie »,



Félix Anoblé, ministre de la Promotion des PME.



Youssouf Fadiga, directeur général de la Banque Nationale d'Investissement.



Debout de Gauche vers la droite. Youssouf Fadiga DG de la BNI, le ministre Félix Anoblé, Fatim Cissé, le CT Antoine Mimba et le pdt du MPME Joseph Amisssah.



Une Banque Moderne est une banque qui s'adapte aux évolutions de son environnement et aux besoins de sa clientèle.

Convaincue que la réussite et la pérennité d'une Institution dépendent de la confiance de ses clients et partenaires, la BNI s'est fixée comme challenge de continuer à les satisfaire. Ainsi, la BNI se veut plus que jamais un interlocuteur privilégié à l'écoute de ses clients et un acteur principal de la transformation de notre économie.

À vos côtés, depuis plus de soixante ans...



Dimbokro

Don d'Olam* au préfet du département de Dimbokro comprenant : 79 bidons de savon liquide, 5 cartons de savon ordinaire, 50 paires de gants, 350 masques, et 500 unités de sachets jetables.

Une cérémonie de don de matériels sanitaires et d'hygiène de la part d'Olam a eu lieu à la préfecture de Bouaké. Ces dons étaient composés de 815 bidons de savon liquide, 500 masques réutilisables, 60 dispositifs de lavage des mains et 2 thermomètres infrarouges.



Bouaké



Bondoukou

Olam a fait don de kits sanitaires aux forces de défense et de sécurité de Bondoukou : 500 masques réutilisables, 200 pots de savon liquide, et 15 dispositifs de lavage des mains.

Plusieurs kits d'hygiène ont été remis par Olam aux populations de Séguéla, au cours d'une cérémonie à la préfecture comprenant : 200 masques réutilisables, 200 bidons de savon liquide, et 15 dispositifs de lavage des mains.



Séguéla

Par Yacouba CISSÉ

LES ADMINISTRATEURS DE SOCIÉTÉS PUBLIQUES REÇOIVENT LEURS CERTIFICATS

L'Institut national des administrateurs de Côte d'Ivoire (INAD-CI), en partenariat avec le ministère du Budget et du Portefeuille de l'État et la Direction générale du Portefeuille de l'État, a organisé la cérémonie officielle de remise du Certificat des administrateurs de sociétés publiques (CASP), le jeudi 13 août 2020 à Abidjan.

Cette cérémonie permet de clore ledit Certificat, fruit de la collaboration entre l'INAD-CI et l'État de Côte d'Ivoire, représenté par la Direction générale du Portefeuille de l'État (DGPE).

A l'initiative du ministre Moussa Sanogo, du Budget et du Portefeuille de l'État, le Conseil des ministres a adopté, le 06 mars 2019, une communication relative à un programme de certification obligatoire pour les administrateurs représentant l'État au sein des Conseils d'administration des sociétés du Portefeuille de l'État. S'appuyant sur les standards africains et internationaux, ce certificat a pour but de développer les compétences des administrateurs représentant l'État dans les sociétés publiques en gouvernance d'entreprise et en responsabilité sociale des entreprises, en vue d'accroître la performance de celles-ci.

Il est important de souligner que l'INAD-CI a signé, le 23 février 2017, un protocole d'accord avec le ministère du Budget

et du Portefeuille de l'État. Suite à cet accord, les deux parties se sont rapprochées pour élaborer une formation certifiante à destination des administrateurs de sociétés du Portefeuille de l'État.

Ce programme certifiant, formé de trois (3) modules, s'est tenu du 22 juillet 2019 au 11 janvier 2020 et a regroupé 282 administrateurs au lieu de 265 administrateurs initialement concernés. La cible comportait vingt-huit (28) femmes Administratrices, soit un taux de 9,93%.



La Présidente de l'INADCI, Viviane Zunon Kipré et le ministre Moussa Sanogo.



Remise de certificats par le ministre du budget...



et Mme Viviane Zunon Kipré.



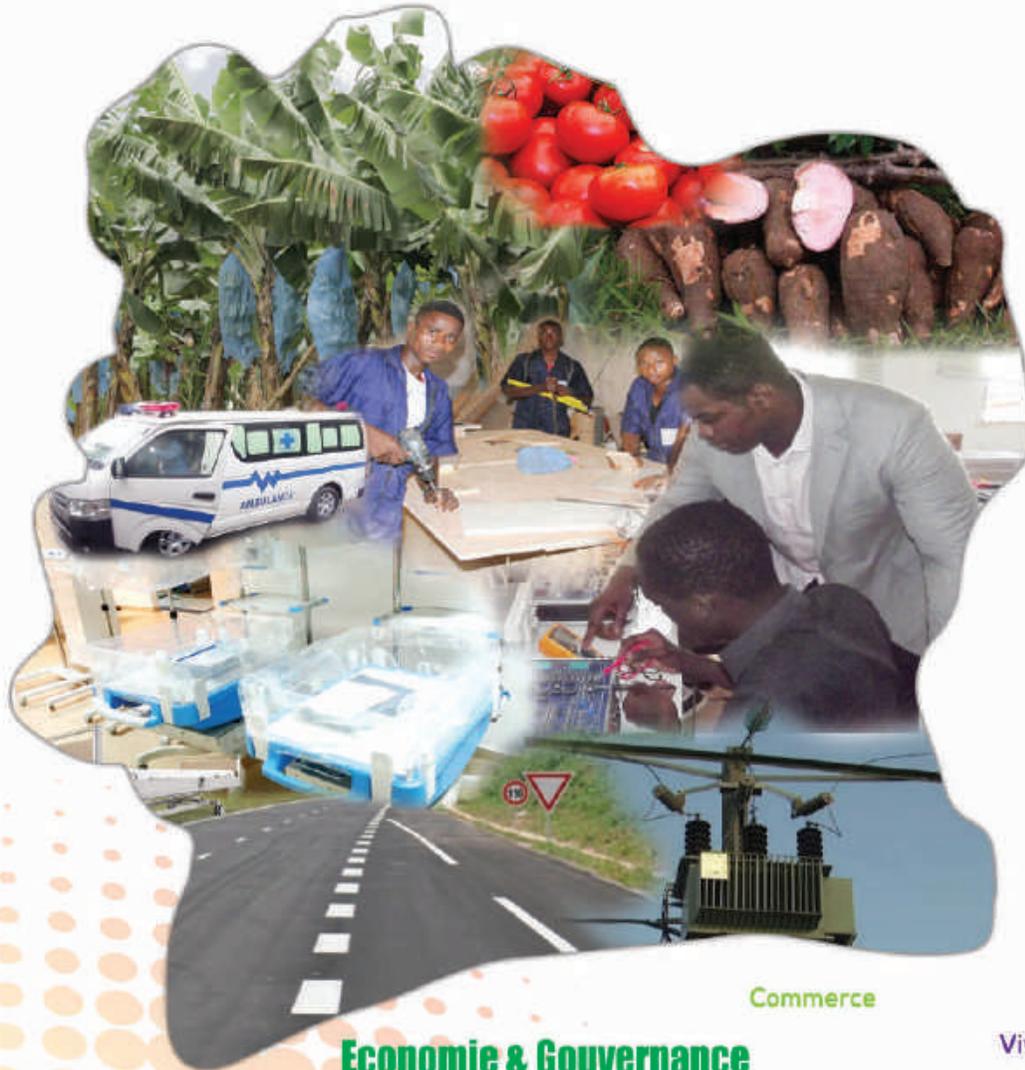
Photo de famille.



COOPERATION COTE D'IVOIRE / UNION EUROPEENNE



NOUS CONTRIBUONS À AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE DES POPULATIONS À TRAVERS LA CONDUITE DES PROJETS ET PROGRAMMES FINANCÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE



Economie & Gouvernance

Commerces Vivrier

Infrastructures Société civile Industrie Développement Rural

Energie Secteur privé Finances publiques Agriculture

Transport Foncier rural Banane

LE BIEN-ÊTRE DES POPULATIONS, NOTRE DÉFI.

Siège : Mezzanine Immeuble Azur-Plateau Abidjan ✉ 01 BP V 306 Abidjan 01 ☎ (+225) 20 30 33 00

🌐 www.cccciue.ci 📄 Coopération CI-UE 🔄 Coopération CI-UE 🌐 Coopération CI-UE

Par Souleymane SANGARÉ

LAURÉAT DU PRIX D'EXCELLENCE DES ENTREPRISES PUBLIQUES IVOIRIENNES : LE DG DE LA LONACI FÉLICITÉ PAR LE MINISTRE ADAMA COULIBALY

Le ministre de l'Economie et des Finances, Adama Coulibaly, a reçu en audience, le 17 septembre 2020 à son cabinet, le Directeur général de la Loterie nationale de Côte d'Ivoire (Lonaci), M. Dramane Coulibaly, venu lui présenter ses lauriers glanés lors de la 2ème édition du prix d'excellence de la gouvernance et de la performance des entreprises publiques ivoiriennes.

Ce sont au total deux prix dont, le prix d'excellence de la gouvernance et de la performance des entreprises publiques ivoiriennes, et le prix de la performance économique et financière des entreprises publiques marchandes, avec en sus, l'élection du DG Dramane Coulibaly à la tête de l'Association des Loteries nationales d'Afrique (ALA).

« Nous sommes venus remettre les prix que nous avons gagnés récemment à notre ministre de tutelle et l'informer de vive voix de notre élection à la tête de l'Association des Loteries nationales d'Afrique. Il était vraiment important pour nous de lui présenter ces diplômes », a affirmé le Directeur général de la Lonaci.

Pour sa part, le ministre Adama Coulibaly a marqué sa fierté vis-à-vis de son hôte du jour et s'est dit satisfait du travail abattu. Le DG de la Lonaci était accompagné pour l'occasion, de ses proches collaborateurs.



Le DG de la LONACI Dramane Coulibaly remettant son prix au ministre de l'Economie et des Finances.



Le ministre de l'Economie et des Finances remettant un présent au DG de la LONACI...



...qui présente ici son prix et son diplôme de participation.



Photo de famille

BLOOMFIELD INVESTMENT ORGANISE LA 4^{ème} ÉDITION DES "CONFÉRENCES RISQUE-PAYS CÔTE D'IVOIRE"

L'Agence de notation financière, Bloomfield Investment, première agence de notation d'Afrique francophone, a organisé ce jeudi 17 septembre 2020 à Abidjan, la 4^{ème} édition des "Conférences Risque-Pays Côte d'Ivoire". La cérémonie était présidée par le ministre de l'Economie et des Finances, Adama Coulibaly.

Le rapport Risque-Pays 2020 baisse la note de la Côte d'Ivoire à 5.7 contre 6,1 en 2019, a révélé Stanislas Zézé, PDG de l'Agence de notation financière Bloomfield Investissement.

Selon l'agence, les perspectives à court et long termes restent négatives. « La particularité de cette édition réside dans son caractère de période jugée incertaine pour les investisseurs aussi bien locaux qu'étrangers. », a déclaré Stanislas Zézé. La baisse de la note de la Côte d'Ivoire se justifie par plusieurs facteurs. Au niveau du climat des affaires, malgré les réformes engagées par le gouvernement, notamment l'introduction d'un nouveau code des marchés publics, la situation socio-politique impacte négativement les affaires. Pour ce qui est des performances macroéconomiques, la Côte d'Ivoire, depuis 2012 a un taux de croissance parmi les plus élevés au monde. Mais les tensions sociales et la pandémie de la Covid-19 pourraient fragiliser le secteur privé.

La gestion des finances publiques n'est pas épargnée. En raison de la crise sanitaire, la volonté des autorités ivoiriennes de maintenir le déficit budgétaire à 3% sera contrainte pour l'exercice 2020. La solidité du système financier a été également ébranlée avec la tendance baissière du marché amorcée depuis 2016, laquelle devrait se poursuivre à nouveau en 2020 avec la Covid-19. L'hypothèse de défauts des entreprises et des PME n'est pas à exclure.



Le ministre Adama Coulibaly pendant son discours.



Zézé Stanislas de Bloomfield et le ministre de l'Economie et des Finances.



Une vue des participants.

Par Khadija ZOKO SÉBÉ

2^e ÉDITION DES AWARDS DES ENTREPRISES : 126 TOPS MANAGERS CÉLÉBRÉS LE 11 DÉCEMBRE 2020

La deuxième édition des Awards des entreprises et des institutions ivoiriennes s'est tenue le vendredi 11 décembre 2020, à 19h, au cours d'un dîner de gala au Radisson Blu Hôtel Airport à Abidjan.

Cette 2^{ème} édition était placée sous le parrainage du ministre ivoirien de l'Économie et des Finances, Adama Coulibaly, la présidence du ministre des sports, Danho Claude Paulin et

la coprésidence de M. Fama Toure, président de la Chambre de Commerce et d'industrie, ce sont environ 126 patrons d'entreprises qui ont été célébrés au cours d'un dîner de gala de prestige organisé à l'hôtel Radisson Blu, Route Aéroport.

Les lauréats ont reçu quatre séries de prix, à savoir : les prix sectoriels, les prix individuels, les prix spéciaux et le prix d'Excellence (Award des Awards).



Au centre, le Ministre Adama Coulibaly entouré des Ministres Aka Aouélé et Anne Ouloto Désiré ainsi que du président Fama Touré de la CCI CI.



Le ministre remettant le prix d'Advans Côte d'Ivoire.



Le département de la ministre a aussi été distingué au cours de cette cérémonie.



Le Ministre de l'Economie et des Finances au centre, entouré des membres de son cabinet.

SÉMINAIRE DE FORMATION SUR LA DIPLOMATIE ÉCONOMIQUE

Le ministère des Affaires Etrangères a organisé, à l'endroit des ambassadeurs et diplomates ivoiriens, un séminaire de formation sur la Diplomatie Économique, les jeudi 10 et vendredi 11 décembre 2020, au Centre de Conférence dudit ministère sis au Plateau. L'objectif poursuivi par Jean-Marie Somet, Directeur de la diplomatie économique au ministère des Affaires étrangères, et son équipe, en organisant cette formation, était de mettre à la disposition des participants, des informations fiables relatives aux différents secteurs de l'économie ivoirienne, aux facilités d'imprégnation du code des investissements, aux normes d'importation et d'exportation de marchandises et au fonctionnement des structures d'encadrement et des organisations interprofessionnelles



De gauche à droite : Jean Marie Somet, Georges Copré, Gnamien Yao et Edmond Kouassi.



Georges Copré du SE-CCESP pendant son intervention au séminaire sur la Diplomatie économique.



Au Centre SE. Daouda Diabaté SG du Ministère des Affaires étrangères entouré du DCA de la primature, Moctar Touré et de Jean Marie Somet.



Photo de famille avec au centre M. Jean marie somet directeur de la diplomatie économique.

Par Suzanne ALLÉGBÉ



Marc Alberola, président d'Eurocham.



EBOWWN - Réseau mondial des Chambres de Commerce Européennes.

LE TRILOGUE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE EUROPÉENNE EN CÔTE D'IVOIRE (EUROCHAM)

La Chambre de Commerce Européenne en Côte d'Ivoire (EUROCHAM) a tenu son second Trilogue avec le ministère de l'Economie et des Finances et l'Union européenne (UE). C'était l'occasion d'échanger sur les mesures de soutien économique mises en place dans le cadre du plan de soutien gouvernemental en réponse à la crise de la Covid-19, et sur l'appui que l'Union européenne souhaite apporter à la Côte d'Ivoire pour soutenir et relancer l'activité économique du pays dans le cadre des fonds de soutien.

Le délégué d'EUROCHAM, Julien Delcourt, le ministre de l'Economie et des Finances, les présidents des Fonds de soutien et le président de l'Association professionnelle des banques (APB), M. Daouda Coulibaly, ont échangé sur les caractéristiques des prêts garantis, les procédures d'octroi et l'application de règles strictes de gouvernance des fonds. L'UE a annoncé travailler à un abondement de ces fonds à hauteur de 100 millions d'euros en partenariat avec la Banque européenne d'investissement.

Le président d'EUROCHAM, Marc Alberola, s'est réjoui du bon fonctionnement de cette plateforme de Trilogue et a salué l'écoute active des autorités ivoiriennes ainsi que leur forte implication et engagement dans la lutte contre les conséquences économiques de la covid-19. Pour rappel, ce trilogue s'inscrit dans le cadre du « Projet S'Investir Ensemble » et vise à (i) améliorer le cadre des affaires et des investissements en Côte d'Ivoire, (ii) faciliter l'accès au financement des PME et (iii) rapprocher les étudiants du marché du travail à travers des séances de coaching et des visites d'entreprises.

Notons que durant cette crise, EUROCHAM a adapté ses services et poursuivi ses activités : sessions d'informations sur des thèmes techniques et d'actualité, publications et amélioration du climat des affaires.

Pour rappel, EUROCHAM c'est également du networking, des formations, un projet de certification des PME à la corporate governance et un rayonnement international.

En sa qualité de vice-présidente du réseau mondial des Chambres de Commerce UE EBOWWN, elle apporte, par ailleurs, son expertise au service des organisations sœurs de la sous-région.



Session de Formation.



Trilogue A.



Présentation du Livre Blanc avec SEM Essis, SEM Kirchmann et Jean-Luc Ruelle.



OFFICE NATIONAL DE L'ASSAINISSEMENT ET DU DRAINAGE



MISSION PRINCIPALE

L'office National de l'Assainissement et du Drainage a pour mission d'assurer l'accès aux installations d'assainissement et de drainage de manière durable et à des coûts compétitifs, à l'ensemble de la population nationale.

NOS AXES STRATEGIQUES

- ▶ Planifier et réglementer le développement de l'assainissement et du drainage
- ▶ Appuyer la mobilisation des ressources financières du secteur
- ▶ Réhabiliter et développer les infrastructures d'assainissement collectif et de drainage
- ▶ Renforcer l'entretien et l'exploitation des infrastructures d'assainissement collectif et de drainage
- ▶ Améliorer la gestion de l'assainissement autonome
- ▶ Sensibiliser la population, renforcer les capacités des acteurs publics et privés et développer la coordination

Agir pour un Cadre de vie assaini

POUR TOUS VOS PROBLEMES
D'ASSAINISSEMENT, CONTACTER LE
CENTRE D'APPEL DE L'ONAD AU
22 50 80 50

**A VOTRE
ECOUTE
24H/24**

Tutelles

● TECHNIQUE



● FINANCIÈRE



Partenaires



Par Ébenisaire N'CHO

ASSAINISSEMENT ET DRAINAGE À ABIDJAN : LANCEMENT DU PADSAD POUR AIDER À TERME 10.000 MÉNAGES

Le programme d'amélioration durable de la situation de l'assainissement et du drainage (PADSAD) de la ville d'Abidjan a été lancé mardi 13 octobre 2020 dans la commune de Yopougon (Banlieue nord d'Abidjan) par la ministre de l'Assainissement et de la Salubrité, Anne Désirée Ouloto.

Le PADSAD est financé à 96% par la BID et à 4% par l'État de Côte d'Ivoire, pour un coût global 54.995.434.880 FCFA.

Mme Ouloto a expliqué que ce programme adressera les gros problèmes en matière d'assainissement et de drainage au niveau de la ville d'Abidjan, notamment la maîtrise et la gestion des déchets liquides ainsi que la problématique de la lutte contre les inondations.

« Aujourd'hui, je suis heureuse de lancer, au nom du gouvernement, cet important programme qui a plusieurs composantes et qui pourra, à terme, nous permettre de maîtriser les eaux usées d'au moins 10.000 ménages, de pouvoir

réaliser également la première station de traitements de boue de vidanges au niveau d'Abidjan qui sera située dans la zone d'Anyama », a-t-elle expliqué.

Le directeur général de l'Office national de l'assainissement et du drainage (ONAD), Amara Sanogo, estime que c'est le tout premier projet majeur en matière d'assainissement et de drainage que connaît la Côte d'Ivoire. Il a expliqué que ce projet va impacter les communes d'Abobo, Adjamé, Anyama, Koumassi, Marcory, Treichville et principalement de Yopougon et de Cocody.

« C'est un financement de 55 milliards de FCFA obtenu auprès de la Banque islamique de développement (BID), pour adresser les problèmes de drainage pluvial, notamment les nombreux problèmes d'inondation que vivent nos populations à Yopougon et à Cocody », a indiqué M. Sanogo.



Allocution du DG de l'ONAD adressant ses salutations à la ministre Anne Désirée Ouloto.



Allocution du DG de l'ONAD.



Lancement des travaux par la ministre en charge de l'assainissement et du DG de l'ONAD.

UNE ASSURANCE CONTRE LES PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES EXTRÊMES ACCORDÉE AUX MÉNAGES VULNÉRABLES

Il sera notamment transféré à 6498 ménages vulnérables identifiés, soit 32 496 personnes, la somme totale de 335 296 800 FCFA, à travers un mécanisme d'assurance contre les phénomènes météorologiques extrêmes. Ce mécanisme d'assurance est géré par le groupe de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC Groupe), conçu pour aider les États membres de l'Union africaine à réduire les risques de pertes et de dommages causés par des phénomènes météorologiques extrêmes et des catastrophes naturelles.

La Côte d'Ivoire est membre de cette institution depuis 2014. En 2019, le pays a souscrit pour la première fois à deux contrats d'assurance contre les déficits pluviométriques pour les régions du Nord et du Centre ivoiriens auprès de la mutuelle d'assurance ARC. Et ce, en raison d'un déficit pluviométrique prononcé dans le Centre de la Côte d'Ivoire, qui a touché 406 000 personnes principalement localisées dans les cinq régions du pays. Le gouvernement ivoirien, par l'entremise d'un opérateur de téléphonie mobile, procédera, selon un protocole, au lancement des transferts monétaires à des personnes localisées dans ces cinq régions du pays.



Le directeur de cabinet adjoint Bamba Vassogbo.



Le DG du Trésor, Assahoré Konan Jacques.



Le DCA et le DG du Trésor.



Photo de famille.

Notre réseau s'étend avec deux nouvelles agences :



L'agence de Yakassé-Attobrou



L'agence de Mankono

L'ONEP OBTIENT LE PREMIER PRIX DE L'EFFICACITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le jeudi 17 septembre 2020, au Plateau, le président du Conseil d'administration de l'Office national de l'Eau potable (ONEP), M. Louis Kouakou Habonouan, a officiellement présenté au ministre de l'Hydraulique, M. Laurent Tchagba, en présence de plusieurs autres personnalités, le Premier prix de l'efficacité du Conseil d'administration qu'il dirige. Cette distinction a été décernée par le ministère du Budget et du Portefeuille de l'État, le 2 septembre 2020, dans le cadre de la deuxième édition du prix de l'Excellence, de la Gouvernance et de la Performance des entreprises publiques ivoiriennes. Très heureux, le PCA de

l'ONEP s'est félicité en ces termes : « Nous sommes là pour célébrer le travail bien fait, le travail efficace, efficient, qui a reçu une distinction. Oui, nous avons réussi ce travail avec le conseil ». Il a également pris l'engagement de maintenir le cap. Soulignant que le défi qui se pose à l'ONEP reste celui du financement. Le ministre de l'Hydraulique s'est réjoui, quant à lui, de ce premier prix décerné à une entreprise sous sa tutelle. Le DG de l'ONEP, Ibrahiman Berté, a saisi l'occasion pour féliciter le président du Conseil d'administration de l'ONEP, pour l'impulsion donnée à l'entreprise et les résultats obtenus.



Le président du Conseil d'administration de l'ONEP, Louis Habonouan et le ministre en charge de l'Hydraulique Laurent Tchagba .



Présentation du Prix et des certificats.



Photo de famille.



Le président du Conseil d'administration de l'ONEP, Louis Habonouan



Une vue des invités.



INSTITUTION DE PRÉVOYANCE SOCIALE
CGRAE
CAISSE GÉNÉRALE DE RETRAITE DES AGENTS DE L'ÉTAT
REGIE PAR LA LOI N° 99.476 DU 2 AOUT 1999
CRÉÉE PAR LE DÉCRET N° 2012-367 DU 18 AVRIL 2012

Première Institution de Prévoyance
Sociale en Afrique de l'Ouest certifiée
ISO 9001 sur l'ensemble de ses activités



L'Institution de Prévoyance Sociale-Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (IPS-CGRAE) est une personne morale de droit privé, de type particulier, investie d'une mission de service public à vocation sociale.

L'IPS-CGRAE fait partie du portefeuille des organismes de prévoyance sociale de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES) et est membre de l'Association Internationale de la Sécurité Sociale (AISS).

✓ MISSIONS

- Gestion au profit des bénéficiaires, des régimes obligatoires de pensions
- Gestion au profit des bénéficiaires, des régimes complémentaires ou spéciaux, obligatoires ou volontaires de pensions, qui peuvent être créés par décret
- Recouvrement des cotisations et du service des prestations afférentes à ces différents régimes
- Gestion des fonds collectés au titre des différents régimes sous gestion

✓ REGIMES SOUS GESTION

L'IPS-CGRAE gère 7 régimes de pension, dits par répartition, à savoir :

- le régime des fonctionnaires civils
- le régime des militaires, gendarmes et policiers
- le régime des magistrats
- le régime des agents temporaires
- le régime des ambassadeurs
- le régime des anciens membres du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel
- le régime des anciens membres du Gouvernement.

✓ TUTELLE

L'IPS-CGRAE est placée sous la tutelle technique et administrative du Ministère en charge de la prévoyance sociale et sous la tutelle financière du Ministère en charge du Budget.

✓ PRESTATIONS

Les prestations à l'assuré principal, dites directes :

- Pension de retraite
- Allocation viagère
- Solde de réforme
- Remboursement des cotisations
- Allocation temporaire d'invalidité
- Rente viagère d'invalidité

Les prestations aux ayants droit, dites indirectes :

- Pension de conjoint survivant
- Pension temporaire d'orphelin
- Pension de succession
- Réversion d'allocation viagère
- Réversion de solde de réforme
- Rente viagère
- Réversion de rente d'invalidité
- Prestations aux ascendants
- Remboursement des cotisations

L'IPS-GRAE, Pour Vous, avec Vous, la Retraite, la Vie.



+225 20 25 12 12

www.cgrae.ci



MODÈLE

P38-P39

FOCUS SUR LE CCESP

P42-P48

Zoom sur...

MODEL

P40

FOCUS ON CCESP

P50-P52

Zoom on...

DOUANES IVOIRIENNES

Les réformes ont engendré des performances exemplaires



Général DA Pierre Directeur Général des Douanes Ivoiriennes.

La Direction générale des douanes est une administration paramilitaire composée de douaniers astreints au port de l'uniforme et d'agents civils, tous relevant du statut général de la Fonction publique. Elle est chargée de la mise en œuvre et du suivi de la réglementation applicable en matière d'importation, d'exportation, de détention et de circulation de marchandises.

Régie financière et mamelle de l'économie ivoirienne, les Douanes ivoiriennes couvrent l'ensemble du territoire national avec des missions diverses. La plus connue reste la mission fiscale.

Elle consiste en la détermination de l'assiette, de l'émission, de la liquidation et du recouvrement des droits et taxes inscrits au Tarif extérieur commun (TEC) CEDEAO pour le compte du Trésor public. S'en suit, la mission économique et de facilitation du commerce international, qui se résume à la protection des produits locaux par la surveillance des échanges extérieurs et à l'incitation à l'investissement par les avantages fiscaux et douaniers accordés aux opérateurs économiques. Les Douanes ivoiriennes contribuent à la promotion du commerce international par la rationalisation et la simplification des procédures. Elles ont aussi une mission de protection des

personnes, des biens et de l'environnement. En plus d'une mission de collaboration avec les autres administrations. Cette administration apporte sa collaboration à de nombreuses administrations dans l'exercice de leurs attributions.

Pour mener à bien toutes ces missions et se conformer aux standards internationaux de gestion des organisations, la réforme du système douanier a été rendu nécessaire.

En effet, le contexte économique et commercial international, marqué par la libéralisation et l'augmentation du volume des échanges, impose à l'administration des Douanes, un rôle de facilitateur de la chaîne logistique internationale, qui se traduit, entre autres éléments, par la modification substantielle de ses modes opératoires. Dans ce sens, un vaste chantier de réformes a été engagé en vue de concilier les impératifs de facilitation des échanges et de sécurisation des recettes fiscales.

Le programme de réformes et de modernisation, piloté par un Comité de réformes, s'articule autour de six (6) axes majeurs.

Sécurisation et simplification des procédures

Le premier est celui de la sécurisation et simplification des procédures. Il s'agit de réduire le temps de dédouanement (Bon à Enlever délivré en 48 heures) et de sécuriser les procédures administratives par la mise en place d'outils ou de cadres

adéquats, à savoir : la mise en place d'une procédure anticipée pour le dédouanement avant l'arrivée des marchandises : C'est-à-dire l'établissement de la Fiche de déclaration à l'importation (FDI), du rapport final de classification et de Valeur (RFCV), du bordereau de suivi des cargaisons (BSC) et le dépôt du manifeste. La mise en place d'un circuit de sélectivité automatisé qui prévoit 20% des déclarations à orienter en circuit de contrôle ; la mise en place d'un scanner au Port Autonome d'Abidjan (PAA) permettant l'obtention du bon à enlever (BAE) en 10 minutes ainsi que l'octroi d'autorisations exceptionnelles : DST, sous régimes (703, OP3).

SYSTÈME AUTOMATISÉ DE GESTION ET D'ANALYSE DES RISQUES ET DE SÉLECTIVITÉ

L'objectif est la limitation des contrôles physiques conformément à la Convention de Kyoto révisée (CKR). A cet effet, l'administration des Douanes a produit une cartographie des risques et identifié les instruments pour leur maîtrise et des outils pour leur gestion notamment le procès-verbal simplifiée (PVS), base de données des infractions douanières qui a permis l'automatisation de la sélectivité des contrôles.

Ainsi, dès que l'importateur introduit la fiche de déclaration à l'importation (FDI), les agents de l'analyse du risque commencent leur contrôle essentiellement orienté sur l'importateur, pour s'assurer de sa crédibilité, de la nature du produit, de l'origine et/ou de la provenance de celui-ci.

Le résultat de ce contrôle anticipé permet alors d'orienter la marchandise vers le circuit vert, s'il n'est révélé aucune suspicion ou vers le circuit rouge si le profilage révèle des cas de suspicion de fraude sur la valeur, la nature douteuse de la marchandise et/ou une fausse origine pour bénéficier de privilèges.

C'est un gain de temps considérable pour l'importateur et d'économie de frais qui se répercuteront positivement sur le prix au consommateur.

MODERNISATION ET SÉCURISATION DU RÉGIME DE TRANSIT ET DES RÉGIMES SPÉCIALISÉS

Des actions ont été menées, à savoir la rationalisation des exonérations, la création d'un comité de suivi pour affiner la gestion des produits pétroliers. En vue de maîtriser les exonérations et franchises douanières, la Direction générale des Douanes a conçu un logiciel de gestion intégré dans le système informatique de la Douane, le SYDAM World. Ce module de gestion automatisé des attestations d'exonération permet d'une part, le calcul automatique de la dépense fiscale, c'est-à-dire le coût des exonérations et d'autre part, de disposer plus rapidement de statistiques détaillées sur les dépenses fiscales.

RENFORCEMENT DU CONTRÔLE APRÈS DÉDOUANEMENT ET LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE SUR LA BASE DE L'ANALYSE DU RISQUE

Les enquêtes douanières collaborent davantage avec la Direction de l'analyse des risques, du renseignement et de la valeur (DARRV). La transparence dans les contrôles a été traduite dans les faits par l'élaboration d'un Guide de procédure des contrôles après dédouanement. En effet, ce dispositif mis en application par décret N°858 du 19 décembre 2013 précise

les différentes variantes des contrôles et leurs modalités, les prérogatives et obligations des agents enquêteurs et surtout, les garanties et obligations des opérateurs économiques.

C'est pourquoi, dès sa publication, ce décret a effectivement fait l'objet d'une large diffusion auprès des usagers et du service à travers des séminaires et des rencontres avec des organisations faitières des entreprises du secteur privé.

Modernisation de la gestion des Ressources humaines

Ce volet a permis une plus grande maîtrise de la cartographie du personnel, du profil des compétences, de la description des postes et du profil de carrières, mais surtout, le renforcement des capacités des personnels face aux nouveaux métiers des Douanes, notamment l'analyse du risque, le renseignement, le contrôle après dédouanement, l'audit...

RENFORCEMENT DE L'OUTIL INFORMATIQUE EN APPUI AU PROGRAMME DE MODERNISATION

L'informatique est l'élément de soutien de la réforme du fait de son caractère transversal. A ce titre, des applications à la pointe de la technologie ont été développées afin de parvenir à une informatisation totale des activités de l'administration des Douanes.

Ce sont entre autres la gestion informatique de la mainlevée sur le crédit d'enlèvement qui est subordonnée au paiement intégral de toutes les liquidations de l'exercice en cours ; la gestion informatisée des chèques rejetés qui assure la traçabilité des chèques émis dans le cadre du recouvrement des droits et taxes. A cela s'ajoute l'interconnexion avec la Direction générale des Impôts pour éradiquer les fausses déclarations de compte contribuable en Douane, le Conseil du Café-Cacao pour sécuriser la procédure d'exportation du café et du cacao.

Il y a aussi l'interconnexion avec le Port Autonome d'Abidjan et de San Pedro pour la fiabilisation des informations du manifeste, l'amélioration de la gestion des marchandises débarquées, des entrepôts et une optimisation des ventes aux enchères ainsi sécurisation et simplification des procédures ainsi que celle avec les aconiers (Abidjan-Terminal) pour renforcer la prise en charge des marchandises.

A cela s'ajoute le lancement des projets d'interconnexion des systèmes avec le Ghana (PFCTCAL), le Burkina, le Mali et le Sénégal (PACIR) pour assurer une interopérabilité des systèmes informatiques et sécuriser la procédure de transit dans la sous-région. L'informatisation de la procédure de remboursement de la TVA accélère la délivrance des attestations de régularité douanière aux fins de remboursement des crédits de TVA et garantit les intérêts du Trésor public.

La gestion automatisée des cautions d'entrepôt et des délais d'apurement optimisent les régimes suspensifs.

Ces réformes ont eu un impact significatif sur les performances du système douanier.

En effet, de 2011 à 2019 les Douanes ivoiriennes ont enregistré des performances exemplaires qu'il convient de souligner à leur juste valeur. Les recettes douanières sont passées de 823,8 milliards en 2011 à 1832,53 milliards de francs CFA en 2019.

IVORIAN CUSTOMS

Reforms have produced sound performances

The reform and modernization program, managed by a Reform Committee, can be divided into six (6) major points.

SECURING AND SIMPLIFYING PROCEDURES

The first element is that of securing and simplifying procedures. The aim is to reduce customs clearance time (notice for removal issued in 48 hours) and to secure administrative procedures by setting up appropriate tools or frameworks.

AUTOMATED RISK MANAGEMENT AND ANALYSIS SYSTEM AND SELECTIVITY

The objective is the limitation of physical controls in accordance with the Revised Kyoto Convention (RKR). To this end, the Customs administration produced a risk map and identified the instruments for their control and tools for their management, in particular the Simplified statement (PVS), a database of customs offenses which enabled automation of the selectivity of controls.

MODERNIZATION AND SECURING OF THE TRANSIT REGIME AND SPECIALIZED REGIMES

In order to control customs exemptions and franchises, the General authority of Customs has developed management software integrated into the Customs IT system, SYDAM World.

STRENGTHENING POST-CLEARANCE CONTROL AND THE FIGHT AGAINST FRAUD BASED ON RISK ANALYSIS

Customs Inspections services are working closely with the Department of Risk Analysis, Intelligence and Value (DARRV). Transparency in the controls process has become a reality with the development of a Procedural Guide for post-clearance controls.

MODERNIZATION OF HUMAN RESOURCES MANAGEMENT

This component enabled an efficient management of the staff mapping, the skills profile, the job description and the career profile, but above all, the capacity building of personnel in addressing new customs jobs mainly the analysis of risk, intelligence, post-clearance control and audit.

STRENGTHENING THE IT TOOL TO SUPPORT THE MODERNIZATION PROGRAM

IT is the key element of the reform. As such, state-of-the-art applications have been developed in order to achieve full computerization of the Customs Administration activities.





LE SCANNER A RAYONS X, UN OUTIL DE MODERNISATION

Dans son élan de modernisation, l'Administration des Douanes, avec l'appui du Gouvernement ivoirien, s'est dotée de douze (12) scanners à rayons X repartis sur plusieurs sites, à savoir :

- Trois (03) scanners mobiles déployés respectivement à Abidjan Terminal (Export), San Pedro et Ouangolodougou ;
- Deux (02) scanners fixes relocalisables à Abidjan-Port et Noé ;
- Quatre (04) scanners bagages à soute à l'Aéroport Félix Houphouët-Boigny (aérogare arrivée) ;
- Deux (02) scanners cargo palettes en cours de déploiement au fret de l'Aéroport FHB ;
- Un (01) scanner bagages à soute destiné à l'Aéroport de Bouaké.



Les scanners à rayons X permettent de réaliser des contrôles non intrusifs en visualisant sur un écran, l'ensemble d'une cargaison, en lieu et place des dépotages systématiques.

Ainsi, dans un contexte économique et commercial international caractérisé par la libéralisation, la densification et la globalisation des échanges de marchandises, les Douanes Ivoiriennes se donnent les moyens de répondre efficacement aux attentes d'usagers-clients de plus en plus exigeants.

Historiquement, le déploiement des scanners s'est opéré en deux (2) grandes phases :

Une première phase dite de gestion concédée entre 2002 et 2007, avec la concession pour 10 ans des activités de scannage à des exploitants privés, moyennant le paiement d'une redevance par les usagers ;

La deuxième phase, ou phase de gestion inclusive, a démarré en 2015 avec l'acquisition et l'exploitation des scanners par l'Administration des Douanes elle-même.

Les scanners présentent de nombreux avantages, notamment :

- L'amélioration des recettes par une meilleure prise en charge et évaluation des marchandises, garantissant ainsi les intérêts du Trésor Public ;
- La lutte contre la fraude avec une parfaite identification des contenus ;
- La célérité et la fluidité, le scannage s'effectuant de manière quasi-instantanée contre une journée avec les procédures manuelles ;
- La sécurisation de la chaîne logistique internationale, le renforcement de la sécurité frontalière et la réduction des risques liés à la criminalité transfrontalière.

Les Douanes Ivoiriennes, une Administration Moderne et Vertueuse !

COMITÉ TECHNIQUE DE CONCERTATION (CTC)

Le gouvernement et les acteurs du secteur privé accordent leurs violons



Le dialogue public-privé est au beau fixe. Quelques faits récents attestent de l'excellence des relations entre les deux parties. Ainsi, après la rencontre du Premier ministre Hamed Bakayoko avec le patronat ivoirien le 16 septembre dernier à la Primature, une réunion du Comité technique de Concertation (CTC) s'est tenue le 21 septembre à la salle de conférence du ministère de l'Économie et des Finances, au 20^{ème} étage de l'immeuble SCIAM.

Le ministre Adama Coulibaly, de l'Économie et des Finances, en sa qualité de président du CTC, a conduit les travaux. L'importance et la transversalité des sujets abordés ont justifié la présence de trois autres ministres, à savoir : MM. Souleymane Diarrassouba, du

Commerce et de l'Industrie; Moussa Sanogo du Budget et du Portefeuille de l'État et Félix Anoblé, de la Promotion des PME.

La délégation du Secteur privé était conduite par MM. Jean-Marie Ackah, président de la Confédération générale des Grandes entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) et Faman Touré, président de la Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI).

Le Comité de concertation État / secteur privé, conduit par son Secrétaire exécutif Mariam Fadiga Fofana, a assuré le secrétariat de ce CTC.

Pendant plus de deux heures et demie d'horloge, la matrice des préoccupations du secteur privé a été passée au peigne fin. Les échanges ont porté selon

l'ordre du jour sur les mesures liées à la COVID 19, les préoccupations nécessitant des réponses urgentes et les dossiers nécessitant des réponses d'ordre structurel.

Au titre des mesures liées à la COVID 19, plusieurs points ont été évoqués. S'agissant de la reconduction des mesures portant sur la suspension des contrôles fiscaux, douaniers et en matière sociale, le secteur privé a émis le souhait de voir la mesure être prorogée de trois mois et si possible jusqu'à la fin de l'année en cours. Relevant les pertes de recettes fiscales liées à l'absence de contrôles fiscaux des entreprises avec des incidences budgétaires évidentes, le ministère en charge du Budget opte pour un traitement au cas par cas et non une reconduction généralisée de la mesure.

L'opportunité donc de reconduire systématiquement cette mesure fera l'objet d'un arbitrage par le Premier ministre après avis technique du ministre en charge du Budget. Il en est de même pour la prorogation de la mesure d'exonération des droits et taxes de porte sur les équipements de santé, matériels et autres intrants sanitaires.

La prise de textes d'application pour la mesure d'annulation des pénalités de retard à la charge des titulaires de marchés publics de l'État a aussi été évoqué. Au regard de la pertinence de cette préoccupation, des dispositions seront prises par le ministère en charge du Budget pour régulariser la situation. Suite à l'achèvement de la phase transitoire à fin juin 2020 des différents fonds d'appui aux entreprises, le secteur privé a relevé un faible niveau du rythme de consommation des ressources, notamment celui du fonds dédiés aux PME. Le patronat a souhaité une accélération du processus d'opérationnalisation des fonds d'appui aux entreprises. Une analyse de cette période montre qu'avec l'implication de la CCI-CI et de la CGECI dans l'accompagnement des PME dans le

cadre de la préparation de leurs dossiers, le taux de rejet des dossiers a ainsi fortement baissé.

En perspective, les membres du gouvernement se sont engagés à accélérer le processus avec la mise en place de nouveaux instruments tels que les émissions de garanties pour les grandes entreprises qui constitueront des effets de leviers importants ; le renforcement de la communication autour des fonds, le renforcement des capacités des équipes techniques chargées d'analyser les dossiers avec le recrutement d'analystes financiers en partenariat avec l'Union européenne.

Pour terminer, la question de pérennisation des fonds sera abordée lors des discussions pour l'élaboration du Plan de relance économique, annoncé par le Premier ministre.

Le patronat, au vu de la crise sanitaire et des bouleversements constatés, a aussi souhaité la prise de textes législatifs et réglementaires appropriés relatifs au télétravail. Cela, dans l'optique d'accélérer la transformation digitale de l'économie pour assurer la compétitivité des entreprises. Dans cette perspective, des recommandations émanant des cadres de réflexions initiées par la CCI-CI sont attendues par le gouvernement pour la mise en place d'un cadre réglementaire adapté du télétravail.

Le dernier point mais, non le moindre, au titre des mesures liées à la COVID 19, porte sur les interventions ciblées de l'État sur les secteurs les plus sinistrés, notamment l'hôtellerie et le secteur de la santé. Ces propositions concernent la défiscalisation des équipements et autres intrants dans le cadre de la COVID 19 et la suppression de la patente sur le secteur de l'hôtellerie.

Les mesures fiscales se rapportant au renouvellement des plateaux techniques des établissements privés de soins et aux équipements des hôtels situés sur le littoral seront examinées dans le cadre de l'élaboration de l'annexe fiscale 2021.

PRÉOCCUPATIONS NÉCESSITANT DES RÉPONSES URGENTES

Au titre des préoccupations nécessitant des réponses urgentes, le premier point évoqué est celui de l'apurement des créances nées de la constitution rapide des restes à payer des crédits de TVA. Cette rencontre a été l'occasion d'aborder la question de l'élaboration de la prochaine annexe fiscale 2021. Le patronat souhaite que celle-ci ne comporte aucune taxation nouvelle. Il propose, par contre, qu'elle apporte des corrections sur des situations antérieures préjudiciables, notamment le niveau de BIC du secteur des télécoms, la taxe sur le caoutchouc granulé des usiniers de la filière hévéa et l'impôt minimum forfaitaire (IMF).

En réaction, le ministre du Budget et du portefeuille de l'État a partagé sa vision de modernisation de la politique fiscale avec comme principal enjeu l'amélioration de l'optimisation des recettes fiscales par l'élargissement de l'assiette fiscale, l'amélioration des performances de l'administration grâce au renforcement des capacités, de contrôle et un accent particulier sur la digitalisation.

PRÉOCCUPATIONS NÉCESSITANT DES RÉPONSES D'ORDRE STRUCTUREL

La troisième catégorie des préoccupations a porté sur la mise en œuvre des recommandations de la réforme fiscale. Il ressort



que les travaux engagés depuis 2018, connaîtront bientôt leur épilogue. De ce fait, une synthèse des travaux avec l'ensemble des acteurs sera bientôt faite en vue de la finalisation du rapport par le comité de suivi de la réforme fiscale et porté à l'attention du Premier ministre.

Le président de la CGECI a aussi évoqué le vaste programme de l'accompagnement de champions nationaux. A cet effet, dans le cadre des travaux préliminaires coordonnés par le cabinet du Premier ministre, une liste d'entreprises sélectionnées a été arrêtée.

Il importe d'accélérer les dernières étapes pour un accompagnement des premières entreprises retenues, à compter de 2021 avec la mise en place du nouveau PND 2021-2025.

Au demeurant, dans le cadre des travaux, la Chambre de Commerce et d'Industrie sera désormais associée.

Le dernier point évoqué par le patronat est celui du Livre Blanc sur l'industrialisation. La CGECI a réitéré sa disponibilité à œuvrer aux côtés de l'État dans cet important dossier dont elle est l'initiatrice. Une équipe sera mise en place par le Premier ministre pour examiner les orientations de ce rapport en lien avec les initiatives en cours. Il faudrait également se rassurer que les recommandations du Livre blanc soient intégrées aux orientations du nouveau PND 2021-2025.

LA DIRECTION GÉNÉRALE DU BUDGET ET DES FINANCES

PRINCIPALES FONCTIONS

• Budget de l'Etat

Elle se rapporte:

- à la programmation pluriannuelle des ressources et des emplois;
- au cadrage macro-financier des projets de lois de finances initiales et rectificatives;
- à la préparation des lois de finances de l'année ;
- au suivi de l'exécution du budget;
- à la reddition des comptes dans le cadre de la loi de règlement.

• Contrôle

Elle se rapporte:

- au contrôle budgétaire des opérations des Etablissements Publics Nationaux;
- au contrôle a posteriori de la gestion des Collectivités Décentralisées.

• Evaluation des dépenses

Elle se rapporte:

- à l'analyse de l'effectivité et de l'efficacité des dépenses et leur impact sur les populations cibles;
- au suivi et à l'évaluation des dépenses publiques aux fins de juger des progrès réalisés par rapport aux objectifs et aux résultats.



GRANDES ACTIONS MENEES EN 2020

• Le basculement en mode budget-programmes

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la Côte d'Ivoire a basculé en mode budget-programmes, matérialisant ainsi la mise en œuvre effective des réformes initiées par l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), dans la gestion des finances publiques. Ces réformes visent, d'une part, à améliorer l'efficacité de la dépense publique, en assurant la cohérence entre les choix budgétaires ainsi que les priorités de développement économique et social à moyen terme du Gouvernement et, d'autre part, à renforcer la transparence budgétaire.

Le budget-programmes 2020, le premier dans l'histoire de notre pays, adopté par le Parlement et promulgué par le Président de la République s'équilibre en ressources et charges à 8061 milliards, répartis par grande nature de dépense comme suit:

- Personnel: 1 770,1 milliards (22,0%) ;
- Biens et Services: 1 391,2 milliards (17,2%) ;
- Transferts: 2799,3 milliards (34,7%);
- Investissements: 2 100,4 milliards (26,1 %).

• L'élaboration et la publication du Budget Citoyen

Dans la poursuite de l'efficacité de l'action publique, le Gouvernement s'est engagé dans une dynamique d'amélioration de la transparence de la gestion des finances publiques. C'est dans cette optique qu'un Conseil des Ministres, tenu le mercredi 24 avril 2019, à Yamoussoukro, a adopté une communication relative au Budget Citoyen 2019, un document qui traduit dans un langage facile et accessible à toutes les franges de la population, les informations contenues dans le Budget de l'Etat. Ce document a fait l'objet d'une large vulgarisation auprès de la population, des organisations de la société civile, du secteur privé, des collectivités territoriales et des partenaires au développement.

Après l'édition de 2019, la Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF) a également élaboré, publié et diffusé auprès d'un plus large public, le Budget Citoyen 2020.

Ce document, qui permet de rapprocher davantage le Budget de l'Etat de la population, favorisera ainsi l'appropriation par les citoyens des actions du Gouvernement, leur contribution à l'amélioration des politiques publiques et leur adhésion au civisme fiscal. Il comprend un certain nombre d'illustrations et d'images, portant notamment sur les acteurs et les principales étapes du processus d'élaboration et d'exécution du Budget, pour une meilleure compréhension.

Le Budget Citoyen répond par ailleurs aux orientations du Code de Transparence dans la Gestion des Finances Publiques. A cet effet, il fait partie intégrante de la réforme des finances publiques. Sa production et sa publication ont été en outre portées comme engagements dans le plan d'actions élaboré dans le cadre du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (Open Government Partnership) pour la période 2018-2020.

• L'évaluation des DAF

Avant le basculement du budget de l'Etat en mode budget-programmes en 2020, les Directeurs des Affaires Financières (DAF) assuraient par délégation du Ministre en charge du Budget, les fonctions d'engagement et d'ordonnancement des dépenses de l'Etat auprès de chaque institution et ministère.

Compte tenu de l'importance du rôle des DAF et dans le cadre de la bonne gouvernance, le Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, a voulu s'assurer que la gestion se fait conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur et aux bonnes pratiques des Finances Publiques. C'est ainsi qu'il a fait adopter par le Conseil des Ministres en sa séance du 1er août 2018, la mise en place d'un dispositif pour évaluer les différents aspects de la gestion des DAF.

Le processus d'évaluation des DAF qui s'appuie sur une méthodologie rigoureuse, objective et participative, vise à susciter une saine émulation au sein des DAF dans la perspective de consolider l'efficacité de la dépense publique.

Pour la gestion 2018, ce processus a permis de récompenser, le mardi 07 mai 2019, les trois (03) meilleurs DAF à savoir Messieurs DOUMBIA Ibrahima, SANOGO Dramane Alpha et DAO Abdramane, respectivement DAF des ministères de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ainsi que de la Culture et de la Francophonie.

Quant à la deuxième édition dotée du prix Bassirima SANOGO, elle a eu lieu le jeudi 13 août 2020 avec la désignation des trois (03) lauréats que sont Messieurs ADJOUANI Tehoua Kouamé (DAF du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural), OUATTARA Fétigué (DAF du Ministère de l'Equipement et de l'Entretien Routier) et DOUMBIA Ibrahima (DAF du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique).

DGBF/DFDC

FORMALISATION DU SECTEUR INFORMEL

Le CCESP initie un atelier pour renforcer la stratégie

Le 20^{ème} étage de l'immeuble SCIAM a abrité, le 8 octobre dernier, le séminaire de dissémination de l'étude portant stratégie d'encadrement des entreprises pour favoriser la transition vers l'économie formelle.

M. Bamba, Directeur de cabinet adjoint du ministre de l'Économie et des Finances, a procédé à l'ouverture de ce séminaire. Il a insisté sur le fait que « la question de l'informel constitue une problématique structurelle forte dans le monde entier et plus précisément en Afrique subsaharienne où son apport dans le PIB se situe entre 25 et 65% ».

Les principaux enjeux de la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle restent multidimensionnels et ont des répercussions aussi bien économiques que sociales. Le représentant du ministre de l'Économie et des Finances, a insisté entre autres, sur la problématique de l'emploi. Il s'est félicité de ce que « la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle aboutira assurément au respect des droits sociaux des travailleurs et à la création d'emplois décents et ce, dans une optique de la réduction de la pauvreté en accord avec les objectifs du développement durable ». Tout en saluant, les conclusions de ce rapport, M. Bamba a rappelé à tous les acteurs présents que « le principal challenge est de soutenir, grâce à l'accélération de la formalisation du secteur informel, l'ambition du gouvernement de parvenir à la transformation structurelle de l'économie ».

C'est d'ailleurs cet enjeu, qui a présidé à la tenue de la 3^{ème} édition de la Journée nationale du partenariat (JNP), le 13 novembre 2017 autour du thème « Encadrement du secteur informel : source de croissance et de compétitivité de notre économie ».

Dans son adresse lue par le conseiller technique, M. Georges Copré, le Secrétaire exécutif du CCESP, Mariam Fadiga Fofana, a réaffirmé que cet atelier constitue ainsi, l'aboutissement de la principale recommandation de la JNP 2017. Elle s'est félicitée de la mobilisation

de tous les acteurs. Ce qui est la parfaite illustration de l'intérêt mutuel accordé au partenariat entre l'État et le secteur privé pour promouvoir davantage les initiatives consensuelles pour une économie compétitive et dynamique.

Elle a réitéré ses vives remerciements à l'ensemble des partenaires de l'État et du secteur privé et singulièrement au bureau de coordination des États en transition du groupe de la BAD.

Situant le contexte, le Secrétaire exécutif du CCESP s'est appesantie sur l'impact de l'économie informelle portant entre autres sur la protection sociale et le respect des droits fondamentaux des travailleurs, la capacité de l'État à pouvoir mobiliser, de façon efficiente, les ressources intérieures ainsi que l'inégale répartition de la charge fiscale qui est fortement ressentie par les entreprises formelles. Elle a énuméré une série des questions qui se situent dans la continuité des travaux du comité scientifique de la JNP.



Celles-ci portent entre autres sur l'efficacité des dispositifs et mesures en vigueur encadrant les entreprises pour impulser la transition vers l'économie formelle, les éventuels points de blocage des mesures et initiatives pertinentes et la manière dont elles pourraient être renforcées afin d'assurer leur mise en œuvre. Ainsi que les expériences de réussite d'autres pays en en tirant des mesures qui pourraient être adaptées aux réalités ivoiriennes.

Autant de questions qui ont fait l'objet d'une étude approfondie par le cabinet SSCO, cheville ouvrière de cette mission dont les conclusions permettent au CCESP d'avoir des données factuelles à même d'alimenter les réflexions du gouvernement sur les outils et instruments à élaborer en réponse à la problématique de l'économie informelle.

Ce rapport pose ainsi le diagnostic sur la situation du secteur informel en Côte



Le directeur de cabinet adjoint, Bamba Vassogbo et Okou André Nguessan.



d'Ivoire, analyse les principaux défis à relever et propose au gouvernement des orientations stratégiques pour une meilleure transition vers l'économie formelle.

« Cette rencontre vise à restituer aux acteurs et aux partenaires du dialogue public privé ivoirien, le rapport en vue d'échanger et définir conjointement des orientations stratégiques ainsi que les modalités de leur mise en œuvre en synergie. Le contexte de fragilité imposé par la COVID 19 accroît l'importance de notre session dont les conclusions seront soumises au ministère de l'Économie et des Finances, dans la perspective de relance visant à surmonter les effets de la pandémie. Un important pas sera fait en direction du chantier de la formalité de notre économie », a-t-elle conclu. Ce séminaire, de manière pratique, a consisté en deux sessions de présentation du cabinet d'études SSCO, suivies d'échanges.

La première a porté sur la problématique du secteur informel et les défis à relever pour la transition vers la formalisation. La seconde session a porté sur les orientations stratégiques de la stratégie à travers les principaux axes, les rôles des parties prenantes ainsi que le mécanisme et les moyens de mise en œuvre.

En guise de conclusion, M. Ismaël Coulibaly, du CCESP a insisté sur la mobilisation et la synergie entre tous les acteurs de l'écosystème dans le cadre de la mise en œuvre de cette feuille de route.

Un chronogramme indicatif a été également proposé. Il fixe la date butoir de la finalisation du rapport au 15 décembre 2020. L'adhésion autour de la stratégie à travers la mise en place des organes de pilotage ainsi que la communication en Conseil des ministres est prévue pour le 30 mars 2021 au plus tard.

La dernière phase, à savoir l'élaboration du plan d'action opérationnel 2021 et sa mise en œuvre est prévue pour le 30 avril.

DIALOGUE PUBLIC-PRIVÉ

Le CCESP organise une session de renforcement de capacités à l'attention du secteur privé

Dans le souci de consolider les axes de sa stratégie nationale de dialogue Public-Privé en vue de la rendre plus efficace et plus inclusive, le Secrétariat exécutif du comité de concertation État-secteur privé (SE-CCESP) a initié ce 22 octobre 2020, à l'immeuble SCIAM au Plateau, une session de renforcement de capacités à l'attention des partenaires du cadre de concertation.



Venus pour l'occasion de l'administration publique et en grand nombre, du secteur privé, ceux-ci ont pu acquérir, développer et s'approprier les connaissances sur les axes d'une bonne stratégie nationale de dialogue Public-Privé.

Cette session de renforcement de capacités dédiée aux faitières, aux groupements ainsi qu'aux organisations professionnelles et associations consulaires, a été entièrement animée par les conseillers techniques du CCESP.

Les partenaires techniques et financiers dont la Société Financière internationale (SFI) et l'Organisation japonaise du commerce extérieur (JETRO) ont aussi rehaussé cet atelier de leur présence.

Trois thèmes ont été abordés. Le premier a porté sur : les fondements théoriques du dialogue Public-Privé et a été animé par M. Ismaël Coulibaly. L'approche opérationnelle et la prise en charge des préoccupations / processus de réformes avec des cas pratiques, était le deuxième thème qui a été développé par M. Serges Séké. Le troisième sujet dont l'objectif est de rendre plus dynamique les organisations du secteur privé, a porté sur les contributions du secteur privé dans le DPP, par la gouvernance, le lobbying, etc., et a été animé par M. Souleymane Sangaré.

Ces différents thèmes avaient pour objectifs de mettre l'accent sur les enjeux d'un dialogue Public-Privé constructif à la lumière des expériences nationales et internationales. Présenter ensuite, les mécanismes institutionnels de dialogue Public-Privé en Côte d'Ivoire ; partager les meilleures expériences en matière de lobbying et de représentation des organisations intermédiaires du secteur privé et enfin échanger autour des outils de suivi du processus de dialogue Public-Privé.

M. Georges Copré, représentant Mme Mariam Fadiga

Fofana, Secrétaire exécutif du CCESP, a tenu à préciser que le Comité de concertation État/Secteur Privé a engagé depuis 2015, avec l'assistance technique de la Cellule d'analyse des politiques économiques et sociales du CIRES (CAPEC), un long processus participatif de diagnostic, d'analyse et de réflexions sur le dialogue Public-Privé qui a permis d'élaborer une stratégie nationale de dialogue Public-Privé, validée en atelier le 27 février 2017. Au titre des orientations stratégiques, figure le renforcement de l'approche opérationnelle à travers l'implémentation d'une démarche structurée et harmonieuse de dialogue Public-Privé. Aussi, a-t-il insisté sur le fait que : « la mise en œuvre efficace de cette orientation stratégique relève en partie des capacités intrinsèques de chaque acteur du dialogue (public ou privé pour une contribution productive dans le processus de dialogue public privé ».

Dans cette perspective, M. Georges Copré a insisté sur le fait que le Secrétariat exécutif du CCESP entend poursuivre cette activité en instituant des sessions de renforcement des capacités à l'attention des principaux acteurs du dialogue Public-Privé en Côte d'Ivoire.

Faut-il le rappeler, l'État ivoirien a donné un coup d'accélérateur à la concertation avec le secteur privé à travers la redynamisation du CCESP en 2013, en permettant à ce que l'ancrage institutionnel du Secrétariat exécutif passe du ministère de l'Industrie à la Primature. Ce Comité s'est doté de deux instances de décisions que sont le Comité technique de Concertation (CTC) et le Conseil de concertation (CC) présidés respectivement par le ministre de l'Economie et des Finances et le Premier ministre.

Plusieurs voix du secteur privé se sont élevées au cours de cet atelier pour saluer le travail remarquable de facilitation accompli par le CCESP à travers son Secrétariat exécutif. Certains intervenants ont aussi invité les acteurs des organisations patronales des PME à taire les querelles intestines de leadership afin de parler d'une même voix en vue d'arriver à des résultats probants. La recommandation d'accorder plus de pouvoir au CCESP pour son efficacité sur le terrain a aussi été formulée.

M. Copré a rappelé à toutes fins utiles que les conclusions des travaux du cadre de concertation s'inscrivent dans la continuité de l'action gouvernementale. Il a ensuite exhorté le secteur privé à animer ce cadre de concertation à travers des sujets documentés et bien orientés qui leur permettraient de mieux faire comprendre ses préoccupations à l'État afin de faciliter leur prise en charge et leur traitement. Ce qui permettra à l'économie de mieux se porter.



FONDS DE DÉVELOPPEMENT
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

LA FORMATION AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

PRODUITS & SERVICES DU FDFP

Nous finançons :

- Plan de Formation • Projet Collectif • Projet Apprentissage
- Projet Insertion • Projet Etude • Projet GERME

SIÈGE ABIDJAN

20 BP 1068 ABIDJAN 20, Maison de la Formation Boulevard VGE

☎ (225) 21 75 05 05 📠 (225) 21 75 05 95

GRAND BASSAM

Quartier CAFOP II BP 836 ABENGOUROU

☎ (225) 79 19 28 12 📠 (225) 79 34 41 26

BOUAKÉ

01 BP 99 BOUAKÉ 99

☎ (225) 79 19 18 84

MAN

Quartier ADMINISTRATIF BP 2121 DALOIA

☎ (225) 97 16 50 66

DALOIA

BP 2121 DALOIA

☎ (225) 79 19 12 70

KORHOGO

BP 44 KORHOGO

☎ (225) 79 19 06 08

SAN PEDRO

BP 1408 SAN PEDRO

☎ (225) 79 19 16 41

TECHNICAL CONSULTATION COMMITTEE (CTC)

The Government and the private sector work to have everybody sing from the same hymn-sheet



Public-private dialogue is perfect. Some recent facts support the excellent relationship between the two parties. Thus, after Prime Minister Hamed Bakayoko meeting with the Ivorian employers on September 16 at the Prime Minister's Office, a meeting of the Technical Consultation Committee (CTC) was held on September 21 at the conference room of the Ministry of the Economy and Finances, on the 20th floor of the SCIAM building.

As the chairman of the CLC, Minister Adama Coulibaly of the Economy and Finance has presided over the meeting. The importance and the variety of the subjects discussed made three other ministers, namely MM. Souleymane Diarrassouba, Commerce and Industry; Moussa Sanogo from the Budget and the State Portfolio and Felix Anoblé from the Promotion of SMEs attend the ceremony.

The Private Sector delegation was led by MM. Jean-Marie Ackah, President of Large Enterprises of Cote d'Ivoire General Confederation chairman (CGECI) and Faman Touré President of the local Chamber of Commerce and Industry (CCI-CI). The State / Private Sector Consultative Committee, led by its Executive Secretary Mariam Fadiga Fofana acted as secretariat for this CTC. The agenda of the ceremony focussed on COVID 19-related measures, concerns requiring urgent responses and issues requiring structural responses.

Concerning measures related to COVID 19, several issues were raised. Regarding the renewal of measures related to the suspension of fiscal, customs and social controls, the private sector expressed the wish for an extension of a period of three additional months and, if possible, until the end of the current year.

Noting the losses in tax revenue linked to the absence of corporate tax audits with obviously budgetary impacts, the Ministry in charge of the Budget preferred an individual analysis of the different cases.

The adoption of implementing regulations for the cancellation of late payment penalties payable by holders of State public contracts was also mentioned. In view of the relevance of this concern, measures will be taken by the ministry in charge of the Budget to regularize the situation.

Following the completion of the transitional phase at the end of June 2020 of the various business support funds, the Private Sector noted a low level of the rate of consumption of resources, in particular the support funds to SMEs. The employers called for an acceleration of the process to make the business support funds operational. An analysis of this period shows that with the involvement of the CCI-CI and the CGECI in supporting SMEs in the preparation of their files, the rate of rejection of files has thus dropped significantly.

In perspective, the members of the Government have decided to accelerate the process with the establishment of new instruments such as the issuance of guarantees for large companies which will constitute important leverage effects; strengthening communication around funds, building the capacity of technical teams responsible for analyzing cases with the recruitment of financial analysts in partnership with the European Union.

Finally, the issue of sustainability of funds will be addressed during discussions for the development of the Economic Recovery Plan, announced by the Prime Minister.

The employers association, based on health crisis and the upheavals observed, also wished the adoption of appropriate legislative and regulatory texts relating to teleworking. This will boost the digital transformation of the economy to ensure the competitiveness of companies. In this perspective, recommendations from the frameworks of discussions initiated by the CCI-CI are expected by the Government for the establishment of a regulatory framework adapted to teleworking. Last but not the least measures related to COVID 19 were about the state interventions in the most affected sectors, including hotel industry and health sector. These proposals concern the tax exemption on equipment and other inputs in the context of COVID 19 and the abolition of the business tax on the hotel sector.

The tax measures related to the renewal of the technical platforms of private care hospital and the equipment of hotels located on the coast will be examined in the context of the development of the 2021 tax annex.

PUBLIC PRIVATE DIALOGUE

CCESP organizes a capacity building session for the private sector



In order to consolidate its National Strategy for Public-Private Dialogue with a view to make it more effective and inclusive, the Executive Secretariat of the State-Private Sector Consultation Committee (SE-CCESP) initiated on October 22, 2020, at the SCIAM building in Le Plateau, a capacity building session for the partners in the consultation framework.

This capacity building session dedicated to umbrella organizations, groups as well as professional organizations and consular associations, was entirely managed by technical advisers of the CCESP. Technical and financial partners including the International Finance Corporation (IFC) and the

Japanese Foreign Trade Organization (JETRO) also attended the workshop.

Three topics were discussed. The first focused on the theoretical foundations of Public Private Dialogue and Mr. Ismaël Coulibaly was the moderator. The operational approach and the handling of reform concerns / processes with practical cases, was the second topic that was developed by Mr. Serges Séké. The third subject, the objective of which is to make private sector organizations more dynamic, focused on Private Sector Contributions in the DPP, through Governance, lobbying, etc., and was addressed by Mr. Souleymane Sangaré.



FORMALIZATION OF THE INFORMAL SECTOR

A workshop to strengthen the strategy

The seminar for the dissemination of the study on business management strategy to promote the transition to the formal economy was held at “immeuble SCIAM” on October 8. Mr. Bamba, Deputy Chief of Staff of the Minister of Economy and Finance opened the seminar.

The main challenges of the transition from the informal economy to the formal economy remain multidimensional and have both economic and social repercussions. The representative of the Minister of Economy and Finance

insisted, among other things, on the problem of employment.

In his address read by the Technical Advisor, Mr. Georges Copré, the Executive Secretary of the CCESP, Mariam Fadiga Fofana reaffirmed that this workshop remains the outcome of the 2017 JNP main recommendation. She welcomed the mobilization of all stakeholders. This is the perfect illustration of the mutual interest to the partnership between the State and the Private Sector to further promote consensual initiatives for a competitive

and dynamic economy. She reiterated her sincere gratitude to all of the partners in the State and the Private Sector and especially to the coordination office of States in transition of the ADB group.

This practical seminar consisted of two sessions of presentation of the SSCO research firm, followed by discussions. The first focused on the issue of the informal sector and the challenges to address for a better formalization. The second session focused on the strategic orientations through the main axes, the roles of stakeholders as well as the mechanism and means of implementation.

In conclusion, Mr. Ismaël Coulibaly from the CCESP has insisted on the mobilization and synergy between all the actors of the ecosystem within the framework of the implementation of this roadmap.

An indicative timetable has also been proposed. It sets the deadline for finalizing the report by December 15, 2020. Support for the strategy through the establishment of steering bodies as well as communication to the Council of Ministers is scheduled for March 30, 2021 at the latest. The last phase, namely the development of the 2021 operational action plan and its implementation is scheduled for April 30.



PROCEDURE DE REMBOURSEMENT DE CREDIT DE TVA VIA LE PORTAIL E-IMPOTS

Direction Générale des Impôts



Ensemble, cultivons le civisme fiscal !

LES CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Les conditions d'éligibilité aux remboursements de crédit de TVA sont précisées par les articles 382 et 383 du Code général des Impôts.

- Les opérations éligibles à la procédure de remboursement de crédits de TVA sont :
- les opérations à l'exportation et assimilées ;
 - les cessations d'entreprise ;
 - les investissements réalisés par les entreprises industrielles assujetties au régime de la taxe sur la valeur ajoutée ;
 - les opérations de crédit-bail ;
 - les investissements réalisés par les entreprises agréées au Code des Investissements ;
 - les acquisitions de biens d'investissement ouvrant droit à déduction pour une valeur supérieure à 40 millions de francs TTC ;
 - les opérations passibles de la TVA au taux réduit ;
 - les opérations bénéficiant d'une exonéra-

tion conventionnelle, ainsi que celles effectuées avec les membres des missions diplomatiques et assimilées, en application des règles de réciprocité.

- En outre, l'article 383 bis du Code général des Impôts prévoit le remboursement de la TVA acquittée sur les projets exonérés. Il s'applique aux :
- exonérations contenues dans le Code des Investissements ;
 - exonérations relatives aux opérations réalisées dans le cadre des conventions signées par le Gouvernement ivoirien avec des entreprises privées ;
 - exonérations relatives aux frais généraux exposés par la Société Ivoirienne de Raffinage et par la Société Multinationale de Bitumes, jusqu'en 2020.

LA PROCEDURE VIA E-IMPOTS

La version précédente de l'application de demande de remboursement de crédit de TVA mise en ligne depuis 2015, permettait aux contribuables de déposer physiquement leurs demandes de remboursement auprès des services compétents, notamment la Direction des grandes Entreprises et les Directions régionales, et de suivre en ligne l'état d'avancement dudit dossier.

Lorsque le dossier est incomplet, un accusé de rejet indiquant le motif du rejet est adressé au contribuable.

Avec le nouveau module de demande de remboursement de crédit de TVA, la procé-

dure est entièrement dématérialisée.

Le contribuable saisit lui-même sa demande à partir de son espace e-impots et y joint l'ensemble des pièces requises. La demande est réceptionnée par la DGI via le Système intégré de Gestion des Impôts en Côte d'Ivoire (SIGICI).

En cas de dossier incomplet, le contribuable reçoit des instructions sur son espace e-impots pour le compléter.

Dans le cas contraire, le traitement en interne se fait selon les procédures en vigueur.

PAGE DE CONNEXION AU PORTAIL E-IMPOTS



République de Côte d'Ivoire

INITIATION DE LA DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE TVA

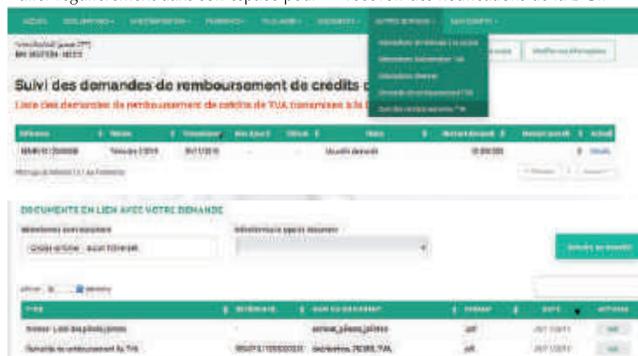


Direction générale des Impôts

Après avoir transmis la demande de remboursement de crédit de TVA à la DGI, le contribuable reçoit une notification pour lui signifier que sa demande a effectivement été transmise et il pourra aller régulièrement dans son espace pour

suivre l'évolution de sa demande dans l'onglet dédié.

Au cas où il y aurait des documents complémentaires à joindre après transmission de la demande, le contribuable pourra recevoir des notifications de la DGI.



Une fois l'ordre de Paiement disponible, le contribuable peut recevoir son paiement de la Régie par virement.

REEXAMEN DU DOSSIER DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE CREDIT DE TVA

Tout dossier de remboursement incomplet ou non fondé en droit est rejeté. Le rejet est notifié par écrit au requérant par le Directeur des Opérations d'Assiette.

Les dossiers incomplets rejetés peuvent être complétés et faire l'objet d'une nouvelle demande dans les délais.

Le montant de la TVA rejeté après instruction, parce que non fondé en droit, ne peut faire l'objet d'une nouvelle demande de remboursement.

La décision de rejet peut être contestée auprès du Directeur général des Impôts, dans le cadre d'un recours contentieux. L'instruction est faite par la Direction de la Législation, du Contentieux et de la Documentation, et la décision est prise par le Directeur général des Impôts.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :
Centre des Téléservices Fiscaux (CTF), Marcory Zone 4,
Rue Louis Lumière, Immeuble BAINI, 3^{ème} étage
e-impots@dgi.gov.ci
Tel 42 25 25 25/ 07 63 76 37/ 07 34 73 47/ 74 80 61 31



Edition, Septembre 2020

DELAI D'INSTRUCTION DES DEMANDES

Le délai d'instruction des demandes de remboursement est fixé à deux (2) mois maximum à compter de la date de réception de la demande du contribuable.

Toutefois, en ce qui concerne la procédure accélérée, le délai d'instruction est fixé à quinze (15) jours maximum.

La procédure normale s'applique à toutes les entreprises éligibles au remboursement des crédits de TVA.

Les entreprises éligibles à la procédure accélérée de remboursement de crédits de TVA sont celles qui ont obtenu l'agrément du Directeur général des Impôts à cet effet, ainsi que les banques et établissements financiers dans le cadre strict de leurs opérations de crédit-bail.

Les entreprises qui sollicitent l'agrément doivent :

- formuler une demande auprès du

Directeur général des Impôts avant le 31 janvier de chaque année ;

- réaliser à l'exportation au moins 75 % de leur chiffre d'affaires ;

- souscrire régulièrement leurs déclarations de TVA ;

- ne pas avoir fait l'objet d'une procédure de redressement ayant révélé des pratiques frauduleuses.

L'agrément est accordé par le Directeur général des Impôts pour une période de 12 mois. Il peut être retiré lorsque les contrôles révèlent que le contribuable s'est rendu coupable de manœuvres frauduleuses en matière fiscale.

La mise en œuvre de la procédure accélérée ne fait pas obstacle à l'exercice ultérieur du droit de contrôle dont dispose l'Administration.

SAISIE DU FORMULAIRE DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE TVA



SUIVI DE LA DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE TVA



République de Côte d'Ivoire

Direction générale des Impôts

« La population fiscale de la Côte d'Ivoire est de l'ordre de 400 000 contribuables pour une population totale estimée à 25 millions de personnes »

MOUSSA SANOGO,
ministre du Budget et du Portefeuille de l'État

P56-P64

À la une

“ The tax population in Côte d’Ivoire is estimated to 400 000 contributors for a total population of 25 million people ”

MOUSSA SANOGO,
Minister of Budget and State Portfolio

P66-P68

News

MOUSSA SANOGO

Ministre du Budget et du Portefeuille de l'État

« Le taux de pression fiscale de la Côte d'Ivoire est encore faible au regard des potentialités économiques du pays »

Conseiller du Premier ministre, en charge des questions macroéconomiques, jusqu'à sa nomination en tant que Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'État. Moussa Sanogo est passé ministre auprès du Premier ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'État, avant d'être confirmé en tant que ministre du Budget et du Portefeuille de l'État, le 3 août 2020. Cet homme du sérail lève un coin du voile sur les grands axes de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière budgétaire, douanière, fiscale et de gestion du portefeuille de l'État.



Par Abou-Bakr GBOHOU

Quelles sont les missions du ministre du Budget et du Portefeuille de l'État ? Et comment se déclinent-elles ?

Les missions du ministre du Budget et du Portefeuille de l'État sont définies par les dispositions du décret n°2019-755 du 18 septembre 2019 portant attributions des membres du gouvernement. Au terme de l'article 40 dudit décret, le ministre auprès du Premier ministre, chargé du budget et du portefeuille de l'État exerce, par délégation du Premier ministre, ministre du Budget et du Portefeuille de l'État, les attributions de celui-ci relatives au Budget et au Portefeuille de l'État. Il assure la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière budgétaire, douanière, fiscale et de gestion du portefeuille de l'État.

Pouvez-vous nous citer les pôles d'activités autour desquels sont organisé l'exercice des attributions de votre ministère, et comment fonctionnent-ils ?

Les activités du ministère tournent autour de ses attributions. Ce département ministériel assure la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière budgétaire, douanière, fiscale et de gestion du portefeuille de l'État.

De manière spécifique, ces attributions se déclinent comme suit : en matière budgétaire, elles portent sur la préparation et la présentation des projets de loi de Finances et des projets de loi de règlement ; l'exécution du budget ; l'approbation des marchés publics et des baux devant être passés par l'État ; la gestion financière du patrimoine administratif et du domaine de l'État ; la participation à la gestion du patrimoine immobilier de l'État à l'étranger, en liaison avec les ministres chargés des Affaires étrangères, de la Construction, de l'Economie et des Finances.

La participation aux négociations et signatures des accords et conventions à caractère économique et financier, notamment de ceux concernant tous les concours financiers extérieurs, les contrats de prêts, les emprunts et les conventions à paiements différés dont les titrisations, contractées par l'État et les collectivités décentralisées, en liaison avec le ministre chargé de l'Economie et des Finances.

En matière douanière, l'élaboration et la mise en œuvre des projets de textes législatifs et réglementaires ; la préparation et le suivi des accords douaniers bilatéraux et multilatéraux ; le recouvrement des recettes de porte et sécurisation du territoire économique national ; les instruments douaniers d'intégration sous-régionale et africaine, notamment l'UEMOA, la CEDEAO, l'UA et l'APE ainsi que la participation, en liaison avec le ministre chargé de l'intégration africaine et le ministre chargé de l'Economie et des Finances, à la définition, à la mise en œuvre et au suivi-évaluation des programmes communautaires en matière douanière.

En matière fiscale, ses attributions portent sur la mise en œuvre de la politique, de la législation et de la réglementation fiscale et parafiscale ; la préparation, la négociation et la mise en œuvre des conventions fiscales internationales ; la conception, la création et la gestion du cadastre en zones urbaines et rurales. Elles couvrent aussi la conservation de la propriété foncière et des hypothèques ; le recouvrement des recettes fiscales ainsi que la promotion du civisme fiscal.

En matière de gestion du portefeuille de l'État, le ministère du Budget et du Portefeuille de l'État exerce la tutelle financière sur les établissements publics nationaux, les sociétés d'État, les sociétés à participation financière publique, les agences d'exécution et les personnes morales de type particulier. Il assure le contrôle budgétaire permanent des établissements publics nationaux et l'approbation de leurs comptes et est chargé du suivi, du contrôle et de la valorisation du portefeuille de l'État.

Ce département ministériel assure la représentation de l'État dans les assemblées constitutives et les assemblées générales des sociétés d'État, des sociétés à participation financière publique, des établissements publics nationaux, des agences d'exécution et des personnes morales de type particulier.

Il est chargé de représenter l'État dans les conseils de gestion et les conseils d'administration des sociétés d'État, des sociétés à participation financière publique, des établissements publics nationaux et des personnes morales de type particulier, en liaison avec le

ministre chargé de l'Economie et des Finances et les ministres chargés de la tutelle technique.

Ce département ministériel assure le suivi et la gestion de l'endettement des sociétés d'État, des sociétés à participation financière publique, des établissements publics nationaux, des agences d'exécution et des personnes morales de type particulier, en liaison avec le ministre chargé de l'économie et des finances.

Il assure de même le suivi des opérations de privatisation et de post privatisation des sociétés d'État, des sociétés à participation financière publique, des agences d'exécution et des personnes morales de type particulier, en liaison avec le ministre chargé de l'économie et des finances et les ministres chargés de la tutelle technique.

Une autre de ses prérogatives est celle de la gestion de la liquidation des établissements publics nationaux, des sociétés d'État, des sociétés à participation financière publique, des agences d'exécution et des personnes morales de type particulier, en liaison avec le ministre chargé de l'Economie et des Finances, et la gestion de la liquidation des biens immobiliers, en liaison avec le ministre chargé de la Construction.

Le ministère du Budget et du Portefeuille de l'État participe aussi à toute opération susceptible d'avoir un impact sur le portefeuille de l'État en particulier la création, la transformation, la participation à toute opération susceptible d'avoir un impact sur le portefeuille de l'État, en particulier la création, la restructuration et la fusion d'entreprises ou la prise de participation.

Quelle est la vision qui a présidé à l'élaboration du budget 2020 ?

Le budget 2020, qui s'est inscrit dans la vision du Chef de l'État de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent, a été élaboré autour des grands axes du Plan national de Développement 2016-2020, tout en mettant un accent particulier sur le renforcement des actions d'amélioration du bien-être des populations à travers le Programme social du gouvernement.

En effet, à travers ce budget qui s'équilibre en ressources et en dépenses à 8.061,0 milliards FCFA, le gouvernement



entend poursuivre le renforcement des infrastructures socio-économiques de base, notamment dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'électrification rurale, de l'accès à l'eau potable, ainsi que les actions de création d'emplois pour les jeunes en particulier et d'autonomisation de la femme.

Une attention particulière est également portée sur l'amélioration de l'accès au logement, le renforcement de la sécurité ainsi que sur les infrastructures de transport.

Il contribue en outre à la consolidation de la transformation structurelle et du dynamisme de l'activité économique.

Quelles en sont les grandes articulations et notamment par secteur d'activités ?

Le budget de l'État pour l'année 2020, s'équilibre en ressources et en charges à **8 061,0 milliards FCFA** et consacre **26,1 %** des ressources aux investissements, soit 2 100,3 milliards FCFA.

Les investissements concernent, entre autres, les projets inscrits dans le cadre du programme social du gouvernement (79,1 milliards FCFA), la couverture Maladie universelle (11,7 milliards FCFA), la réalisation des VRD pour les logements sociaux (37,2 milliards FCFA), le projet de Transport urbain d'Abidjan (47,4 milliards FCFA), la construction des infrastructures du Train urbain d'Abidjan (6,0 milliards FCFA) et le plan d'urgence d'Abobo (6,0 milliards FCFA).

L'analyse du budget 2020 par secteur montre que **les ressources consacrées au développement des infrastructures et des équipements collectifs**, sont de 1 416,8 milliards FCFA. Ces ressources portent pour l'essentiel sur l'équipement et l'entretien routier (760,4 milliards FCFA),

l'habitat et l'urbanisme (82,1 milliards FCFA) l'hydraulique (113,7 milliards FCFA), le pétrole et l'énergie (335,8 milliards FCFA).

S'agissant des dépenses du **secteur de l'Éducation-Formation**, elles ressortent à 1 330 milliards de FCFA. A ce titre, 1 070,2 milliards FCFA sont consacrés à l'enseignement primaire, secondaire général et technique ainsi qu'à la formation professionnelle et, 259,8 milliards FCFA sont alloués à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Les ressources inscrites au titre du **secteur de la Santé et des actions sociales** sont, quant à elles, de 530,7 milliards FCFA. Elles concernent la santé pour 446 milliards FCFA, la protection de la famille, de la femme et de l'enfant à hauteur de 20,7 milliards FCFA et les actions de protection sociale et d'emploi pour 33,3 milliards FCFA.

Le budget 2020 consacre également 177,9 milliards FCFA au **développement du secteur industriel et commercial**, répartis entre l'agriculture et les ressources halieutiques (163,7 milliards FCFA) et la promotion de l'industrie et des PME (14,3 milliards FCFA).

La capacité actuelle de mobilisation des ressources fiscales et douanières semble faire ressortir un niveau en deçà duquel le pays devrait pouvoir prétendre, au regard de ses potentialités. En témoigne, le taux de pression fiscale qui demeure au niveau des 16% contre une norme communautaire de 20% au niveau de l'UEMOA. Qu'est-ce qui explique cette relative faiblesse de la pression fiscale ?

Le taux de pression fiscale de la Côte d'Ivoire est encore faible au regard des potentialités économiques du pays. Cette situation s'explique par divers facteurs dont les principaux tiennent au système fiscal lui-même, à la structure de l'économie, aux comportements de certains contribuables et à notre organisation administrative.

S'agissant du système fiscal, il faut dire que celui-ci ne prend pas suffisamment en compte tous les secteurs productifs de l'économie. Tel est notamment le cas du secteur agricole, plus précisément les producteurs agricoles individuels dont les revenus ne sont pas imposés. Cette tradition se perpétue jusqu'à ce jour, bien qu'aucun dispositif légal n'exempte expressément ce secteur.

A cela s'ajoute l'existence dans notre dispositif d'un certain nombre de régimes dérogatoires consistant en des exonérations et autres avantages fiscaux, à travers le code général des Impôts, le code des investissements, les codes sectoriels et les conventions d'État.

L'application de ces dispositions dérogatoires aboutit à une

“ **Le gouvernement entend poursuivre le renforcement des infrastructures socio-économiques de base, notamment dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'électrification rurale, de l'accès à l'eau potable, ainsi que les actions de création d'emplois pour les jeunes en particulier et d'autonomisation de la femme** ”

réduction des recettes fiscales de l'ordre de 400 milliards FCFA par an, soit environ 2% du PIB.

Le second facteur se rapporte à la structure de l'économie. Celle-ci est dominée par le secteur informel, dont les revenus sont peu ou pas déclarés. L'informalité touche des secteurs productifs dont l'activité représente environ 30 à 40% de la richesse nationale. Les efforts pour fiscaliser ces activités se heurtent à l'absence de déclarations, à leur caractère hétérogène.

Pour pallier ces difficultés, il a été nécessaire de mettre en place une fiscalité adaptée pour capter des ressources de ce secteur, à travers notamment l'institution des retenues à la source dans les années 1990. Il s'agit notamment de l'acompte sur divers impôts (ASDI) auquel s'est substitué l'acompte d'impôt sur le revenu du secteur informel (AIRSI) et le prélèvement à la source sur les prestations de services du secteur informel. Il a été institué également un impôt synthétique déterminé sur une base forfaitaire afin de simplifier la perception de l'impôt. Mais les résultats obtenus sont encore en deçà du potentiel réel du secteur informel.

Le troisième facteur qui explique la mobilisation encore en deçà de nos espérances des ressources fiscales est relatif au comportement des acteurs de la chaîne fiscale qui occasionne des déperditions de ressources. Ces acteurs sont constitués d'une frange importante de personnes physiques et morales qui éludent l'impôt en ne se déclarant pas aux services des impôts, ou lorsqu'elles sont déclarées, elles mettent en œuvre des manœuvres frauduleuses pour ne pas payer l'impôt ou pour réduire significativement leurs charges fiscales.

Certaines études évaluent le manque à gagner dû à la fraude fiscale exclusivement en matière de taxe sur la valeur ajoutée à plus de 400 milliards FCFA par an. Cette fraude se décline sous diverses formes, de la moins élaborée aux systèmes les plus sophistiqués mettant notamment en œuvre les techniques des prix de transfert, le non-reversement de la TVA facturée et la déclaration de déficits fictifs

Il ne faut pas non plus passer sous silence les actes de prévarications favorisés notamment par certaines insuffisances de notre organisation administrative, encore dominée par des procédures manuelles, et le couple sanction/récompense qui continue d'être renforcé.

Tous ces facteurs contribuent à l'érosion du taux de la pression fiscale et conséquemment, à l'accroissement du recours à des concours extérieurs pour couvrir les besoins de financement de notre économie.

La consolidation du rythme d'expansion économique, marquée par une forte trajectoire ascendante du PIB, est de nature à accroître le défi lié à l'atteinte de la norme communautaire en matière de pression fiscale. Dans un tel contexte, quelles sont les méthodes de votre département pour optimiser le rendement des recettes fiscales ? L'effort escompté de ces méthodes est-il envisageable à court terme ?

“ Le budget de l'État pour l'année 2020, s'équilibre en ressources et en charges à 8 061,0 milliards FCFA et consacre 26,1 % des ressources aux investissements, soit 2 100,3 milliards FCFA ”

Nous sommes résolument engagés à résoudre la question de l'augmentation du taux de pression fiscale. La problématique se pose en termes d'accroissement de ladite pression tout en veillant à sa meilleure répartition entre les contribuables. En effet, il ne s'agit pas d'accroître la charge fiscale des entreprises qui payent déjà normalement leurs impôts,

cela risque d'avoir un effet inverse. L'objectif est d'arriver à une meilleure répartition de la charge fiscale suivant la faculté contributive de chaque acteur économique. L'équilibre du système fiscal en dépend.

Voici pourquoi nous nous attelons, depuis quelques années, à ne pas prendre de dispositions qui conduiraient à augmenter la charge fiscale sur les entreprises déjà fiscalisées, qui se recensent exclusivement dans le secteur formel.

La politique de l'État est essentiellement orientée vers l'imposition de secteurs sous fiscalisés ou échappant encore à toute fiscalisation. Elle porte sur l'élargissement de l'assiette à travers l'accroissement de la population fiscale et la recherche de nouvelles matières imposables.

La population fiscale de la Côte d'Ivoire est de l'ordre de 400 000 contribuables pour une population totale estimée à 25 millions de personnes, soit un contribuable pour 62,5 personnes. S'il n'est tenu compte que des contributeurs effectifs, le ratio est de l'ordre de 1 contribuable pour 150 personnes. Ce ratio est encore faible au regard des standards internationaux et du potentiel existant. Il traduit le fait que nombre de personnes qui devraient être normalement assujetties à l'impôt ne sont pas répertoriées au fichier de l'administration. Elles échappent ainsi à toute imposition. Il en résulte une charge fiscale qui pèse principalement sur une faible proportion de la population.

Le relèvement du taux de la pression fiscale nécessite donc d'accroître de façon conséquente cette population fiscale au cours des prochaines années.

Par ailleurs, l'action portera sur l'élargissement de la matière imposable. Dans ce cadre, il s'agira de réduire les mesures dérogatoires d'exonération, de réduction de base imposable ou de taux contenues dans notre dispositif fiscal afin de les rapprocher de celles prévues par la norme communautaire. Je voudrais rappeler que le Conseil des ministres, en sa session du 27 mars 2019, a adopté un Plan de rationalisation des exonérations et autres avantages fiscaux qui s'étend sur la période de 2020 à 2023. La mise en œuvre de ce Plan a déjà débuté.

Des mesures seront prises également en matière de contrôle fiscal afin de relever significativement sa performance. Dans un système déclaratif, la performance du contrôle fiscal renforce nécessairement les paiements spontanés par la réduction des comportements déviants. Les actions porteront sur la généralisation de l'utilisation des données de l'analyse-risque, un meilleur ciblage du contrôle fiscal en l'orientant vers les populations à risque grâce au « scoring » des entreprises, ce qui pourrait desserrer l'étau sur les entreprises citoyennes et l'orientation du contrôle vers des secteurs et domaines à fort



potentiel tels que les prix de transfert.

Concernant le secteur informel, il sera mis en place dès cette année une fiscalité plus adaptée aux PME et aux micro entreprises, prenant en compte la spécificité de ces acteurs économiques.

La mise en œuvre réussie des mesures précitées est subordonnée à une organisation performante de l'administration fiscale. Dans ce cadre, les mesures suivantes seront prises : premièrement, la poursuite de la segmentation des services par la création d'une direction dédiée aux petites et microentreprises et une direction dédiée à la fiscalité locale afin de réduire significativement le taux des défaillants grâce à un encadrement plus coordonné. Deuxièmement, le redéploiement du personnel de l'administration fiscale vers les activités de recouvrement, d'analyse-risque, de renseignements, d'études, de suivis et de contrôles, à la faveur de la digitalisation des procédures.

Depuis le mois de mars 2020, la crise liée à la COVID-19 a frappé durement notre pays avec des incidences sur le taux de croissance initialement projeté à 7,2 %, qui serait ramené dans une perspective optimiste à 3,6%. Dans ces conditions, M. le ministre, quels seraient les effets sur le budget 2020, qui connaît une mutation en profondeur avec l'introduction du budget-programme ?

Il convient effectivement de souligner que la gestion budgétaire 2020 est caractérisée par le basculement en mode programmes, qui matérialise la mise en œuvre effective de la deuxième génération des réformes dans la gestion des finances publiques, initiées par l'UEMOA. Ce passage, qui a été réalisé avec succès, a été salué par nos partenaires au développement, au regard de l'impact positif de ce nouveau mode de gestion sur l'accroissement de l'efficacité de l'action publique.

A l'instar des autres pays du monde, la Côte d'Ivoire est, en

effet, confrontée à la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19. Cette crise sanitaire a induit des effets négatifs sur l'activité économique.

Ainsi, la croissance économique nationale, initialement projetée à 7,2%, devrait enregistrer une forte chute comme cela est également observé dans la majorité des économies du monde. Cette situation a entraîné une révision globale à la baisse des prévisions de recettes de 626,1 milliards FCFA, dont 439,9 milliards FCFA au titre des recettes fiscales budgétaires et affectées.

De plus, pour faire face à la propagation de la pandémie, le gouvernement a mis en place un plan de riposte sanitaire, d'un coût budgétaire de 95,9 milliards FCFA en 2020 et un plan de soutien économique, social et humanitaire, d'un coût global de 1.700,9 milliards FCFA.

Au total, prenant en compte l'impact budgétaire du ralentissement des activités économiques sur les recettes fiscales et le coût budgétaire global de la mise en œuvre des deux plans en 2020, l'impact budgétaire du Covid-19 ressort à 1.275 milliards FCFA.

Toutefois, pour faire face à cette situation, la Côte d'Ivoire a bénéficié d'appuis financiers extérieurs des partenaires internationaux, en plus des efforts d'économie budgétaire réalisés au niveau des dépenses.

Quelles sont les principales mesures arrêtées au niveau des différentes régies (Douanes et Impôts) dans la perspective de l'exécution budgétaire en cette année face à la crise du Coronavirus ?

La pandémie du coronavirus, apparue en novembre 2019 dans la province chinoise du Hubei, affecte aujourd'hui plus de 180 pays. La Côte d'Ivoire a officiellement été touchée, avec l'apparition du premier cas déclaré le 11 mars 2020. Malheureusement, cette maladie menace dangereusement l'équilibre mondial tant au plan social qu'économique.

Aussi, dès le 16 mars 2020, le gouvernement ivoirien, à travers le Conseil national de sécurité (CNS), a-t-il pris des mesures fortes en vue d'apporter une riposte à la maladie, contenir sa progression et réduire ses effets sur l'économie nationale.

Dans le cadre du plan de riposte, des mesures douanières et fiscales ont été prises par l'État de Côte d'Ivoire. Ces mesures visent à faciliter les formalités et les procédures fiscales et douanières d'une part, et à soutenir les opérateurs économiques d'autre part.

Elles sont encadrées par les ordonnances n° 2020- 357 et 2020-358 du 8 avril 2020 portant respectivement mesures fiscales dans le cadre du plan de riposte à la pandémie de coronavirus et exonération des droits et taxes de Douanes sur les équipements de santé, produits, matériels et autres intrants sanitaires entrant dans le cadre de la lutte contre la maladie à coronavirus, COVID-19.

En application des instructions du gouvernement, le ministère en charge du Budget a pris deux arrêtés pour matérialiser l'exonération de la TVA et des droits et taxes de douane exigibles sur les équipements de santé, matériels et autres intrants sanitaires entrant dans le cadre de la lutte contre la maladie à coronavirus.

L'administration des Douanes, pour ne pas rompre la chaîne d'approvisionnement en produits de première nécessité, s'est employée à assurer la fluidité des opérations de dédouanement, la continuité du service et la sécurité sanitaire du personnel. Aussi s'est-elle attelée à alléger ses procédures en vue d'accélérer l'enlèvement des marchandises au cordon douanier.

A ce titre, il est à noter, entre autres l'acceptation des documents transmis par la voie électronique (factures, BL, certificats d'origine, certificats d'assurance, etc.) et du télétravail dans l'accomplissement des formalités de dédouanement; l'allègement de la procédure de traitement des dossiers des marchandises en transit (5 étapes au lieu de 7) ; le réaménagement du délai d'apurement des bons provisoires pour l'enlèvement des denrées périssables et des marchandises importées dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 par voie aérienne, ce délai passe de 5 à 15 jours.

A cela s'ajoute la suspension des visites à quai au profit des visites à domicile pour les importations ou exportations classées à risques et la réduction des délais de délivrance des attestations de valeur à 48 heures contre 5 jours habituellement, pour les envois à caractère urgent, les produits alimentaires, les denrées périssables et les intrants pour les industries.

Quant à l'administration fiscale, elle a mis en œuvre les mesures suivantes : l'octroi d'un moratoire de trois mois (à partir du 6 avril 2020) aux entreprises pour le paiement de certains impôts et taxes ; la réduction de 25% du montant de la patente exigible des entreprises de transport au titre de l'année 2020 ; l'exonération des prêts bancaires de tous les impôts et taxes pour les entreprises du secteur de la santé et la suspension des contrôles fiscaux pour une durée de trois mois (du 6 avril au 6 juillet 2020).

Cette mesure de suspension concerne tous les types de contrôles dont les avis de vérification ont déjà été servis aux contribuables, ceux en cours d'exécution ainsi que les délais de prescription. La déductibilité des charges et frais engagés par les entreprises dans le cadre de la lutte contre la pandémie à coronavirus du résultat imposable en matière d'impôt sur les bénéfices et le remboursement des crédits de TVA dans un délai maximum de 15 jours (le délai de droit commun est de 60 jours), font aussi partie des mesures mises en place par l'administration fiscale.

Suite à la mise en œuvre du plan de relance sociale, économique et humanitaire, le gouvernement a annoncé une série de mesures fiscales pour soutenir les entreprises. Quel est l'état de mise en œuvre de ces mesures, sont-elles suffisantes pour renforcer la résilience des entreprises et soutenir la relance de l'activité économique ?

Le bilan des mesures fiscales adoptées dans le cadre de la lutte contre la Covid-19 afin de soutenir les entreprises et les ménages et de relancer les activités économiques et sociales se décline comme suit.

Les mesures purement fiscales, dont le coût a été estimé à 107,4 milliards FCFA, sont arrivées à expiration le 6 juillet 2020.

Leurs coûts fiscaux réels sont présentés, suivant les grandes catégories de dispositions arrêtées.

S'agissant de l'octroi de divers moratoires de paiement de certains impôts et taxes, il faut indiquer que ce sont environ plus de 870 entreprises qui en ont bénéficié au cours de la période considérée. Le coût fiscal pour l'État est estimé à fin juin à **45,1 milliards FCFA**

Dans le secteur du transport, il a été accordé la réduction de 25% sur la deuxième tranche de la patente exigible en juillet 2020. L'impact de cette mesure est estimé à **1,2 milliard FCFA**. En ce qui concerne le secteur de la santé, l'exonération des équipements, matériels et autres intrants sanitaires acquis sur le marché intérieur, dans le cadre de la lutte contre la pandémie, a coûté **300 millions FCFA** en matière de TVA.

Quant à la réduction des délais de remboursement des crédits de TVA et l'allègement des conditions dudit remboursement, la mesure a coûté 16,2 milliards FCFA.

La mesure de suspension du contrôle fiscal et des opérations de recouvrement forcé a entraîné un manque à gagner de recettes fiscales estimé à **8,8 milliards FCFA**.

S'agissant des crédits de TVA, le remboursement dans un délai maximum de 15 jours et l'allègement des conditions d'éligibilité au bénéfice de ce remboursement a entraîné une forte augmentation des demandes. La régie dédiée au

remboursement des crédits de TVA a enregistré un nombre record de sollicitations jamais atteint auparavant. En effet, alors que les montants de crédits remboursés se situent habituellement entre 5 et 7 milliards FCFA par mois, au cours de la période d'avril à

juillet, ils ont atteint un pic de 11 milliards de FCFA par mois. La régie de remboursements étant alimentée par une partie des recettes de la TVA, cette situation exceptionnelle a entraîné, pour la première fois depuis 2014, un déficit du compte dédié au remboursement de la TVA. La tendance devrait revenir à la normale au cours des prochains mois et la régie pourra progressivement apurer les passifs enregistrés.

En ce qui concerne les mesures douanières, elles ont coûté globalement **2,54 milliards FCFA**, dont 1,45 milliard FCFA au titre de la TVA.

Les marchés publics constituent une réelle opportunité d'affaires pour le secteur privé. Qu'en est-il du rythme d'absorption des marchés publics dans ce contexte de crise ? Et, quelles sont les dernières innovations apportées par le nouveau code des marchés publics ?

En ce qui concerne les marchés publics, au 13 août 2020, nous notons que sur la part du budget soumise à marché, de 3.665,3 milliards FCFA, un montant total de 2.394,7 milliards FCFA a fait l'objet de passation de marchés ou est en cours de passation, soit 65,3% du montant soumis à marché.

Le montant des marchés approuvés en valeur, au 13 août 2020, s'élève à 747,8 milliards FCFA contre 735,8 milliards FCFA à la même période de 2019. En nombre, 2.373 marchés ont été

“ **L'application des dispositions dérogatoires aboutit à une réduction des recettes fiscales de l'ordre de 400 milliards FCFA par an, soit environ 2% du PIB.** ”

approuvés contre 2.432 à la même période en 2019.

Au vu de ces données chiffrées, nous pouvons affirmer que le taux d'absorption des crédits affectés aux marchés est acceptable, comparativement aux données de l'année antérieure.

Pour pallier les effets négatifs de la COVID-19 sur la passation des marchés publics, des dispositions ont été prises en vue d'accélérer le rythme des opérations.

Des équipes d'appuis aux autorités contractantes ont été constituées et détachées auprès desdites entités, à l'effet de les aider dans la planification des opérations de marché et l'élaboration des dossiers d'appels d'offres. La structure en charge des marchés publics ne reste pas enfermée dans les délais réglementaires de passation des marchés. Elle réduit au maximum les délais dans le traitement des dossiers.

Quant au nouveau code des marchés publics, il apporte de nombreuses innovations dans la pratique ivoirienne des marchés publics. Les plus importantes sont les suivantes : la suppression de la commission administrative de conciliation (CAC), qui était chargée de statuer sur les litiges entre les entités administratives.

Ses missions et attributions ont été reversées à l'Autorité nationale de régulation des marchés publics (ANRMP) ; l'introduction d'un nouvel acteur dénommé « Personne responsable des marchés publics ».

Elle est chargée de la coordination des activités des directions et services impliqués dans la chaîne de passation et d'exécution des marchés publics au sein des ministères. Au titre des innovations figurent aussi, le retrait de la Direction des marchés publics (DMP) des commissions d'ouverture des plis et de jugement des offres (COJO), pour responsabiliser davantage les acteurs publics intervenant dans les procédures d'attribution des marchés publics. Ces acteurs sont soumis à l'obligation de rendre compte à travers notamment les audits et les rapports périodiques qu'ils sont tenus de produire.

La quatrième innovation porte sur l'introduction de nouveaux types de marchés publics, tels les accords-cadres, les contrats Genis, les marchés clés en main, les marchés de conception, réalisation, exploitation, maintenance, les marchés publics à tranches, et les marchés d'innovation. Cette innovation offre une variété de marchés aux autorités contractantes pour tenir compte de la mise en œuvre technique des prestations, fournitures et travaux concernés.

Mesures incitatives en faveur des PME

Des mesures ont été prises pour faciliter l'accès des PME aux marchés publics. Il s'agit de l'introduction des procédures concurrentielles simplifiées pour les dépenses en-dessous de 100 millions et la réservation de 30% de la valeur prévisionnelle des marchés aux PME contre 20% initialement. L'on peut citer aussi l'aménagement des conditions fiscales et sociales. L'attestation de régularité fiscale (ARF/DGI) et l'attestation sociale (CNPS) ne sont plus exigées à l'ouverture des offres, mais plutôt à l'approbation du marché.

La réduction des frais financiers relatifs à la garantie d'offres est aussi l'une des mesures prises. A cet effet, le cautionnement provisoire est ramené entre 1 et 1,5% contre 1 et 3% du montant prévisionnel du marché. La possibilité de sous-traiter 40% du



montant des marchés à une PME et l'introduction d'une marge de préférence de 15% en faveur d'une entreprise qui prévoit sous-traiter au moins 30% de son marché à une PME locale, figurent en bonne place des mesures incitatives en faveur des PME.

L'introduction d'une préférence en faveur de la sous-traitance dans les marchés passés par une collectivité locale a aussi été prise en compte. Ainsi, dans le cas d'un marché d'une collectivité locale, le soumissionnaire qui prévoit sous-traiter au moins 30% du marché à un artisan ou une entreprise artisanale, peut bénéficier d'une marge de préférence qui ne peut être supérieure à 5%.

Vous avez en charge la gestion du portefeuille de l'État. Quel est l'état de la situation économique et financière des sociétés à capitaux publics ?

Ces dernières années, le portefeuille de l'État a fait l'objet d'importantes réformes avec la mise en place d'un système d'anticipation et de gestion des risques liés aux entreprises publiques, la généralisation des contrats de performances avec lesdites entreprises, l'adoption de principes pour la prise de participation publique, la mise en place d'un programme de certification des administrateurs de sociétés publiques, le renforcement du contrôle à travers des principes de modulation des audits, etc.

Ces réformes ont permis une amélioration, sur les plans économique et financier de la performance du portefeuille de l'État qui se caractérise par : un chiffre d'affaires global de 4 515 milliards FCFA en 2018 contre un chiffre d'affaires de 3 936 milliards FCFA en 2015, représentant une hausse de 15% ; un résultat net global bénéficiaire de 215 milliards FCFA en 2018 contre un bénéfice de 95 milliards en 2015, soit une hausse de 126%.

Cette amélioration se ressent aussi dans le fonctionnement des organes d'administration et de gestion des entreprises publiques, ainsi que dans les dividendes ordonnancés au titre de l'année 2018. Ceux-ci ont atteint un montant de 25,98 milliards

FCFA contre un montant de 9,9 milliards FCFA en 2015, soit une augmentation de 162%.

L'impact développemental du portefeuille de l'État s'est également amélioré. Les entreprises publiques couvrent tous les secteurs de l'économie, constituant un maillon important dans la réalisation des objectifs de développement. Par ailleurs, les entreprises publiques ont contribué au renforcement de l'attractivité de l'économie ivoirienne à travers la mise en place du cadre et des infrastructures permettant de faciliter la production ainsi que le transport des biens et services. Ces dispositifs participent également à l'amélioration de certains indicateurs du référentiel « Doing Business » de la Banque mondiale.

Pour rappel, plus d'un tiers des investissements prévus dans le cadre du Plan national de développement (PND) 2016-2020 sont effectués par le truchement des entreprises publiques.

Dans cette situation de crise, les différentes politiques de privatisation des entreprises à capitaux publics constituent des sources alternatives de financement de l'État. Quelle est la situation du portefeuille d'entreprises à privatiser et quelles sont les perspectives ?

En effet, en vue de promouvoir le secteur privé et gérer de manière efficiente le portefeuille de l'État, le gouvernement ivoirien a décidé en 2013, que l'État de Côte d'Ivoire se désengage de certains secteurs productifs. Ce processus concerne une quinzaine de sociétés d'État et sociétés à participation financière publique.

L'État, à travers ce programme de désengagement, vise plus spécifiquement les objectifs suivants : l'amélioration de la situation des finances publiques par l'accroissement des ressources de l'État et la réduction des subventions octroyées aux entreprises publiques et la participation plus active du secteur privé dans la gestion et le financement de l'économie nationale.

L'amélioration de la collecte de l'épargne intérieure et sa mobilisation vers les investissements productifs, à travers notamment la promotion de l'actionnariat national ainsi que l'augmentation de la productivité et de la compétitivité des entreprises cédées, figurent au nombre des objectifs à atteindre par l'État à travers ce programme de désengagement.

A ce jour, sept (7) opérations de privatisation ont été finalisées. Comme perspectives, le ministère du Budget et du Portefeuille de l'État continuera à mettre un accent particulier sur la clarification du périmètre privilégié pour l'intervention de l'État actionnaire, tout en transférant au secteur privé les participations/actifs dans les domaines ne nécessitant pas d'intervention capitalistique publique pour se développer. La stratégie de gestion du portefeuille de l'État pour la période 2021-2025, en cours d'élaboration, permettra de proposer davantage de réformes en la matière.

En dépit de la crise de la Covid 19, les projections budgétaires pour les trois années à venir épousent un élan de dynamisme haussier consolidant les performances

“ L'informalité touche des secteurs productifs dont l'activité représente environ 30 à 40% de la richesse nationale ”

des précédentes années. Faut-il voir en ces projections une note d'optimisme et d'anticipation d'une reprise économique vigoureuse ? Quelles sont les hypothèses qui fondent cette programmation budgétaire selon les différents types d'impôts ?

Les réformes structurelles de grande envergure engagées dans les secteurs clés de l'économie ont permis d'impulser et de maintenir un rythme de croissance soutenu de l'activité économique depuis déjà quelques années.

Outre les investissements publics structurants, cette performance découle également de la forte augmentation des investissements privés, consécutive à l'amélioration du climat des affaires qui a valu à notre pays de se hisser en pole position dans le classement Doing Business de la Banque mondiale ces dernières années.

Le gouvernement a l'intention de maintenir cette dynamique tout en préservant la stabilité macroéconomique et la soutenabilité des finances publiques.

Les projections budgétaires en tendance haussière pour les trois années à venir, s'inscrivent dans ce contexte en se fondant sur une reprise progressive de l'économie mondiale, un amoindrissement de l'impact du coronavirus sur l'économie nationale, le maintien de la stabilité socio-politique, la poursuite des réformes nécessaires à l'accompagnement efficace de l'économie et la continuité de la politique d'investissement dans les secteurs moteurs de croissance, une évolution favorable des cours des produits agricoles et miniers.

La dynamique de concertation avec le secteur privé se ressent de plus en plus dans l'action du gouvernement. Au regard de l'importance de la politique fiscale pour le tissu productif, quels sont les faits marquants de cette concertation du côté de votre département ministériel ? Avez-vous des attentes particulières vis-à-vis du secteur privé en ce qui concerne les chantiers clés du ministère ?

Dans une économie comme la nôtre, le secteur privé contribue efficacement à la création de la richesse nationale. D'ailleurs, le gouvernement a toujours indiqué que le secteur privé constitue le moteur de la croissance. Le plan national de développement (PND) 2016-2020 prévoit la contribution du secteur privé à 60% des investissements. Il est également le principal employeur. Le secteur privé est donc nécessairement un partenaire dans le développement de la nation. Il est donc indispensable que l'État ait avec lui un dialogue permanent pour prendre en compte ses préoccupations afin de créer les conditions pour son épanouissement, à travers notamment l'émergence de champions nationaux et de grands capitaines d'industrie qui rivalisent avec les plus grandes entreprises au plan mondial. C'est dans ce cadre que Monsieur le Président de la République, SEM Alassane Ouattara a effectué une visite mémorable à la maison de l'entreprise en 2015. A sa suite, le Premier ministre, Amadou Gon Coulibaly, a réservé l'une de ses premières sorties

à la Confédération générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) en 2017.

Le ministère en charge du Budget s'inscrit résolument dans cette démarche. Nous

entretiens des relations de partenariat avec toutes les associations du secteur privé. Dans ce cadre, j'ai effectué une visite à la Maison de l'Entreprise le 7 novembre 2019 au cours de laquelle j'ai présenté les grands axes de la politique fiscale pour une meilleure prévisibilité de cette politique, indispensable à la planification des actions des entreprises. A la suite de cette rencontre, la mise en place d'un cadre d'échanges permanent a été initié.

Sur des sujets plus précis comme la réforme fiscale, proposée par le secteur privé en 2015, il a été mis en place le comité de suivi de la réforme fiscale (COSREF) qui comporte les acteurs du secteur privé pour discuter des questions touchant ce domaine. Par ailleurs, chaque année, un cadrage des mesures fiscales est élaboré et transmis au secteur privé pour qu'il formule des propositions dans le cadre de l'annexe fiscale.

Il existe également des cadres d'échanges avec les régies (douane et impôts) qui traitent de questions diverses comme le contrôle fiscal, l'annexe fiscale, etc. Il s'agit notamment de la Commission mixte paritaire prévue par la loi.

Conscient de la nécessité d'accompagner le secteur privé, l'État adopte chaque année depuis 2011, à travers les annexes fiscales aux lois de Finances, des mesures en faveur du secteur privé qui se traduisent par des exonérations, des allègements fiscaux qui peuvent avoir un caractère général ou spécifique à certains secteurs. Le coût cumulé de ces mesures se situe chaque année entre 300 et 400 milliards FCFA, soit un montant cumulé de plus 2000 milliards FCFA depuis 2015.

Au titre des préoccupations du secteur privé relatives au climat des affaires, figure en bonne place la perception d'une trop grande concentration du contrôle fiscal sur un tissu bien limité. Cette perception pourrait-elle se justifier par la nécessité de combattre la fraude fiscale et le besoin de mobiliser des recettes fiscales à même d'assurer un financement satisfaisant du développement du pays ? L'administration fiscale dispose-t-elle de mécanismes permettant de pallier ce sentiment de lourdeur des contrôles fiscaux exprimé par le secteur privé ?

La mise en œuvre du contrôle fiscal, corollaire du système déclaratif, n'est pas limitée à un secteur d'activité ou un groupe de contribuables précis. Le droit de contrôle dont dispose l'administration fiscale, est exercé dans un cadre légal qui garantit les droits des contribuables. Le système fiscal étant déclaratif, le contrôle fiscal apparaît comme un outil pour assurer l'égalité de tous devant les droits éludés au profit du Trésor public.

Le sentiment de lourdeur des contrôles fiscaux exprimé par le secteur privé ne peut aujourd'hui se justifier, en raison des mécanismes mis en place en vue de la prise en compte par l'administration fiscale de leurs préoccupations en matière de contrôle. En effet, pour rassurer davantage les entreprises, la Direction générale des Impôts a créé, en septembre 2006, l'Observatoire du contrôle fiscal.

Il s'agit d'une structure paritaire regroupant le secteur privé et

l'administration, chargée de l'examen des plaintes portées par les contribuables s'estimant victimes d'abus dans le cadre des procédures de contrôle et de recouvrement.

Par ailleurs, il convient d'indiquer que des travaux sur l'analyse-risque en matière de contrôle sont en cours. L'achèvement de ces travaux permettra la programmation des contrôles fiscaux sur une base rationnelle et orientée vers un meilleur ciblage des contribuables à risques, d'autant plus que c'est à ce niveau que l'enjeu fiscal est important et que l'intervention de l'administration fiscale réussit sa portée dissuasive des fraudeurs. En définitive, le contrôle fiscal, qui est la contrepartie du système déclaratif et qui constitue l'une des missions essentielles de toute administration fiscale, se fait dans notre pays dans un climat apaisé et un environnement juridique sécurisé.

Quelle place occupent les PME dans la politique fiscale ?

Les petites et moyennes entreprises occupent une place de choix dans la politique fiscale du gouvernement, en raison de leur rôle de pourvoyeur de richesses et d'emplois. Afin d'encourager et de soutenir leur développement, diverses mesures d'incitation fiscale ont été prévues dans le Code général des impôts et le code des investissements.

Il s'agit notamment d'avantages en matière d'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, de taxe sur les opérations bancaires, de contribution des patentes et d'impôts fonciers.

Par ailleurs, il a été adopté, à travers l'annexe fiscale 2020, des mesures de soutien à cette catégorie d'entreprises. Il s'agit notamment : d'un régime fiscal en faveur des entreprises pour les activités de recherche et développement et d'innovation technologique ainsi que de la mesure d'incitation à la déclaration d'entreprise.

En effet, suivant les dispositions de l'article 6 de l'annexe fiscale 2020, les entreprises non connues du fichier de la direction générale des impôts sont autorisées à se déclarer sans rappel d'impôts jusqu'au 30 avril 2020 au plus tard.

La vision actuelle de l'État est de parvenir à assurer un meilleur développement de ces entités. Cela implique, au regard de l'environnement dans lequel ces entreprises évoluent, d'envisager un régime fiscal spécifique qui ne peut atteindre l'objectif

“ Certaines études évaluent le manque à gagner dû à la fraude fiscale exclusivement en matière de taxe sur la valeur ajoutée à plus de 400 milliards FCFA par an ”

visé qu'avec l'adoption d'un certain nombre de mesures d'accompagnement, notamment le renforcement des capacités de l'agence Côte d'Ivoire PME dont la mission est de mettre en œuvre la politique de l'État en

faveur des PME, le reversement d'une quote-part des marchés publics aux PME, la facilitation de l'accès au financement par les banques et l'instauration du transfert de technologies entre multinationales et PME nationales.

Les travaux de réflexion relatifs à la mise en place du régime fiscal spécifique ont été engagés par le gouvernement. Ces travaux sont en cours avec les ministères techniques concernés, notamment le ministère en charge des PME.

PACKAGES COMPTES CHEQUES

PACK AURORE Profil Confirmé



PACK ÉLITE Profil Manager



PACK LIBERTY Profil Débutant



A la recherche d'une offre qui vous corresponde ?

Découvrez nos offres de produits et services groupés NSIA Banque « les packs-tout-en-un* » incluant :

- un compte chèque,
- une carte bancaire,
- un chéquier,
- un découvert associé,
- un service de banque à distance,
- une assurance décès,
- et plein d'autres services !

Bénéficier de l'accompagnement de votre conseiller pour la réalisation de vos projets.

Rendez-vous dans le point de vente* le plus proche pour l'ouverture de vos comptes.

* Réseau de 84 points de vente disponible sur le site internet www.nsiabanque.ci. Conditions des offres disponibles en agence.

MOUSSA SANOGO

Minister of Budget and State Portfolio

“ Tax pressure in Côte d’Ivoire is still lower considering the economic potentialities ”

OUTLINE OF THE INTERVIEW WITH THE MINISTER OF BUDGET AND STATE PORTFOLIO

What are the missions of the Minister of Budget and State Portfolio?

The Minister implements the Government’s policy related to budgetary, customs, tax matters and manages the State portfolio.

What is the vision that guided the development of the 2020 budget?

The 2020 budget has been drawn up around the main aspects of the 2016-2020 National Development Plan, while focusing on strengthening actions to improve the well-being of the populations throughout the Government’s Social Program.

What are the main points of this budget?

The state budget for the year 2020 is balanced in terms of resources and expenses at 8,061.0 billion FCFA and 26.1% of these resources are devoted to the investments, representing 2,100.3 billion FCFA.

Among other things, the investments concern projects included in the framework of the Government’s Social Program (CFAF 79.1 billion), Universal Health Coverage Program (11.7 billion F CFA), the construction of roads and various networks for social housing project (37.2 billion FCFA), the Abidjan Urban Transport Project (47.4 billion FCFA), the construction of Abidjan Urban Train infrastructures (6.0 billion FCFA) and Abobo emergency plan (6.0 billion FCFA) FCFA).

The analysis of the 2020 budget by sector shows that the resources devoted to the development of infrastructure and collective equipment are 1,416.8 billion FCFA.

The spending in the Education-Training sector remains 1 330 billion

FCFA. Indeed, 1,070.2 billion FCFA is allocated to Primary, General and technical Secondary Education as well as to vocational training sector and 259.8 billion FCFA is allocated to Higher Education and Research.

The resources registered under the Health and Social Actions sector are 530.7 billion FCFA. They concern health for 446 billion FCFA, protection of the family, women and children 20.7 billion FCFA and social protection and employment actions 33.3 billion FCFA. In the 2020 budget, 177.9 billion FCFA is devoted to the development of the Industrial and Commercial sector, divided between agriculture and fishery resources (163.7 billion FCFA) and the promotion of industry and SMEs (14.3 billion FCFA).

16% is the tax burden which is below the community standard of 20% (UEMOA). How can you justify this low tax burden?

This is due to various factors, the main ones being the tax system itself, the structure of the economy, the behavior of some taxpayers and our administrative organization.

The second factor remains the structure of the economy. This is dominated by the informal sector, which income is little or not declared.

The third factor is the behavior of actors in the tax chain, which leads to waste of resources. Some studies estimate the loss due to tax evasion exclusively in terms of value added tax at more than 400 billion FCFA per year.

What methods does your department use to optimize tax revenue?

We are strongly involved in addressing the increasing rate of tax burden.

Indeed, the main challenge is not to increase the tax burden of company which are effectively paying their taxes. The objective is to succeed in better sharing the tax burden in accordance with the contribution of each economic actor. The harmony of the tax system depends on it.

Since March 2020, the crisis related to the COVID 19 has considerably impacted our country, which projected growth rate of 7.2% is reduced to 3.6% according to optimistic perspective. In this context, what would be the impacts on the 2020 budget, with the introduction of the program budget?

Like other countries in the world, Côte d’Ivoire is facing the Covid-19 pandemic health crisis. This health crisis has had negative effects on the economic activity.

Thus, the projected national economic growth of 7.2% will sharply drop as in many other worlds’ economies.

This situation led to an overall downward revision of revenue forecasts of 626.1 billion FCFA, including 439.9 billion FCFA under budgetary and assigned tax revenues.

In addition, to address the spread of the pandemic, the Government has set a health response plan, with a budgetary cost of 95.9 billion FCFA in 2020 and an economic, social and humanitarian support plan of 1,700.9 billion FCFA.

What are the main measures adopted by the various authorities (Customs and Tax authorities) as regarded budget execution in the context of the Corona virus disease crisis?

As part of the response plan, customs and fiscal measures have been taken by the State of Côte d’Ivoire. These

measures are intended to facilitate tax and customs formalities and procedures on the one hand, and to support economic operators on the other hand.

As part of the policy adopted by the Government, the Ministry in charge of the Budget has issued two decrees to materialize the exemption from VAT and customs duties and taxes payable on health equipment, materials and other sanitary input.

To avoid any interruption of the supply chain for basic necessities, the Customs Administration has striven to ensure the fluidity of customs clearance operations, the continuity of service and the health security of its staff. It therefore set about facilitating its procedures in order to speed up the removal of goods from the customs services.

The Tax Administration has implemented the following measures: a three-month moratorium (from April 6, 2020) was offered to companies for the payment of some taxes and duties; a 25%



reduction in the amount of the license payable by transport companies for the year 2020; the exemption of bank loans from all taxes and duties for companies in the health sector and the suspension of tax audits for a period of three months (from April 6 to July 6, 2020).

Incentives to SMEs

Measures have been taken to facilitate the access of SMEs to public procurement. These involve the introduction of simplified competitive procedures for expenditure below 100 million and the reservation of 30% of the forecast value of contracts to SMEs against 20% initially. We can also mention the adjustment of tax and social conditions. The tax regularity certificate (ARF / DGI) and the social certificate (CNPS) are no longer required for the opening of tenders, but rather at the approval of the market.

What is the economic and financial situation of government-owned companies?

In recent years, many reforms related the State portfolio have been undertaken. Among others, one can quote the anticipation of risks management related to nationalized enterprises, the development of performance contracts, the acquisition of public stake, the setting up of a certification program for state-owned



companies Managing Directors, the strengthening of control throughout audits, etc.

These reforms have led to an improvement of the State portfolio performance, in terms of economy and finance. Indeed, the overall turnover increased by 4,515 billion FCFA in 2018 from 3,936 billion FCFA in 2015, representing a rise of 15%. We registered an overall net profit of 215 billion FCFA in 2018 against 95 billion in 2015, representing an increase of 126%.

The developmental impact of the state portfolio has also improved. State-owned enterprises cover all sectors of the economy, constituting an important link in the achievement of development goals. In addition, State-owned enterprises have contributed to strengthen the attractiveness of the Ivorian economy through the establishment of the framework and infrastructure which facilitate the production and transport of goods and services. These systems also help improve certain indicators in the World Bank's "Doing Business" benchmark.

In a situation of crisis, privatization of state-owned enterprises remains sound alternative to state funding. What is the situation of the portfolio of companies to be privatized and what are the outlooks?

In order to promote the private sector and efficiently manage the State portfolio, the Ivorian Government decided in 2013 that the State of Côte d'Ivoire will withdraw from certain productive sectors. This process concerns around fifteen state-owned companies and companies with public financial participation. Through this divestment program, the State objective is the following: improve public finances by increasing State resources and reducing subsidies to State-owned enterprises and get the private sector strongly involve in the management and financing of the national economy. Up to now, seven privatization operations have been finalized.

What is the role of SMES in the states taxation policy?

Small and medium-sized enterprises have a prominent place in the Government's fiscal policy, due to their role as providers of wealth and jobs. In order to encourage and support their development, various tax incentives have been provided for in the General Tax Code and the Investment Code.

These include advantages in terms of tax on industrial and commercial profits, tax on banking operations, contribution of licenses and property taxes.

The state's current vision is to achieve better development of these entities. In view of the environment in which these companies operate, this implies considering a specific tax system which can only achieve the targeted objective with the adoption of a certain number of support measures, in particular the strengthening the capacities of the Côte d'Ivoire PME Agency which mission is to implement the State policy to SMEs, the transfer of a share of public contracts to SMEs, the facilitation of access financing and the establishment of technology transfer between multinationals and national SMEs.

Works on the setting up of specific taxation system have been initiated by the government. This work is in progress with the concerned technical ministries, in particular the Ministry in charge of SMEs.



SICOGI

NOUS SAVONS FAIRE DES MAISONS

Le duo QUI A REMIS LA SICOGI EN MARCHÉ



YACOUBA SERIFOU
Directeur Général Adjoint

BOUAKE FOFANA
Directeur Général

Immeuble LE MIRADOR • Boulevard Général De Gaulle , Abidjan-Adjamé
Tél: 20 00 36 26 • Email: infos@sicogi.ci • www.sicogi.ci



SICOGI.CI

PARTENAIRE
P72-P73

Vitrine des Affaires

PARTNERSHIP
P74

Business Storefront

LASSANA SYLLA, Inspecteur général des Finances « L'IGF effectue des audits et des investigations dans toute structure gérant des deniers publics... »

L'Inspection générale des Finances (IGF) est une structure de gouvernance de proximité dans le domaine économique et financier au service principalement du ministère du Budget et du Portefeuille de l'État et du ministère de l'Économie et des Finances.

Quelles sont les missions assignées à la structure que vous dirigez ?

Le texte de base qui la régit est le décret n° 99-599 du 13 octobre 1999 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'IGF.

L'IGF est chargée du contrôle de bon fonctionnement des services du ministère de l'Économie et des Finances et du ministère du Budget et du Portefeuille de l'État, de l'audit interne des projets cofinancés par les partenaires techniques et financiers, de l'animation de certains comités d'appui à la bonne gouvernance, notamment le comité paritaire secteur public/secteur privé de remboursement des crédits de TVA et le comité d'identification des recettes de service.

Plus récemment, elle s'est vue confier une mission de contrôle a posteriori des quatre (4) fonds de soutien mis en place par le gouvernement pour atténuer l'impact de la pandémie du Covid-19.

Aussi, faut-il mentionner un chantier important qui est la mise en œuvre du schéma directeur des finances, en ses axes 6 et 7. Dans ce cadre, l'IGF doit professionnaliser, normaliser et harmoniser les pratiques de contrôle et d'audit interne dans l'administration financière et économique.

Au total, l'IGF effectue des audits et des investigations dans toute structure gérant des deniers publics. De même, elle vérifie le bien-fondé de certaines requêtes des opérateurs économiques vis-à-vis de l'État, notamment les passifs et les contentieux financiers.

Les résultats de ces contrôles contribuent à l'amélioration de la gouvernance des entités concernées au travers des recommandations formulées suite aux dysfonctionnements relevés et le suivi de leur mise en œuvre.



Monsieur l'Inspecteur général, quels sont les moyens à votre disposition pour contribuer à l'amélioration de la bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques ivoiriennes ?

Au regard des enjeux et de la complexité des missions dévolues à l'IGF, la qualité des ressources humaines est primordiale.

C'est pourquoi, nous nous sommes attachés les services d'un personnel au profil académique et professionnel diversifié, composé de fonctionnaires (statisticiens, juristes, officiers) et de consultants provenant du secteur privé (experts comptables, fiscalistes).

Contrairement aux directions

opérationnelles, notamment les régies financières et la Direction générale du Budget, l'IGF est une structure légère d'une centaine d'agents repartis en son sein (divisions, cellules spécialisées et comités d'appui interministériel).

Vous avez une mission de sensibilisation et de renforcement des capacités, des inspections en charge du contrôle et des audits dans les finances publiques. Comment se traduit-elle ?

En effet, dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur de la réforme des finances publiques, l'IGF est chargée de coordonner l'implémentation du contrôle et de

l'audit interne au sein du ministère de l'Economie et des Finances et du ministère du Budget et du Portefeuille de l'État, de certifier les dispositifs de contrôle interne et de management des risques des ordonnateurs et d'apporter un appui méthodologique aux ministères techniques en matière de contrôle et d'audit internes sur les aspects financiers et comptables.

Pour ce faire, sous la coordination de l'IGF, plusieurs activités ont été menées. Il s'agit entre autres :

des sessions de sensibilisation et de formation en matière de contrôle et d'audit internes au profit du top management, des gestionnaires et des agents de services de contrôle et d'inspection des ministères en charge de l'Economie et du Budget,

-la sensibilisation et la formation en contrôle interne de l'ensemble des services d'inspections des ministères techniques, avec des approfondissements à l'inspection générale des ressources halieutiques en 2019 et au ministère des Infrastructures économiques en 2020.

Quel est le rôle de l'Inspection générale dans le contrôle des Fonds Covid-19 ?

Au terme des ordonnances de création des 4 Fonds de soutien mis en place pour atténuer l'impact du Covid-19, à savoir : le Fonds spécial de Solidarité et de soutien d'urgence humanitaire, le Fonds de soutien aux Grandes Entreprises, le Fonds de Soutien aux Petites et Moyennes Entreprises et le Fonds d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel, il a été à l'Inspection générale des Finances (IGF) le contrôle a posteriori de la gestion de ces fonds.

En prélude à cette mission de contrôle, l'IGF a élaboré un mémorandum de bonnes pratiques pour une gestion efficace de ces fonds. Ce mémorandum a été validé par la hiérarchie et communiqué aux gestionnaires des différents fonds pour la mise en œuvre des préconisations

L'IGF a démarré le contrôle des opérations de la phase transitoire des 4 fonds de Soutien Covid-19. Cette mission a pour objectif de s'assurer de la mise en place et du bon fonctionnement des organes de gestion conformément aux ordonnances de création, de la

régularité des opérations effectuées et de l'existence d'un dispositif permettant la traçabilité et l'exhaustivité de l'ensemble des opérations comptables et extracomptables.

Quel message aimeriez-vous adresser au terme de cet entretien ?

Au terme de cet entretien, je voudrais exprimer ma gratitude au Premier ministre, au ministre de l'Economie et des Finances et au ministre du Budget et du Portefeuille de l'État pour leur soutien constant à l'IGF. Ce faisant, l'IGF pourra relever le défi de la prise en main de la totalité des projets et programmes financés et cofinancés par

les partenaires techniques et financiers (PTFs) et contribuer à l'implémentation de l'audit et du contrôle internes dans l'administration économique et financière.

Je voudrais également remercier le Président de la Haute autorité pour la Bonne Gouvernance qui a toujours associé l'IGF à ses activités de prévention et de lutte contre la corruption.

Enfin, je remercie madame le secrétaire exécutif du Comité de Concertation État Secteur privé pour l'opportunité qui nous est offerte, à travers le magazine TWINS, de faire connaître nos missions.



LASSANA SYLLA, General Inspector of Finances

« IGF carries out audits and investigations in any structure managing public funds ... »



Auditing department of the Treasury (IGF) is a local governance structure in the economic and financial field mainly working under the authority of the Ministry of Budget and State Portfolio and the Ministry of Economy and Finance.

What are the missions of IGF?

The IGF is responsible for overseeing the efficient functioning of the Ministry of the Economy and Finance and the Ministry of Budget and the State Portfolio services, the internal audit of projects co-financed by the Technical and Financial Partners, the running of some committees supporting good governance, in particular the joint public sector / private sector VAT credit reimbursement committee and the service revenue identification committee.

What are the resources made available to you?

Due to the challenges and the complexity of the IGF missions, the quality of human resources is essential. Thus, we have chosen a diversified academic and professional profile staff, made up of civil servants (statisticians, lawyers, officers) and consultants from the private sector (accountants, tax specialists).

Your mission is to raise awareness and reinforce capacity, control and audits public finances. How does it work?

As part of the implementation of the public finance reform master plan, the IGF is responsible for coordinating the implementation of internal control and audit within the Ministry of the Economy and Finance and the Ministry of the State Budget and Portfolio, certifying the internal control and risk management systems of the authorizing officers and

providing methodological support to the technical ministries in terms of internal control and audit on financial and accounting aspects.

As such, several activities have been carried out under the coordination of the IGF. These include, among others:

Awareness-raising and training sessions on internal control and audit for the benefit of top management, managers and agents of control and inspection services of the ministries in charge of the Economy and Budget and awareness-raising and training in internal control of all inspection services of technical ministries.

What is the role of the Auditing department of the Treasury in the control of Covid-19 Funds?

As a prelude to this control mission, the IGF has drawn up a memorandum of good practice for an efficient management of these funds. This memorandum was validated by the hierarchy and communicated to the managers of the various funds for the implementation of the recommendations.

The IGF has started monitoring the operations of the transitional phase of the 4 Covid-19 Support funds. This mission aims to ensure the setting up and efficient functioning of management bodies in accordance with the creation orders, the regularity of the operations carried out and the existence of a system allowing traceability and exhaustiveness of all accounting and non-accounting transactions.



La pandémie à coronavirus qui sévit dans le monde depuis décembre 2019 a conduit l'Etat de Côte d'Ivoire à prendre d'importantes mesures afin d'en réduire l'impact sur les différents secteurs de l'économie du pays. A travers le **Programme d'Urgence du Secteur de l'Agriculture (PURGA-COVID19)** du Plan de Soutien



Economique, Social et Humanitaire, l'ANADER accompagne plus de **100 000 producteurs** dans les filières **maïs, banane, manioc et maraîchères** avec le renforcement de leurs capacités de production grâce aux équipements et intrants mis à leur production. En plus du PURGA COVID-19, l'Agence mène également plusieurs actions dont une campagne de sensibilisation des populations rurales au respect des mesures barrières dans ses **1100 centres de vulgarisation** repartis sur toute l'étendue du territoire national.

Face aux menaces du COVID-19, l'ANADER, le leader du conseil agricole et rural est engagé aux côtés de ses partenaires et de l'Etat pour renforcer la sécurité alimentaire et sanitaire en Côte d'Ivoire.



GRAND ANGLE

P78-P79

LUCARNE

P80-P85

TOUT SUR

P88-P89

Dossier

SPOTLIGHT

P79

LOOKING AT

P85-P87

ALL ABOUT

P89

Specific Matter

GOVERNANCE DES ENTREPRISES PUBLIQUES

Les lauréats de la 2^{ème} édition du « Prix d'excellence de la gouvernance et de la performance des entreprises publiques » récompensés

Le ministère du Budget et du Portefeuille de l'État (MBPE) a organisé le mercredi 2 septembre 2020, à la salle des Fêtes du Sofitel Hôtel-Ivoire, la 2^{ème} édition du « Prix d'Excellence de la gouvernance et de la performance des entreprises publiques », à travers une cérémonie de remise de distinctions aux dirigeants sociaux.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre des réformes engagées par le gouvernement pour l'amélioration de la gestion du portefeuille de l'État. Dédié aux entreprises du secteur parapublic, le Prix de la gouvernance vise à promouvoir l'excellence dans la gestion des entreprises publiques. Il souligne le rôle crucial de la bonne gouvernance pour la pérennité de ces sociétés et le levier que représente l'efficacité de leur gestion pour une contribution effective et significative dans la politique économique et sociale nationale.

L'organisation de ce Prix annuel est conduite par la Direction générale du Portefeuille de l'État (DGPE), qui est la structure opérationnelle en charge du suivi de la gestion des entreprises publiques ivoiriennes. Cette seconde édition présidée par le ministre Moussa Sanogo et qui a vu la participation de quelques présidents d'institution ainsi que des décideurs du monde économique ivoirien, a été consacré à la distinction des 10 meilleures entreprises du secteur parapublic. Ce Prix est articulé autour de quatre (4) distinctions, à savoir : le Prix de la performance économique et financière ; le Prix de l'efficacité du Conseil d'administration ; le Prix d'Encouragement et le Prix d'Excellence de la gouvernance (Super Prix).

Pour le Prix de la Performance économique et financière, dans la catégorie secteur non-marchand, la première place a été raflée par Côte d'Ivoire Energies. L'autre première place du podium dans la catégorie secteur marchand est revenue à la Loterie Nationale de Côte d'Ivoire (LONACI).

Le Prix de l'efficacité du Conseil d'administration a été décerné à l'Office National de l'Eau Potable (ONEP), premier de sa catégorie. Le Prix d'Encouragement est revenu à la Banque nationale d'Investissement (BNI). Enfin, le Prix d'Excellence de la gouvernance (Super Prix) a été attribué à la LONACI.

Les deuxièmes places au niveau des catégories non-marchand et marchand ont été l'affaire de, respectivement, l'ONAD et du Laboratoire du Bâtiment et des Travaux Publics (LBTP) quand



les troisièmes places sont occupées par le Fonds de Développement des Infrastructures industrielles (FODI) et le Port Autonome d'Abidjan (PAA). Les autres marches du podium du Prix de l'Efficacité du Conseil d'administration ont été occupées par le Port de San Pedro (2^{ème}) et la BNI (3^{ème}).

Il faut indiquer qu'au départ de l'organisation de l'édition 2020, il a été organisé un séminaire avec les représentants de toutes les entreprises concernées, afin de déterminer conjointement, les critères d'évaluation de chacune des catégories de ce prix. Cette démarche participative avait pour but de garantir la transparence ainsi que l'équité pendant l'évaluation des entreprises.

Aussi, un comité technique avait-il été spécialement mis en place, avec pour rôle la collecte et le traitement des données des entreprises. Pour les évaluations finales, un jury composé de quatre (4) membres, issus du ministère du Budget et du Portefeuille de l'État et d'un Cabinet d'expertise comptable, a été chargé d'évaluer les conclusions des travaux préliminaires du comité technique et de sélectionner les lauréats par prix, en tenant compte des différents critères d'évaluation.

Pour l'organisation de cette 2^{ème} édition, la Direction générale du Portefeuille de l'État aura mis les bouchées doubles. En effet, au-delà des récompenses proprement dites, l'attraction était au rendez-vous, avec des prestations hautement menées par des artistes tels que Bailly Spinto, Santé, Joël, Aboutou Roots ainsi qu'un orchestre venu de l'Institut national supérieur des arts



Seydou BAMBAM Directeur Général du Portefeuille de l'État.

et de l'Action culturelle (INSAAC). Prestations qui n'ont laissé indifférents le nombreux public présent. Ces prestations alternaient des moments forts du programme, en l'occurrence : les allocutions de M. Bamba Seydou, Directeur général du Portefeuille de l'État et du ministre Moussa Sanogo. Ces discours ont été suivis de la projection d'un film institutionnel, présentant les différents prix et de la remise des différents prix.

Saluant cet événement qui promeut l'excellence attendue dans toutes les administrations publiques, le ministre Moussa Sanogo a indiqué que « le prix d'Excellence de la gouvernance et de la performance des entreprises publiques se veut une des activités phares du ministère du Budget et du Portefeuille de l'État ». Avant le ministre, le Directeur général du Portefeuille de l'État, M. Bamba Seydou, a expliqué que ce prix vise à soutenir l'effort de promotion de la bonne gouvernance et la rentabilité au niveau des entreprises publiques et à inciter les sociétés à l'amélioration de la qualité des informations financières afin de permettre à l'État d'atteindre

ses objectifs clés. M. Bamba Seydou a également révélé que, contrairement à l'édition 2019 qui impliquait 47 entreprises publiques, cette année, ce sont 50 entreprises qui étaient concernées par cette compétition. Elles étaient réparties entre les sociétés d'État, au nombre de 26, les sociétés à participation financière publique majoritaire, au nombre de 15, les sociétés à participation financière publique minoritaire, bénéficiant du soutien financier de l'État, ou étant sous le contrôle de l'État au nombre de 8.

Il est à noter, qu'avec l'instauration du Prix d'Excellence de la gouvernance et de la performance des entreprises publiques, une réelle amélioration est observée désormais au niveau de la transmission des données financières et administratives par les entreprises publiques, en termes de respect des délais. Les dirigeants sociaux accomplissent donc leurs missions dans la plus grande célérité.

GOVERNANCE OF PUBLIC ENTERPRISES

The winners of the 2nd edition of the «Award of Excellence for the Governance and Performance of Public Enterprises» rewarded

The Ministry of Budget and State Portfolio (MBPE) organized on Wednesday September 2, 2020, at the Salle des Fêtes of the Sofitel Hôtel-Ivoire, the 2nd edition of the "Excellence Award for Governance and Performance of Public Enterprises".

Organized for semi public companies, the Governance Award aims to promote excellence in the management of state-owned companies. It underlines the crucial role of good governance for the sustainability of these companies.

For the Economic and Financial Performance Award, in the non-profit sector category, Côte d'Ivoire Energies was the winner. As for merchant sector category, the National Lottery of Côte d'Ivoire (LONACI) was the first place.

The Board's Efficiency Award was recorded the National Drinking Water Office (ONEP) won The Board's Efficiency Award. The Incentive Prize was won by the National Bank of Investment (BNI). Finally, the Governance Excellence Award (Super Prize) was awarded to LONACI.



Dr Apling-Kouassi N'Dri Germain,
Secrétaire Exécutif du Conseil National du
Tourisme (CNT)

« Cette pandémie n'est pas seulement une urgence de sante publique, elle représente également une menace majeure pour l'économie mondiale »

C'est un secret de Polichinelle. L'industrie du Tourisme paie le lourd tribut de la crise sanitaire du Coronavirus. Dr Apling nous en donne les détails.

Selon de nombreuses études, le secteur du tourisme au niveau mondial semble être l'un des secteurs les plus durement touché par la crise sanitaire de la COVID 19. Quelle est la réalité en Côte d'Ivoire ? Avez-vous des chiffres ? (pertes d'activités, emplois...)

La fermeture des frontières, couplée aux mesures restrictives ont eu pour effet immédiat la mise en berne de l'ensemble des activités du secteur du tourisme et des loisirs (fermeture des restaurants, maquis, bars, boîtes de nuit, cinémas et lieux de spectacle)

Subséquentement, la chaîne des valeurs touristiques (agences de tourisme, agences de location de véhicules, hôtels et activités touristiques) a été touchée de plein fouet comme effets collatéraux des mesures restrictives prises par le gouvernement. Selon les études de conjoncture menées en avril 2020 sur la base de l'hypothèse de la fin de la pandémie à fin juin 2020 : de façon globale, une destruction temporaire de 23 000 emplois dans le secteur formel ; pour le sous-secteur hôtellerie, le taux moyen d'occupation (TMO) oscillait entre 0% et 10% contre un TMO national de 60,26% à fin décembre 2019. Pour les autres sous-secteurs (restauration, agences de tourisme, lieux de spectacle...), le taux de fréquentation était de 0%. L'impact de la COVID 19 en termes de valeur ajoutée sur les services y compris le tourisme et l'hôtellerie est estimé à une moins-value de 247,9 milliards de F CFA.

A l'instar des opérateurs privés du tourisme, fortement impactés par la crise, les entreprises publiques de tourisme ne sont pas également épargnées. Comment font-elles face à cette crise ?

Elles bénéficient toujours des transferts de capitaux du trésor public pour leur fonctionnement quand bien même ces fonds ont connu des coupes et paraissent insuffisants. D'où le fonctionnement partiel de ces entreprises.

De l'avis des experts, il sera difficile d'envisager sur les court et moyen termes la fin de cette pandémie. Quelle sera donc, en perspective, la stratégie pour rendre le secteur plus résilient et renouer avec la croissance dans le secteur ?

Une étude portant plan de relèvement et de relance post covid-19 du secteur du tourisme et des loisirs en Côte d'Ivoire est en cours d'élaboration.

Cependant, nous pouvons vous donner quelques pistes de réflexion. Le 30 janvier 2020, l'Organisation mondiale de la sante (OMS) a déclaré que l'épidémie du nouveau coronavirus (COVID19) constituait une urgence de sante publique de portée internationale. Cette caractérisation a ensuite été révisée pour constituer une pandémie. Cette pandémie n'est pas seulement une urgence de sante publique, elle représente également une menace majeure pour l'économie mondiale. Elle a déjà provoqué l'effondrement des marchés boursiers mondiaux, entraînant une récession mondiale. A cette crise s'ajoute un choc sur l'offre (chute de la production, perte d'emplois, chômage) et un choc sur la demande (moins de revenus, moins de consommation de produits jugés comme non indispensables).

D'après la CNUCED, la propagation du COVID-19 devrait entraîner une baisse spectaculaire de l'investissement étranger direct (IED) mondial, qui pourrait être de 30 à 40% en 2020-2021 (Investment Trends Monitor of 26 March 2020, UNCTAD.). Un rapport de la Commission économique africaine (CEA) du 13 mars 2020 estime que le COVID-19 pourrait entraîner une baisse des recettes d'exportation de l'Afrique de l'ordre de 101 milliards de dollars américains en 2020.

L'Union africaine estime que le secteur du tourisme et des voyages en Afrique pourrait perdre au moins 50 milliards de dollars et au moins 2 millions d'emplois directs et indirects, en raison du COVID-19.

Dans ce contexte, le ministère du Tourisme et des Loisirs répond à l'appel de l'action lancée par l'Organisation mondiale du Tourisme (OMT) auprès de la communauté internationale pour atténuer l'impact socio-économique du COVID-19 et accélérer le redressement.

En quoi cette pandémie peut-elle être une opportunité pour l'Afrique ?

La pandémie de la COVID-19 représente aussi pour le continent une opportunité pour créer une industrie touristique africaine forte et durable. Cela doit se faire à travers une réflexion dans un nouveau cadre stratégique du tourisme africain. Nous faisons face donc aux défis de sauvegarder les ressources, d'une part, et de négocier le virage d'une nouvelle stratégie basée sur la reconfiguration des ressources dans le nouveau contexte, d'autre part.

Concernant la reconfiguration des ressources africaines, les ressources touristiques consistent à revoir les configurations existantes tant au niveau des structures publiques, privées que sur le plan des individus et des communautés, d'une manière objective et rationnelle. Chaque composante doit identifier et inventorier ses vraies ressources productives ayant une contribution au secteur, en vue de les réévaluer et les restructurer dans une optique de reconfiguration globale permettant de soutenir le secteur. L'intégration de toutes les ressources dans la chaîne de l'offre touristique va permettre la création de valeur pour tous ses maillons.

Les gouvernements seront appelés à manifester de grandes aptitudes d'innovation et de collaboration avec les différentes composantes, développer des ponts de collaboration entre elles pour mieux exploiter les ressources nationales et permettre l'accès à des marchés qu'elles ne peuvent affronter individuellement.

C'est le cadre dans lequel on pourra voir les musées, les parcs nationaux, les entreprises touristiques nationales et privées, ainsi que les communautés et les citoyens s'associer pour reconfigurer leurs ressources propres dans un nouveau maillage où chaque partie joue son rôle et y trouve son compte.

Selon la même logique, cette forme de collaboration s'étendra au-delà des frontières nationales pour impliquer les pays des mêmes zones géographiques et couvrir tout le continent africain.

A quel niveau la mobilisation doit-elle s'accroître ?

La concrétisation de l'initiative nécessite une grande mobilisation entre les États et à l'intérieur de chaque État. Les États doivent faire preuve de beaucoup d'innovations et de créativité pour instaurer un climat favorable à la collaboration entre les communautés citoyennes, les entreprises publiques et privées et les structures publiques du secteur. Une instance internationale doit faire de même entre les États.

La mobilisation de tous les acteurs du secteur touristique en Côte d'Ivoire et en Afrique et l'adoption d'une approche commune du traitement de la question soutiendra le développement et l'adoption d'une stratégie nationale, continentale contre la pandémie du COVID-19 visant au développement du secteur dans ce Nouveau Monde. Elle aidera l'industrie à se rétablir rapidement une fois la pandémie



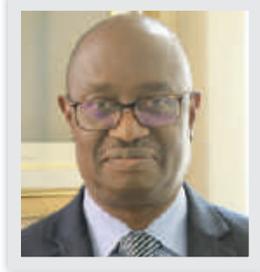
du COVID-19 maîtrisée. Les résultats de ces activités seront formalisés et présentés lors de la prochaine assemblée générale de l'OMT à l'automne 2021 à Marrakech, Maroc.

La Côte d'Ivoire peut-elle miser sur la reprise des activités culturelles et touristiques ?

Dans cette optique, le secrétaire général de l'OMT, Zurab Pololikashvili, a relevé les enjeux de cette remise d'aplomb du secteur.

« L'Afrique possède un potentiel touristique indéniable, tout comme l'est le potentiel du tourisme de jouer un rôle moteur dans le développement inclusif du continent. L'assouplissement progressif des restrictions pour permettre, aux destinations de profiter, de nouveau, des multiples retombées sociales et économiques du tourisme ». Pour lui, le redémarrage du tourisme de manière responsable et coordonnée doit miser sur la force de l'innovation et de l'entrepreneuriat. C'est aussi à cette condition que le tourisme pourra transformer l'existence des millions de personnes et aider à protéger et à préserver, dans toute sa richesse, le patrimoine culturel et naturel de l'Afrique. Tous les participants ont accueilli favorablement les initiatives les plus récentes annoncées par le secrétaire général pour développer le tourisme africain, comme le concours de promotion de la marque Afrique et une nouvelle approche pour mettre en valeur la gastronomie africaine, un créneau porteur pour le tourisme durable et la création d'emplois. Il a également abordé la question de la façon dont l'OMT peut permettre de faire face aux conséquences de la Covid-19 en Afrique en accélérant le redressement et en renforçant la résilience pour l'avenir.

Il faut noter que l'OMT a pris la tête des efforts pour amorcer le redémarrage mondial du tourisme.



Prof. Marcel Bénié

« Notre département ministériel apporte des réponses face aux difficultés engendrées par la pandémie à Coronavirus »

La crise de la Covid-19 a impacté le secteur de l'emploi à travers le monde. Qu'en est-il de la Côte d'Ivoire ? Le Prof. Marcel Bénié nous dresse le bilan du coronavirus sur le monde du travail dans ce pays.

Quel impact avez-vous enregistré sur l'emploi en Côte d'Ivoire du fait de la COVID-19 ? En d'autres termes, pouvez-vous nous communiquer le nombre d'emplois (Typologie...) perdus en Côte d'Ivoire depuis le début de la crise ? Des différences sont-elles perceptibles selon la taille des entreprises, entre les PME et les grandes entreprises ?

A l'instar de tous les pays du monde, la Côte d'Ivoire, a pris une série de mesures pour freiner la transmission de la maladie à coronavirus dans le pays par l'instauration de l'état d'urgence et d'un couvre-feu, la fermeture des frontières et de certains établissements (écoles, bars, maquis, restaurants, lieux de loisirs).

Bien que salutaires dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la Covid-19, les mesures prises affectent immédiatement, directement ou indirectement et/ou à court/moyen termes la plupart des branches d'activités donc, menacent le maintien de l'emploi d'une frange importante de la population.

Au niveau du secteur moderne, selon les données recueillies par les services de l'Inspection du Travail jusqu'à **fin avril 2020**, **25 083** travailleurs ont été impactés : 20 161 travailleurs mis en chômage technique, 2 581 travailleurs en travail à temps partiel, 2 175 travailleurs en congés anticipés et 166 licenciés pour motifs économiques.

Les travailleurs impactés sont à **29,53%** dans le secteur de l'éducation-formation, **19,93%** dans le commerce, **18,67%** dans l'industrie et **11,03%** dans l'hôtellerie.

Si on se réfère aux catégories socio-professionnelles, on note que les travailleurs en situation de vulnérabilité (20 327), sont principalement les employés et ouvriers (51,60%), les techniciens et agents de maîtrise (35,46%), les techniciens supérieurs et cadres moyens (9,73%), et les cadres supérieurs (3,21%).

En termes de projection, anticipant une baisse croissante de leurs effectifs avant la fin de l'année 2020 en cas de persistance de la crise, il est à envisager que les entreprises procèdent d'ici fin juin 2020 à des suppressions de postes pour garantir des résultats positifs au second semestre à même de compenser les pertes subies. Ainsi, **cette perte est estimée à 131 678 emplois** par l'Institut national de la Statistique (INS).

Au niveau du secteur informel, les données de l'enquête réalisée par l'INS en mars-avril 2020 mettent en évidence que : **1 803 667** chefs d'unité de production informelle (CUPI) représentant 96,0% des CUPI sont touchés par la crise du COVID-19. Ils exercent pour 62,1% dans le commerce (y compris restauration), 19,6% dans le secteur des services (y compris artisanat, loisirs) et 18,3% dans l'industrie. Nombre de ces activités ont

été immédiatement interrompues par décision du gouvernement.

L'enquête a révélé aussi que **1 296 734 travailleurs employés** sont concernés par un arrêt de travail. Dont la plupart sont sans contrat de travail.

Votre ministère s'organise pour apporter des réponses face aux difficultés que la pandémie à coronavirus a engendrées dans le monde de l'emploi (perte des emplois, chômage technique, licenciements). Comment se fait cette riposte ?

Conformément à ses attributions en matière d'emploi, de travail et de protection sociale, notre département ministériel apporte des réponses face aux difficultés engendrées par la pandémie à Coronavirus. Plusieurs activités ont été conduites dans cette perspective.

La première est l'élaboration d'un plan d'actions pour la prise en charge des travailleurs impactés, notamment dans le secteur moderne structuré. De même, plusieurs missions d'inspection et de contrôle des mesures de santé et sécurité au travail édictées par le gouvernement ont été conduites.

Ces missions ont consisté, pour les services d'Inspection du travail et de santé et sécurité au travail, à faire de la sensibilisation sur les lieux de travail afin de faire respecter les gestes barrières et les règles de santé et de sécurité au travail.

L'intervention des services sur le terrain leur permet de faire du conseil en vue d'une meilleure organisation du travail et même de prévenir les conflits sociaux liés à la gestion de la pandémie en milieu de travail.

Le maintien du dialogue social, est aussi l'une des activités qui a été menée. En effet, le ministère a mis en place un organe tripartite dédié à la gestion de la crise en milieu de travail. Il s'agit du Comité tripartite de lutte contre l'impact de la pandémie de la Covid-19 sur le monde du travail.

A cet effet, de nombreuses rencontres ont été initiées avec les partenaires sociaux à l'effet de proposer des solutions et de s'accorder sur les conditions de mise en œuvre des mesures gouvernementales.

L'adaptation du dispositif législatif et réglementaire se présente comme une des urgences du moment. Les discussions sont en cours en vue de la prise d'un texte qui, dans le cadre d'une révision du Code du Travail, permettrait, le temps de la crise sanitaire, de mieux protéger l'outil de production et de préserver les emplois. La dernière action dans le cadre de la riposte consiste à orienter des acteurs du secteur informel vers le Fonds d'appui aux acteurs du secteur informel (FASI), en vue de l'obtention de subventions et de prêts pour le maintien ou la relance de l'activité.

Dans le cadre des fonds mis à la disposition des entreprises, il est fait obligation aux entreprises de maintenir les emplois et d'éviter des licenciements. Comment le suivi de cette disposition se fera-t-il au niveau de votre département ministériel ?

Le suivi de l'obligation faite aux entreprises de maintenir les emplois et d'éviter des licenciements se fera par les visites inopinées des Inspecteurs du Travail dans les entreprises et le contrôle du respect de cette disposition par la possibilité offerte aux travailleurs de saisir les services de l'Inspection du travail pour tous cas d'abus.

Au niveau des organes de gestion des Fonds d'Appui (grandes entreprises, PME et secteur informel), il est prévu un dispositif de suivi-évaluation de l'impact des actions entreprises, et notamment le maintien des emplois.



Des réunions périodiques de suivi dans le cadre du Cadre permanent de concertation, avec les faitières des entreprises concernées et les représentants des travailleurs dans un cadre tripartite. Notamment, la Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) pour le Fonds de soutien aux grandes entreprises et la Fédération ivoirienne des petites et moyennes entreprises (FIPME) pour le Fonds de soutien aux petites et moyennes entreprises (FSPME).

Quelles sont les mesures prises par l'État de Côte d'Ivoire pour soulager les travailleurs en chômage technique et licenciés pour motifs économiques ?

Pour atténuer donc les effets de la COVID-19 sur le monde du travail, l'État de Côte d'Ivoire a développé un certain nombre de mesures d'appui aux travailleurs impactés.

C'est ainsi que le gouvernement a décidé d'octroyer une indemnité aux 20326 travailleurs mis en chômage technique ou licenciés à fin avril 2020, du fait de la Covid-19. Cet appui se traduira par le versement exceptionnel, sur une période de 2 mois, d'un montant de

4 407 240 000 FCFA, réparti comme suit : Ouvriers : 60 000 FCFA, agents de maîtrise et techniciens = 120 000 FCFA, cadres moyens et techniciens supérieurs : 240 000 FCFA et 360.000 FCFA pour les cadres supérieurs.

Par ailleurs, l'organisation du travail a considérablement changé afin de s'adapter à cette nouvelle réalité. Il est notamment désormais question de télétravail, de travail à temps partiel ou par rotation des effectifs.

Dans le contexte actuel de la pandémie de la Covid-19, la Commission indépendante de Concertation (CIPC) a conclu un protocole d'accord entre employeurs et centrales syndicales, en vue de préserver les emplois.

Le ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale a apporté son soutien et sa caution à ce protocole qui recommande aux entreprises, dans l'application des dispositions du Code du Travail, de privilégier le dialogue social avec les représentants des travailleurs et d'appliquer un ordre de priorité : d'abord l'anticipation de congés payés, ensuite le travail à temps partiel et éventuellement le chômage technique par rotation dans la mesure du possible.



Zoumana Traoré,

Payeur général des services de l'Administration

« Le principal défi est d'éviter qu'une crise économique et sociale ne se superpose à une crise sanitaire »

L'État de Côte d'Ivoire a pris des mesures fortes pour appuyer les opérateurs dans le cadre du plan de riposte social économique de lutte contre la COVID 19. Le payeur général fait le point des actions menées.

Le plan de riposte social économique de lutte contre la COVID 19 comprend des mesures relatives au paiement de la dette intérieure fournisseurs (avec un accent particulier pour les factures de moins de 100 millions FCFA). En quoi consistent ces mesures visant à soulager les entreprises face à la pandémie du coronavirus ? Peut-on avoir un point de ce qui a été fait ?

La pandémie à Corona virus n'a épargné aucun État. Notre pays a malheureusement enregistré son premier cas le 11 mars 2020. Le gouvernement, pour faire face à cette pandémie a pris des mesures fortes en vue d'endiguer la propagation de ce virus on ne peut plus mortel. Parmi celles-ci, on note la fermeture des écoles, des restaurants, des maquis, des frontières terrestres, maritimes et aériennes et bien sûr le confinement du grand Abidjan. Face à ces décisions difficiles mais dont la prise était indispensable pour protéger les populations, les mesures d'apurement de la dette fournisseurs 2019 de moins de 100 millions FCFA visaient à atteindre le maximum d'opérateurs économiques fortement éprouvés par la stagnation de leurs activités.

A ce jour, les factures de moins de 100 millions ont été totalement payées. Le bilan de ces paiements se présente comme suit : Factures inférieures à 100 millions : 31,87 milliards FCFA, factures supérieures à 100 millions : 54,37 milliards FCFA. Quant à la dette école (toutes catégories confondues), elle s'élève à 52,85 milliards FCFA.

Au total, ce sont 139,1 milliards F CFA qui ont été payés aux fournisseurs.

Par quels mécanismes l'État arrive-t-il à honorer ses engagements économiques vis-à-vis du secteur privé dans le cadre de la pandémie, dans un contexte de contraction des recettes fiscales en lien avec la baisse de l'activité économique et la suspension du paiement des impôts et dans la mesure où aucune prévision budgétaire n'a été faite à cet effet ?

Pour faire face à ses engagements, l'État a dû consentir d'énormes sacrifices. Qui se traduisent par une extrême rigueur

dans la gestion de la trésorerie disponible et par une réduction significative de ses charges de fonctionnement, en d'autres termes, par une réduction de son train de vie.

En outre, il convient de noter que l'État a fait de la lutte contre la Covid-19 une priorité et par conséquent, toutes les dépenses liées à la lutte contre cette pandémie sont aussi une urgence.

Dans ce contexte, l'État a pu bénéficier de la contribution de certains opérateurs économiques ou corporations qui ont bien voulu faire des dons à l'effet d'appuyer les efforts déployés.

A cela, il faut ajouter les contributions non négligeables des bailleurs de fonds et des pays amis.

Dans un cadre plus général, quels sont les défis liés à l'apurement de la dette intérieure-fournisseurs auxquels devront faire face le Trésor public à travers la Paierie générale ? Et quelles en sont les perspectives ?

La crise sanitaire liée à la pandémie du coronavirus est une crise qui affecte tous les États. Lesquels ont dû prendre des mesures drastiques et parfois impopulaires dans le seul but de protéger les populations souvent au détriment de la logique économique. Au même moment, l'État doit pouvoir assurer la continuité de la vie économique et sociale pendant et après la crise. Cet impératif justifie les défis liés à l'apurement de la dette. Il s'agit de maintenir l'activité économique dans les différents secteurs de l'économie malgré l'impact de la pandémie ; éviter une crise systémique à travers la faillite des entreprises et des licenciements massifs. Les deux autres défis consistent à soutenir les couches sociales les plus défavorisées en augmentant leur capacité de résilience et à remettre les activités économiques sur les rails après l'épisode de la pandémie.

En résumé, le principal défi est d'éviter qu'une crise économique et sociale ne se superpose à une crise sanitaire.

Les acteurs du secteur, tout en saluant les efforts consentis par l'État, affirment cependant que ces efforts ne prennent pas en compte la dette des EPN et des sociétés à participation publique. Qu'en est-il exactement ?

Les EPN, en tant que démembrements de l'État central, sont pris en compte et n'ont jamais été laissés pour compte. Dans le cadre de l'apurement de la dette fournisseurs 2019, les EPN ont bénéficié de deux décaissements qu'il est important de mentionner.

En avril 2020, ce sont 12,24 milliards F CFA qui ont été décaissés en leur faveur. En mai 2020, 10,55 milliards F CFA ont été dégagés pour l'apurement de leurs dettes. Ce sont donc au total 22,79 milliards depuis le mois d'avril 2020 qui ont été mobilisés au bénéfice des EPN.

Quant aux sociétés à participation publique, elles obéissent à une autre logique de gestion et ne dépendent pas directement du budget de l'État. Cependant, l'État intervient en leur accordant des subventions. En tout état de cause, l'État entend pleinement jouer son rôle en protégeant l'ensemble des opérateurs économiques et en leur donnant les moyens d'assurer la continuité de l'activité économique après la crise.



Zoumana Traoré, *General Payer of the Administration Services*

“The main challenge is to prevent an economic, social crisis and health crisis”

The State of Côte d'Ivoire has taken strong measures to support operators within the framework of the Social Economic Response Plan to fight COVID 19. The paymaster assesses the situation.

What are the measure taken to support the companies in the context of the COVID 19 disease?

To address the issue of the COVID 19 the Government has taken strong measures to stop the spreading of this deadly virus. Among these, we can mention the closure of schools, restaurants, and land, sea and air borders and of course the confinement of Abidjan and its suburb. To make the impact of these measures accessible to the operators, the government has decided to pays its providers which bill is less than 100 billion. A total of 139,1 billion are paid to these suppliers.

How does the Government meet its economic commitment as regarded the private sector in the context of the COVID 19 pandemic?

To meet its commitments, the state has made enormous sacrifices. These result in extreme rigor in the management of available cash and in a significant reduction in its operating costs.

In addition, the state has benefited from the contribution of certain economic operators or corporations who have kindly donated to support the efforts made.

We should also talk about the significant contributions of donors and friendly countries.

What are the challenges related to the settlement of the internal debt? What are the perspectives?

One of the roles of a state is to ensure the economic and social life during and after the crisis. This justifies the challenges of debt clearance. It is about maintaining the economic activity in the different sectors of the economy despite the impact of the pandemic; avoid a systemic crisis through corporate bankruptcy and massive layoffs. The other two challenges are to support the most disadvantaged social strata by increasing their capacity for resilience and to get economic activities back after the period of the pandemic.

The actors of the sector, while welcoming the efforts made by the State, however assert that these efforts do not take into account the debt of national public institutions and companies in which the public authorities have a direct or indirect stake. What is the real situation?

The national public institutions as branches of the central state are taken into account and have never been left behind. As part of the 2019 supplier debt clearance, the EPNs benefited from two payments that it is important to mention. In April 2020, 12.24 billion CFA francs were spent. In May 2020, 10.55 billion CFA francs were used for the settlement of their debts. A total of 22.79 billion since April 2020 has therefore been mobilized for the benefit of the national public institutions.

As for companies in which the public authorities have a direct or indirect stake, they follow different management approach and do not directly depend on the state budget.



Dr Apling-Kouassi N'Dri Germain,
Executive Secretary of the National Tourism Council

“This pandemic is not only a public health emergency ; it also represents a major threat to the world economy”

It is an open secret. Tourism industry is paying the heavy price for the Corona virus health crisis. Below is an overview of the interview with Dr Apling.



1. Impact of the Covid 19 pandemic on the sector of tourism

According to many surveys carried out in April 2020 and on the basis of the hypothesis of the end of the pandemic at the end of June 2020, we will observe a temporary destruction of 23,000 jobs in the formal sector. For the hotel sub-sector, the Average Occupancy Rate (TMO) fluctuated between 0% and 10% against a national rate of 60.26% at the end of December 2019. For the other sub-sectors (catering, tourism agencies...),

the attendance rate was 0%. The impact of COVID 19 in terms of added value on services including tourism and hotels represent a loss of 247.9 billion F CFA.

2. Strategy to make this sector more resilient and renew with growth in this sector

A survey on a post-covid-19 recovery plan for the tourism and leisure sector in Côte d'Ivoire is being prepared.

3. The COVID-19 pandemics as an opportunity for Africa

The COVID-19 pandemic also represents an opportunity for the continent to create a strong and sustainable African tourism industry. This must be done through reflection in a new strategic framework for African tourism. Regarding the reconfiguration of African resources, the existing configurations should be rationally renewed. Each component should identify and make an inventory of its real productive resources. The integration of all resources into the tourism supply chain will allow the creation of value for its entire links.

4. Mobilization .

Making the initiative a success requires a great deal of mobilization between states and within each state. States must demonstrate a lot of innovation and creativity to create a climate of collaboration between citizen communities, public and private companies and public structures in the sector. An international body must do the same between states.

5. Recovery of the tourism sector

Re launching tourism in a responsible and coordinated manner rely on the strength of innovation and entrepreneurship. It is also on this condition that tourism can transform the lives of millions of people and help protect and preserve Africa's cultural and natural heritage.



Prof. Marcel Bénéié,

“our Department is addressing the Covid 19 related issues.”

What is the impact of Covid 19 on employment in Côte d’Ivoire?

In the modern sector, according to data collected by the Labour Inspection Services at the end of April 2020, 25,083 workers were impacted: 20,161 had been laid off, 2,581 were working on a part-time job basis, 2,175 people on early leave and 166 made redundant.

The workers affected are 29.53% in the Education-Training sector, 19.93% in commerce, 18.67% in Industry and 11.03% in the Hotel industry.

If we refer to the socio-professional categories, we note that workers in vulnerable situations (20,327) are mainly employees and workers (51.60%), technicians and supervisors (35.46%), senior technicians and junior executives (9.73%), and senior managers (3.21%).

Your ministry is doing its best to address the job related issue due to impact of the Covid 19 pandemic. What are the initiatives undertaken by your department?

The first initiative is the development of an action plan to support impacted workers, especially in the modern structured sector. Likewise, several inspection and control missions of health and safety measures at work were carried out.

As for the labour inspection, health and safety services, the missions consisted in raising awareness in the workplaces in order to enforce barrier gestures and health and safety rules at work.

The adaptation of the legislative and regulatory system is seen as one of the urgent matters of the moment, discussions are underway to adopt a regulatory text, in the context of a revision of the Labour Code, for a better protection of the production tool and preserve jobs.

The last action consists in directing actors of the informal sector towards the Support Fund for Actors of the Informal Sector (FASI), to obtain grants and loans for the maintenance or revival of the sectors activities.

As part of the funds made available to companies, companies are required to maintain jobs and avoid layoffs. How will this provision be monitored at the level of your department?

The monitoring of the obligation imposed on companies



to maintain jobs and avoid layoffs will be carried out by unexpected visits by Labor Inspectors to companies and monitoring compliance with this provision by the possibility offered to workers to contact the services of the Labor Inspectorate for all cases of abuse.

What measures has the State of Côte d’Ivoire taken to support workers who have been laid or made redundant? What is the opinion of your department on the recommendations of the Permanent Independent Consultative Commission which recommends that companies meeting Covid 19 related challenges to apply the order of priority: anticipation of paid leave, part-time work, shift work wherever possible?

To mitigate the effects of COVID 19 on the world of work, the State of Côte d’Ivoire has developed a number of support measures for affected workers.

Indeed, the Government decided to grant compensation to 20,326 laid off workers or made redundant at the end of April 2020, due to the Covid-19. This support will result in the exceptional payment, over a period of 2 months, of an amount of 4,407,240,000 FCFA, distributed as follows: blue collar Workers: 60,000 FCFA, supervisors and technicians = 120,000 FCFA, junior executives and senior technicians: 240,000 FCFA and 360,000 FCFA for senior managers

REMBOURSEMENT DE CRÉDIT DE TVA

La procédure et les critères à remplir pour en bénéficier

Toutes les entreprises assujetties à la TVA et qui disposent d'un crédit TVA ont la possibilité d'en demander le remboursement. Cela signifie que la TVA déductible est supérieure à la TVA collectée. L'entreprise possède ainsi, une créance sur l'État qu'elle est en droit de récupérer à condition de respecter toutes les modalités. La Direction générale des Impôts nous en donne tous les détails via son portail e-impots.



Ouattara SIE Aboubacar Directeur Général du Portefeuille de l'État.

LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Les conditions d'éligibilité aux remboursements de crédit de TVA sont précisées par les articles 382 et 383 du Code général des impôts.

Les opérations éligibles à la procédure de remboursement de crédits de TVA sont : les opérations à l'exportation et assimilées ; les cessations d'entreprise ; les investissements réalisés par les entreprises industrielles assujetties au régime de la taxe sur la valeur ajoutée ; les opérations de crédit-bail.

Sont aussi éligibles, les investissements réalisés par les entreprises agréées au Code des investissements ; les acquisitions de biens d'investissement ouvrant droit à déduction pour une valeur supérieure à 40 millions FCFA TTC et les opérations passibles de la TVA au taux réduit. De même que les opérations bénéficiant d'une exonération conventionnelle, ainsi que celles effectuées avec les membres des missions diplomatiques et assimilées, en application des règles de réciprocité.

En outre, l'article 383 bis du Code général des impôts prévoit le remboursement de la TVA acquittée sur les projets exonérés. Il s'applique aux exonérations contenues dans le Code des investissements de même qu'à celles relatives aux opérations réalisées dans le cadre des conventions signées par

le gouvernement ivoirien avec des entreprises privées. Sont aussi concernées, les exonérations relatives aux frais généraux exposés par la Société ivoirienne de raffinage et par la Société multinationale de bitumes, jusqu'en 2020.

LA PROCÉDURE VIA E-IMPOTS

La version précédente de l'application de demande de remboursement de crédit de TVA mise en ligne depuis 2015, permettait aux contribuables de déposer physiquement leurs demandes de remboursement auprès des services compétents, notamment la Direction des grandes entreprises et les directions régionales, et de suivre en ligne l'état d'avancement dudit dossier.

Lorsque le dossier est incomplet, un accusé de rejet indiquant le motif du rejet est adressé au contribuable.

Avec le nouveau module de demande de remboursement de crédit de TVA, la procédure est entièrement dématérialisée.

Le contribuable saisit lui-même sa demande à partir de son espace e-impots et y joint l'ensemble des pièces requises. La demande est réceptionnée par la DGI via le système intégré de gestion des impôts en Côte d'Ivoire (SIGICI).

En cas de dossier incomplet, le contribuable reçoit des instructions sur son espace e-impots pour le compléter.

Dans le cas contraire, le traitement en interne se fait selon les procédures en vigueur.

INITIATION DE LA DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE CRÉDIT DE TVA

Le délai d'instruction des demandes de remboursement est fixé à deux (2) mois maximum à compter de la date de réception de la demande du contribuable.

Toutefois, en ce qui concerne la procédure accélérée, le délai d'instruction est fixé à quinze (15) jours maximum.

La procédure normale s'applique à toutes les entreprises éligibles au remboursement des crédits de TVA.

Les entreprises éligibles à la procédure accélérée de remboursement de crédits de TVA sont celles qui ont obtenu l'agrément du Directeur général des impôts à cet effet, ainsi que les banques et établissements financiers dans le cadre strict de leurs opérations de crédit-bail.

Les entreprises qui sollicitent l'agrément doivent formuler une demande auprès du Directeur général des impôts avant le 31 janvier de chaque année. Elles doivent en plus, réaliser à l'exportation au moins 75 % de leur chiffre d'affaires ; souscrire régulièrement leurs déclarations de TVA et ne pas avoir fait l'objet d'une procédure de redressement ayant révélé des

pratiques frauduleuses.

L'agrément est accordé par le Directeur général des impôts pour une période de 12 mois.

Il peut être retiré lorsque les contrôles révèlent que le contribuable s'est rendu coupable de manœuvres frauduleuses en matière fiscale.

La mise en œuvre de la procédure accélérée ne fait pas obstacle à l'exercice ultérieur du droit de contrôle dont dispose l'administration.

SUIVI DE LA DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE TVA

Après avoir transmis la demande de remboursement de crédit de TVA à la DGI, le contribuable reçoit une notification pour lui signifier que sa demande a effectivement été transmise et il pourra aller régulièrement dans son espace pour suivre l'évolution de sa demande dans l'onglet dédié.

Au cas où il y aurait des documents complémentaires à joindre après transmission de la demande, le contribuable pourra

recevoir des notifications de la DGI.

Une fois l'ordre de paiement est disponible, le contribuable peut recevoir son paiement de la régie par virement.

RÉEXAMEN DU DOSSIER DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE CRÉDIT DE TVA

Tout dossier de remboursement incomplet ou non fondé en droit est rejeté. Le rejet est notifié par écrit au requérant par le Directeur des opérations d'assiette.

Les dossiers incomplets rejetés peuvent être complétés et faire l'objet d'une nouvelle demande dans les délais.

Le montant de la TVA rejeté après instruction, parce que non fondé en droit, ne peut faire l'objet d'une nouvelle demande de remboursement.

La décision de rejet peut être contestée auprès du Directeur général des impôts, dans le cadre d'un recours contentieux.

L'instruction est faite par la Direction de la législation, du contentieux et de la documentation, et la décision est prise par le Directeur général des impôts.

REFUND OF VAT CREDIT

The procedure and criteria to meet

ELIGIBILITY CONDITIONS

The VAT credit refunds eligibility criteria are specified by articles 382 and 383 of the General Tax Code.

The operations eligible for the VAT credit refund procedure are: export operations and equivalents; business closing down; investments made by industrial companies subjected to the value added tax regime; leasing operations. Investments made by companies approved by the Investment Code are also eligible; acquisitions of investment goods subjected to deduction for a value greater than 40 million F CFA including tax and transactions liable to VAT at the reduced rate; transactions benefiting from a conventional exemption, as well as those carried out with members of diplomatic missions and equivalent, in application of the rules of reciprocity.

PROCEDURE VIA E-TAX

The previous version of the VAT credit reimbursement application, which has been online since 2015, allowed taxpayers to deposit their reimbursement requests file with the relevant services, in particular the Department of Large Enterprises and the Regional Departments, and to follow up the progress of the file online.

VAT CREDIT REFUND REQUEST PERIOD

The processing time for reimbursement requests two (2) months maximum from the date of receipt of the taxpayer's request. However, for the accelerated procedure, the investigation period is fifteen (15) days maximum.



FOLLOW-UP OF THE VAT REFUND REQUEST

After having sent the VAT credit refund request to the DGI, the taxpayer receives a notification to inform him that his request has indeed been transmitted and he can regularly check the progress of his request throughout the dedicated tab.

EXAMINATION OF THE VAT CREDIT REFUND REQUEST FILE

Rejected files can be completed and sent back on time.

ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

P92-P95

SANTÉ DE L'ÉCONOMIE

P100-P107

Indicateurs

BUSINESS ENVIRONMENT

P97-P99

ECONOMIC HEALTH

P108-P112

Indicators

Le ministre Emmanuel Essis annonce des investissements de 407 milliards FCFA au premier semestre 2020 malgré la covid-19

Le ministre de la Promotion de l'Investissement privé, M. Emmanuel Esmel Essis, était le jeudi 27 août 2020 face aux membres de la Commission des affaires économiques et financières du Sénat pour la présentation du projet de loi ratifiant l'Ordonnance n° 2019-1088 du 18 décembre 2019 modifiant l'Ordonnance n° 2018-646 du 1er août portant sur le code des investissements.

Il a indiqué que la Côte d'Ivoire reste un pays attractif, malgré la crise sanitaire due à la Covid-19, à l'instar des autres nations du monde. À la fin de juin 2020, c'est plus de 407 milliards FCFA d'investissements qui ont été agréés contre 730 milliards FCFA l'année dernière. En effet, l'investisseur n'étant pas dans le court terme, il ne tient pas compte des échéances électorales. Par conséquent, l'attractivité de la Côte d'Ivoire reste encore intacte. Néanmoins, le ministre a souhaité que les joutes électorales ne viennent pas perturber la décision des investisseurs venus en Côte d'Ivoire.

Il a aussi relevé qu'à la fin de juin 2020 déjà, 110 entreprises étaient agréées pour 4 800 emplois créés en industrie, comparativement à 2019 qui a connu 730 milliards d'investissements, 224 entreprises agréées, pour 7 200 emplois



créés, et ce, à un coût fiscal de 360 milliards de FCFA.

Revenant sur le projet de loi rectificative du code des investissements de 2018, l'émissaire du gouvernement a précisé dans l'exposé des motifs, qu'après son entrée en vigueur, il est apparu certaines insuffisances de forme et de fond pendant le laps d'une année. Il a précisé qu'en 2012, la Côte d'Ivoire avait un code très ouvert avec un coût fiscal non-maîtrisé. "En 2018, nous avons fait un code plus sectoriel qui se rapproche de la volonté du

gouvernement d'aller à l'industrialisation du pays.

Ce code conserve les avantages fiscaux, soit des exonérations réservées à un type de secteurs qu'on appelle Catégorie 1. Les autres catégories ont plutôt accès à des crédits d'impôt. Ce code 2018 permet d'introduire des notions nouvelles telles que *les projets structurants, le contenu local*, a fait savoir le ministre ESSIS. D'où cette rectification : "Ainsi, treize (13) articles de cette ordonnance ont été modifiés afin de permettre à cet outil de développement économique de déployer efficacement ses effets.

Entre autres, l'article 13 nouveau réduit le seuil du montant d'investissement exigible pour les projets structurants en zones B et C, afin d'attirer des investissements stratégiques dans ces zones ; l'article 21 nouveau prévoit le relèvement du plafond minimum de la participation des nationaux au capital des investissements ; l'article 23 nouveau prévoit pour les investissements dans l'hôtellerie, la répartition des avantages fiscaux entre le promoteur et la société d'exploitation, etc."

Le projet de loi a été adopté à l'unanimité des membres présents.



L'Assemblée Nationale adopte le projet de loi sur le code des investissements



La Commission économique et financière de l'Assemblée nationale ivoirienne a adopté à la majorité, l'ordonnance ajustant le code des investissements qui consacre un crédit d'impôt à toute entreprise étrangère qui ouvre son capital aux nationaux.

Ce projet de loi sur le code des investissements a été présenté devant l'Assemblée nationale par le ministre Emmanuel Essis Esmel.

Les secteurs d'activités éligibles aux avantages de ce code des investissements sont classés en deux catégories : la catégorie 1 (secteurs agriculture, agro-industrie, santé et hôtellerie) et la catégorie 2 (les secteurs d'activité ne relevant pas de la catégorie 1).

Les entreprises agréées au titre de la création d'activités bénéficient, pour la réalisation de leur programme d'investissement, des avantages en phase d'implantation et d'exploitation, tandis que celles agréées au titre de développement d'activités bénéficient des avantages en phase d'exploitation.

Le régime d'agrément est applicable aux investissements réalisés au titre de la création ou du développement d'activités. Pour les grandes entreprises, le seuil minimal d'investissement est fixé à 200 millions de FCFA, hors TVA et hors fonds de roulement.

Pour les Petites et moyennes entreprises (PME), le seuil minimal d'investissement est de 50 millions FCFA, hors TVA (taxe sur la valeur ajoutée) et hors fonds de roulement. En outre, pour les grands centres commerciaux, le seuil est de 10 milliards FCFA (zone A) et de 5 milliards FCFA (zone B et C).

L'article 23 énonce un crédit d'impôt de 2 % accordé à l'investisseur qui opère dans des secteurs d'activité définis en Conseil des ministres et qui ouvre son capital social à des investisseurs nationaux à hauteur de 34 %. Cette part ne peut être revue à la baisse durant une période de 10 ans maximum.

Dans les secteurs de l'hôtellerie et de la santé, éligibles à la

catégorie 1, l'entreprise qui réalise l'infrastructure immobilière bénéficie des avantages prévus en phase d'implantation et uniquement de l'exonération d'impôt sur le patrimoine foncier pendant la phase d'exploitation.

Les avantages accordés en phase d'implantation concernent l'exonération de droits de douane, à l'exception de la redevance statistique et des prélèvements communautaires et contentieux, ainsi que la suspension temporaire de la TVA sur les acquisitions de biens, services et travaux assujettis.

Toutefois, l'exonération de droits de douane, la suspension temporaire ou l'exonération de la TVA portent sur des matériels et biens d'équipement, le premier lot des pièces de rechange acquis localement ou importés, ainsi que les services et travaux en Côte d'Ivoire ou à l'étranger.

Lorsque l'investisseur n'a pas pu réaliser, pour des motifs indépendants de sa volonté, l'intégralité de son projet, à l'issue de la durée initiale d'un an, il lui est accordé sur décision du Comité d'agrément un délai supplémentaire dont la durée ne peut excéder 24 mois.

Le Code des investissements réajusté permet par ailleurs la saisine de la Cour d'arbitrage locale en termes de médiation pour trancher les litiges. Le ministre s'est réjoui de ce que la réduction des seuils d'investissement favorise davantage des investissements massifs à l'intérieur du pays.

Il a relevé qu'il ne s'agit pas d'une remise en cause du code des investissements de 2018, mais ce sont des ajustements qui ont été faits à la suite d'un constat sur le terrain porté tant par le secteur privé que par le secteur public. Il importait donc de l'ajuster pour optimiser son efficacité.

Une évaluation de ce code des investissements est prévue en fin d'année pour cadrer le texte selon les priorités du gouvernement, surtout en cette période de crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19 qui a touché l'économie du pays

PRIX MO IBRAHIM

La Côte d'Ivoire réalise la 2^e meilleure performance en Afrique en 10 ans

La Côte d'Ivoire a fait un bond prodigieux en matière de bonne gouvernance. C'est ce que révèle le rapport 2020 du Prix Mo Ibrahim, rendu public le lundi 16 novembre 2020. Sous sa mandature, le pays a, en effet, réalisé la deuxième meilleure performance sur l'échelle du Prix Mo Ibrahim, permettant de mesurer la progression des États africains en matière de bonne gouvernance.

La Côte d'Ivoire a progressé de +9,0 points, juste derrière la Gambie avec +9,2 points. Et cela, durant les 10 années passées par Alassane Ouattara à la tête de l'État. Elle fait partie des 8 pays africains ayant fait plus de progrès sur l'ensemble des quatre catégories faisant l'objet d'évaluation par la Fondation Mo Ibrahim, à savoir : participation, droits et inclusion ; sécurité et État de droit ; développement humain ; fondements des opportunités économiques.

En réalisant une telle performance sous le leadership de Ouattara, la Côte d'Ivoire a connu une meilleure progression en 10 ans, que des pays comme l'Île Maurice (-0,5), les Seychelles (+7,8), le Botswana (+0,8), le Rwanda (+3,7), le Maroc (+5,3), l'Afrique du Sud (-0,9). Même si ces pays sont mieux classés qu'elle sur l'échelle Mo Ibrahim.

S'agissant justement du classement général, la Côte d'Ivoire se classe 18^e sur 54 États africains, derrière des pays de l'Afrique de l'Ouest comme le Ghana (8^e, 64,3), le Sénégal (9^e, 63,2), le Bénin (13^e, 58,6) et le Burkina Faso (17^e, 54,0). Mais loin devant l'Angola (43^e, 40,0), le Nigeria (34^e, 45,5), l'Égypte (30^e, 47,4), le Gabon (29^e, 47,7).



Le nouveau cadre de gouvernance du processus de réformes doing business présenté



Dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires en Côte d'Ivoire, le ministre Emmanuel Essis a effectué des séances de travail avec différents ministères et institutions afin de présenter le nouveau cadre de gouvernance du processus de réformes Doing Business.

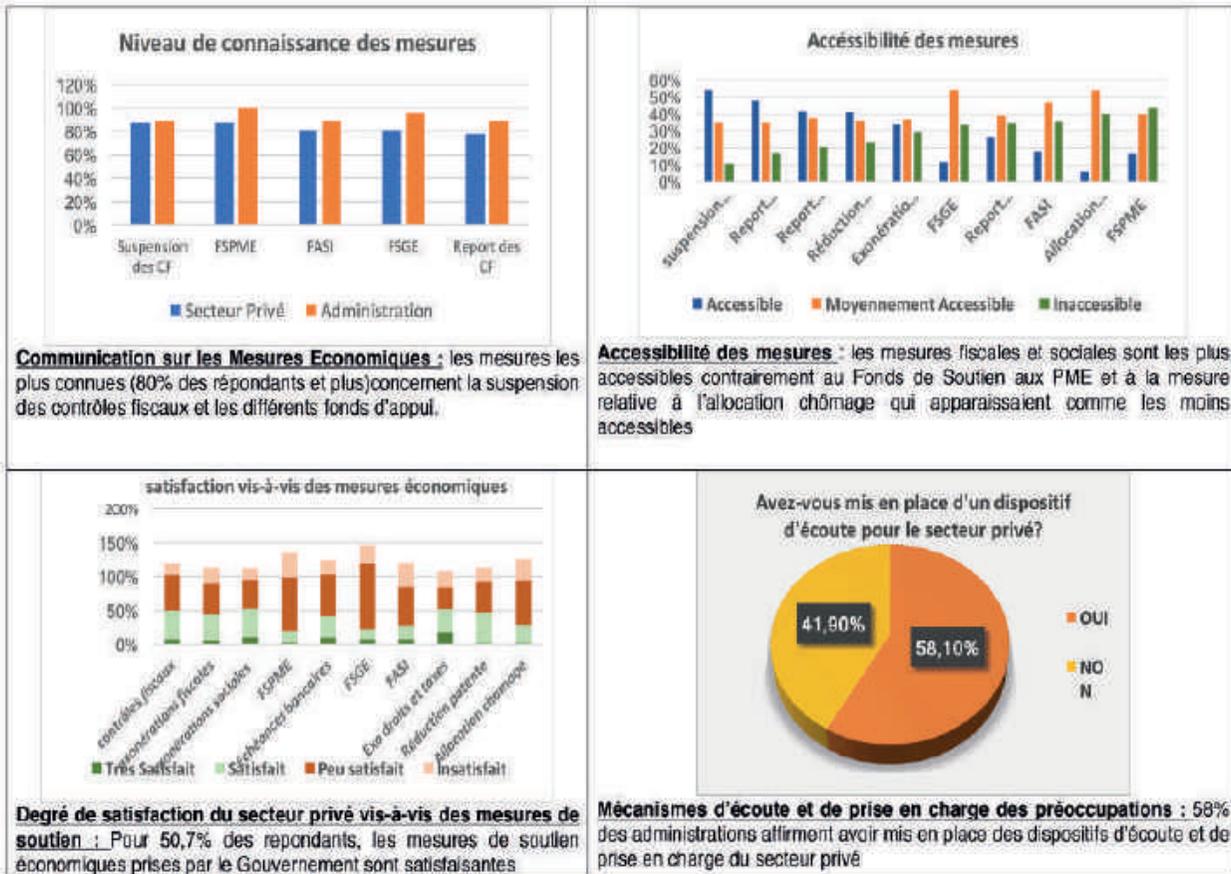
Le ministre de la Promotion de l'Investissement Privé a exposé sur ce nouveau dispositif, introduit par le Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI), qui vise à améliorer les performances de la Côte d'Ivoire dans l'exécution de l'agenda des réformes au titre des rapports DB2021, DB2022, DB2023 et DB2024 du groupe de la Banque Mondiale, dont le pilotage revient au CEPICI.

Au cours de ces échanges, les différents ministères et institutions ont exprimé leurs attentes vis-à-vis de la nouvelle méthodologie mise en place, l'enjeu étant de permettre au CEPICI d'accompagner les départements ministériels, véritables porteurs des projets, dans la conduite des réformes dont ces derniers ont la charge.

Par Suzanne ALLÉGBÉ

Résultat de l'enquête de perception sur la gestion de la pandémie à corona virus (Covid-19)

Face à la pandémie à corona virus (codid-19), le Gouvernement ivoirien, a pris des mesures d'urgence, tant au niveau sanitaire qu'au niveau économique. Trois (03) mois après la mise en place des mesures économiques, le Secrétariat Exécutif du Comité Etat/Secteur Privé, a réalisé, une enquête de perception sur la gestion économique de la pandémie, auprès de l'administration publique et des opérateurs économiques. Cette enquête a été menée auprès de 125 membres du réseau des points focaux du Secrétariat Exécutif du CCESP (Administration, Secteur Privé et société civile), avec un taux de réponse de 91,2%.





Le Conseil de Régulation, de Suivi et de Développement des Filières Coton et Anacarde



Investissez

dans les filières

Coton et Anacarde

CRÉER DE LA VALEUR AJOUTÉE ET
CONTRIBUER À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ EN MILIEU RURAL

LES FILIÈRES COTON ET ANACARDE IVOIRIENNES CE SONT :

- Un potentiel de production de plus de 600.000 tonnes de Coton graine (258.000 tonnes de fibre de coton)
- Une position mondiale de 1^{er} producteur et 1^{er} exportateur mondial de noix de cajou brutes
- Un potentiel d'installation de plus de 100 unités de transformation d'une capacité annuelle par unité d'au moins 5 000 tonnes de noix de cajou brutes
- Un marché d'intrants Coton de plus de 60 milliards de Fcfa par campagne agricole
- Plus du quart de la production mondiale et près de la moitié de l'offre mondiale de noix de cajou brutes
- Un immense potentiel de création de richesses et d'emplois, surtout pour les jeunes et les femmes

Pour un développement durable des filières Coton et Anacarde

Siege : Abidjan-Plateau Immeuble CAISTAB, 15^{ème} étage
Tel. : +225 20 20 70 30 / + 225 22 52 75 80 - Fax : +225 22 52 75 85
Email : support@conseilcotonanacarde.ci

MO IBRAHIM PRIZE

Côte d'Ivoire achieves the 2nd best performance in Africa in 10 years

Côte d'Ivoire has made a significant progress in terms of good governance. This is the information in the 2020 Mo Ibrahim Prize report, made public on Monday, November 16, 2020. Under the leadership of President Ouattara, the country has, in fact, achieved the second best performance on the Mo Ibrahim Prize scale, making it possible to assess the progress of African states in terms of good governance. The country is among the 8 African countries that have made more progress. The issues considered for the assessment involve participation, rights and inclusion, security and rule of law; Human Development; foundations of economic opportunities.



The new governance framework for the doing business reform process presented

As part of improving business climate in Côte d'Ivoire, Minister Emmanuel Essis held working sessions with various ministries and institutions in order to present the new governance framework for the Doing Business reform process.

The Minister for the Promotion of Private Investment has made a presentation on this reform which aims at improving the performance of Côte d'Ivoire in the implementation of the reform agenda under reports DB2021, DB2022, DB2023 and DB2024 of the World Bank Group.

During these discussions, the various ministries and institutions expressed their expectations with regard to the new methodology adopted, the challenge being to enable CEPICI to support the ministerial departments in carrying these reforms.

Launching ceremony of price repository database

The Ministry of Budget and State Portfolio launched, on Tuesday August 11, 2020 on the 20th floor of the Sciam building, the price repository called the Price Repository Database (BDPR).

Resulting from the reform of the public procurement system, the BDPR is an IT tool which is a reference for all actors. It will help to control public expenditures.

The setting up of this tool addresses many challenges. Indeed, one can quote a better description and unit price of supplies, services and works; the knowledge of the price at a certain price and a realistic budget forecasting.

The challenges of setting up this tool are multiple. They relate to a better knowledge of descriptions and unit prices of supplies, services and works; knowledge of prices at a given date and a more realistic budget forecast.

The BDPR is made up of three modules. The first is that of supplies and equipment, the second is that of works. The provision of services is the third module.

Minister Emmanuel Essis shares information about an investment of 407 billion FCFA in the first half of 2020 despite covid-19

The Minister for the Promotion of Private Investment, Mr. Emmanuel Esmel Essis, met, on Thursday, August 27, 2020 the members of the Senate Economic and Financial Affairs Committee for the presentation of the Bill ratifying the order No. 2019 -1088 of December 18, 2019 which amends Order No. 2018-646 of August 1 related to the Investment Code.

He indicated that Côte d'Ivoire remains an attractive country, despite the health crisis due to Covid-19. At the end of June 2020, more than 407 billion CFA Francs of investments had been approved against 730 billion CFA Francs in the previous year.

He also noted that at the end of June 2020, 110 companies were approved for 4,800 jobs created in industry, compared to 2019 which 730 billion investments, 224 approved companies, 7,200 jobs created.



The National Assembly adopts the bill on the investment code



The Economic and Financial Commission of the Ivorian National Assembly has adopted by majority the order adjusting the Investment Code, which provides a tax credit to any foreign company that opens its capital to nationals. This investment code bill was presented to the National Assembly by Minister Emmanuel Essis Esmel.

The sectors of activity eligible for the advantages of this Investment Code are classified into two categories: category 1 (agriculture, agro-industry, health and hotel sectors) and category 2 (sectors of activity not belonging to the category 1). The approval regime is applicable to investments made for the creation or development of activities. For large companies, the minimum investment is 200 million F CFA, excluding VAT and working capital.

For small and medium-sized enterprises (SMEs), the minimum investment is 50 million F CFA, excluding VAT (value added tax) and working capital. In addition, for large shopping centres, the minimum investment is 10 billion F CFA (zone A) and 5 billion F CFA (zone B and C).

In the hotel and health sectors, eligible for category 1, the company providing the real estate infrastructure benefits from the advantages provided for in the setting up phase and only from the exemption of tax on real estate assets during the operating phase.

The advantages offered during the implementation phase involve the exemption from customs duties, except for the statistical fee and community and litigation levies, as well as the temporary suspension of VAT on the acquisition of goods, services and works subject to the tax.

However, the exemption from customs duties, the temporary suspension or the exemption from VAT are related to equipment and capital goods, the first set of spare parts acquired locally or imported, as well as services and works in Côte d'Ivoire or abroad.

When the investor has not been able to carry out, for reasons beyond his control, all of his project, at the end of the initial period of one year, he is granted by decision of the Approval Committee an additional period the duration of which may not exceed 24 months.

The readjusted Investment Code also allows referral to the local Arbitration Court in terms of mediation to settle disputes. The Minister welcomed the fact that the reduction of investment limit allows massive investments within the country.

PERCEPTION SURVEY ON THE MANAGEMENT OF THE CORONA VIRUS PANDEMIC (COVID-19)

Summary of the report

Three (03) months after the implementation of economic measures, the Executive Secretariat of the State / Private Sector Consultation Committee (CCESP), carried out a perception survey on the economic management of the pandemic among the public administration and economic operators, from July 15 to August 31, 2020.

OUTCOME OF THE STUDY

The data collected from 125 members of the network of the Executive Secretariat of the CCESP focal points were analyzed in order to highlight, on the one hand, the degree of satisfaction of the private sector and, on the other hand, to identify the causes of their dissatisfaction and to collect the expectations of focal points.

ABOUT COMMUNICATION ON ECONOMIC MEASURES

The best-known measures (80% of respondents and more), both for the private sector and the civil service, concern the suspension of tax audits and the various support funds. Then come the measures related to the postponement of tax and social obligations as well as the exemption from duties and taxes (between 60 and 80% of respondents). Little is known about the reduction of license, the postponement of bank maturities and especially the unemployment benefit (between 50 and 70% of respondents). Overall, it should be noted that the civil service is more familiar with the measures than the private sector.

ABOUT INFORMATION CHANNELS

Respondents (civil service and private sectors) were informed of these measures through several communication channels and claim that the press was the main channel of information. The Executive Secretariat was the 3rd source of information for the Private Sector and the 4th for the civil service.

ABOUT THE ACCESSIBILITY TO THE GOVERNMENT INITIATIVES

With regard to the accessibility to the government initiatives, we find that fiscal and social measures are the most accessible due to the fact that these measures are automatically applied to all businesses. The FSPME and the measure related to unemployment benefit appear to be less accessible due to the binding conditions to FSPME eligibility and the lack of awareness of unemployment benefit respectively.

ABOUT THE PRIVATE SECTOR LEVEL OF SATISFACTION CONCERNING THE SUPPORT MEASURES.

For 50.7% of the Private Sector respondents, the economic support measures initiated by the Government do not have a real impact on their concerns. This is confirmed by the analysis of the satisfaction level which does not exceed 50%. They raise the problem of the short deadlines applicable to the suspension and / or postponement measures. Indeed, the extension of the deadlines for the benefit of the measures (6 to 12 months) constitutes one of the main expectations of the Private Sector.

MECHANISM FOR LISTENING AND ADDRESSING THE PRIVATE SECTOR CONCERNS

The majority of respondents have declared that they were not informed of the setting up of mechanisms for listening and addressing the private sector concerns: CPT (56%) and CVIE (51%).

ABOUT THE DEGREE OF THE PRIVATE SECTOR SATISFACTION CONCERNING THE MECHANISMS FOR LISTENING AND ADDRESSING CONCERNS

The majority of the respondents from the private sector remain dissatisfied (44.2% + 25%) with the mechanisms for listening and addressing their concerns. This dissatisfaction is due to the fact that almost all of their requests related to the various support funds remained unreachable.



Le ministre Souleymane Diarrassouba constate les retombées de la politique industrielle du Président Alassane Ouattara à Bonoua



Au terme d'une série de visites de travail qu'il a effectuées dans la zone industrielle de Bonoua, le 12 août 2020, le ministre du Commerce et de l'Industrie a constaté les performances réalisées au cours de ces neuf dernières années par la Côte d'Ivoire, en termes d'industrialisation.

Successivement, il a visité les unités de production Africa West Industries (AWI), spécialisée dans la production de savon et d'huile de table ; Premier Foods, spécialisée dans la fabrication de biscuits et enfin, Agrocil qui est plutôt spécialisée dans la production d'eau minérale et de jus de fruits. Au titre des investissements réalisés, AWI est à 25 milliards FCFA, Premier Foods à 5 milliards FCFA et Agrocil à 23 milliards FCFA.

« Cette série de visites nous permet de nous rendre compte d'une part, de la situation des infrastructures industrielles ; d'apprécier les conditions de travail des industriels et d'autre part, de constater l'effectivité de la transformation de nos produits locaux, ici, à Bonoua », a-t-il indiqué.

Poursuivant, il a noté que la zone industrielle de Bonoua est le reflet de la politique prônée par le Chef de l'État au cours de ces 9 dernières années. Selon lui, en effet, cette avancée est liée à la mise en œuvre d'une politique industrielle sectorielle bien menée, des réformes portant sur l'amélioration du climat des affaires et surtout de la paix et de la stabilité du pays, donnant ainsi une visibilité certaine aux investisseurs nationaux et internationaux. Ce qui a fortement contribué à l'installation

de plusieurs unités de production à la zone industrielle de Bonoua, installées entre 2011 et 2020. A la clef, plusieurs milliers d'emplois directs et indirects créés au profit des jeunes et des femmes.

« Cela démontre clairement que la densification du tissu industriel ivoirien est bel et bien une réalité », a souligné le ministre Souleymane Diarrassouba, avant d'informer ses interlocuteurs du lancement, en juillet dernier, de l'étude technique qui déterminera les investissements à réaliser dans cette zone industrielle qui affiche une contenance d'environ 334 hectares. L'État de Côte d'Ivoire, directement ou avec des partenaires privés, mobilisera les financements nécessaires pour la réalisation des travaux de voiries, de réseaux d'assainissement, d'électrification et de TIC dans cette zone.

Le ministre en charge de l'Industrie fait remarquer que la zone de Bonoua, prioritairement orientée vers l'agro-alimentaire, bénéficie d'une position stratégique, car située dans une région de production agricole et non loin du port d'Abidjan. « Nous encourageons les opérateurs économiques à continuer à faire confiance à la Côte d'Ivoire et à investir à Bonoua, en vue de saisir les opportunités de transformation de nos produits agricoles », a-t-il exhorté. Pour l'extension et la diversification de leurs activités, les sociétés visitées envisagent, sur la période 2021-2023, des investissements additionnels de plus de 25 milliards FCFA, avec la création de centaines d'emplois supplémentaires.

INDUSTRIE TEXTILE

Le ministre Souleymane Diarrassouba salue la résilience d'Uniwax



Dans le cadre de l'encouragement du gouvernement aux entreprises ivoiriennes qui ont su faire face à la crise sanitaire à Covid-19, le ministre du Commerce et de l'Industrie, Souleymane Diarrassouba, a visité l'usine Uniwax, le mercredi 7 octobre 2020, à la zone industrielle de Yopougon. Après avoir sillonné les différents ateliers de l'usine, il s'est rendu compte que l'usine est pleinement fonctionnelle et que tous les employés sont à leurs postes. Une situation fort appréciée par le ministre en charge de l'Industrie, d'autant plus que l'entreprise a retrouvé, depuis juin 2020, son rythme de fonctionnement habituel d'avant la pandémie de la Covid-19. *« L'objectif pour moi, à travers cette visite, était de me rendre compte du savoir-faire du fleuron de l'industrie textile dont le produit phare, le pagne wax, fait la fierté des Ivoiriens et démontre que les produits made in Côte d'Ivoire sont prisés par les consommateurs d'ici et d'ailleurs. Je me félicite également de la reprise totale des activités à Uniwax, comme avant la pandémie de la Covid-19 »*, a-t-il indiqué, avant de noter que la politique mise en place par le gouvernement en faveur du secteur privé produit ses effets et incite les opérateurs économiques à poursuivre leurs activités commerciales et industrielles en Côte d'Ivoire.

Poursuivant, il a noté que Uniwax, qui a fait de la technologie et de l'innovation son credo, a pu maintenir le cap et sa position de leader sur le marché. Et ce, depuis sa création en 1967. Ce qui lui permet de mettre toujours à la disposition des populations des produits de qualité et de renforcer son effectif,

désormais de 800 personnes, en prenant en compte son réseau de distribution et les boutiques Woodin. Uniwax a investi plus de 13 milliards FCFA au cours de ces deux dernières années, pour améliorer sa productivité et être socialement responsable dans la protection de l'environnement avec l'utilisation de la biomasse pour faire fonctionner en partie à la vapeur ses usines. Revenant sur la menace de la contrefaçon qui guette l'unité industrielle, il a réitéré le soutien du gouvernement à travers le Comité national de lutte contre la contrefaçon (CNLC), à accompagner les industries locales contre ce fléau qui gangrène l'économie nationale et a encouragé les consommateurs à tourner le dos aux produits contrefaits en privilégiant plutôt les produits originaux, made in Côte d'Ivoire, afin de préserver l'outil de production et de sauvegarder les emplois.

« Au niveau de la chaîne des valeurs, la filature reste le maillon faible, sur laquelle le gouvernement travaille dans le cadre du projet de création de la zone industrielle textile de Bouaké actuellement en cours d'étude. Cela permettra de créer encore plus de richesses nationales, d'emplois et d'assurer les approvisionnements des unités de confection à partir d'écrus issus du coton produit localement », a fait remarquer le ministre Souleymane Diarrassouba.

Dans la foulée, il a encouragé les entreprises industrielles à poursuivre leurs activités en toute sérénité, afin de consolider la position de hub industriel de la Côte d'Ivoire dans la sous-région et de profiter des opportunités de la ZLECAf.

NOUVELLE ZONE INDUSTRIELLE

Le ministre Souleymane Diarrassouba fait le point des travaux en cours d'exécution



Le ministre du Commerce et de l'Industrie, Souleymane Diarrassouba, a visité les chantiers de la nouvelle zone industrielle PK24 Akoupé-Zeudji, le 13 mai 2020. Il a alors pu constater le niveau d'évolution des travaux d'aménagement des voies d'accès de la parcelle de 124 hectares avec l'entreprise Souroubat et de ceux de l'aménagement de la parcelle de 127 hectares avec l'entreprise Chec.

« *Le projet de la nouvelle zone industrielle PK 24 Akoupé-Zeudji, d'une superficie totale de 940 hectares, vise à doter la Côte d'Ivoire, d'une zone industrielle moderne répondant aux standards internationaux afin d'y attirer des opérateurs économiques nationaux et internationaux* », a-t-il confié.

Ajoutant que cet espace sera une véritable zone économique intégrée comprenant des espaces industrielles, des espaces de vie, une plateforme logistique, des équipements administratifs et socio-économiques, des logements d'astreinte, des centres de formation, des espaces verts et une ceinture verte écologique.

Le ministre Souleymane Diarrassouba a soutenu que le développement de cet important projet, qui se fait progressivement par phase, va renforcer l'offre de terrains industriels pour la ville d'Abidjan, en faveur des opérateurs économiques.

« *La première phase d'aménagement d'urgence qui porte sur 62 hectares est aujourd'hui quasi achevée et totalement attribuée à des opérateurs industriels, dont certains sont en activité et d'autres en cours d'installation* », a-t-il noté.

Quant aux deux autres phases du projet, le ministre a fait remarquer qu'ils sont en cours de réalisation. Ainsi, l'aménagement d'une parcelle de 124 hectares, dont les travaux

des voies d'accès ont été confiés à l'entreprise Souroubat et les travaux d'aménagement de la parcelle de 127 hectares en maîtrise d'ouvrage public avec le groupe CHEC. Mieux, il a indiqué que l'aménagement de 112 hectares, dans le cadre d'un contrat partenariat public-public (PPP) avec Afreximbank est acquis et que les négociations sont en cours de finalisation avec Arise pour celui de 300 hectares en mode PPP, pour une zone logistique et industrielle intégrée.

Le ministre en charge de l'Industrie a cependant regretté que les travaux qui étaient si bien lancés par le gouvernement soient aujourd'hui freinés à cause des différentes implications dues à la pandémie de la COVID-19.

« *Ces chantiers qui sont essentiels pour doter notre pays d'une plateforme industrielle moderne, doivent se poursuivre tout en respectant les mesures sanitaires, afin de préparer la reprise économique de l'après Covid-19* », a insisté le ministre Souleymane Diarrassouba.

Tout en appréciant le niveau de réalisation des chantiers, malgré la pandémie à Coronavirus, il a exhorté l'ensemble des acteurs impliqués dans le projet, notamment, les équipes du ministère en charge de l'industrie, l'Agedi, le Fodi, et le Bnetd, à être diligents, afin que les plannings actualisés soient disponibles dans les meilleurs délais et que les obligations des parties soient respectées, pour que cette plateforme soit disponible pour les industriels ivoiriens.

Le ministre en charge de l'Industrie en a profité pour lancer un appel aux opérateurs économiques de sorte à bâtir leur projet industriel dans les zones industrielles qui offrent les conditions idoines pour leurs différentes activités.

Par Serge SÈKÉ

RESPONSABILITÉ DE LA JEUNESSE, PRÉSERVATION DE LA PAIX

Le ministre Mamadou Touré initie un dialogue direct avec les jeunes

Un échange de façon interactive, depuis le 12 août dernier, date de la Journée internationale de la Jeunesse, avec des jeunes issus des structures de jeunesse. Une dizaine de régions ont été déjà parcourues. Ce sont les régions du Moronou, du district d'Abidjan, de la Marahoué, du Cavally, du district de Yamoussoukro, du Bélier, du Poro, de la Bagoué, etc. A chacune des étapes, Mamadou Touré, ministre de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes, porte-parole adjoint du gouvernement, écoute les jeunes, apporte des réponses à leurs préoccupations tout en les informant sur les initiatives du gouvernement en leur faveur.

Le ministre Mamadou Touré saisit les occasions pour encourager les jeunes à préserver la paix et la stabilité, conditions sans lesquelles, il n'y a pas de perspectives pour eux. Il dénonce aussi les acteurs politiques qui instrumentalisent les jeunes pour mener leurs actions. Pour lui, les acteurs politiques qui appellent la jeunesse dans la rue et refusent d'être au front, font preuve de lâcheté. « Quand ces politiciens vous demandent de brûler les pneus et de casser les biens de vos concitoyens, ce n'est pas une bonne manière de faire la politique. Par ces actions, ils vous poussent à faire du mal à vos voisins, à des gens avec qui vous avez de tout temps vécu en bonne intelligence et en parfaite harmonie », ne cesse-t-il de déclarer. Avant d'insister : « N'exécutez aucun mot d'ordre qui soit en contradiction avec vos valeurs, avec votre conviction. La préservation de la paix



dans vos régions doit être l'essentiel pour vous ».

Poursuivant, le ministre de la Promotion de la jeunesse et de l'Emploi des jeunes, pour s'assurer que ses interlocuteurs ont compris la quintessence de son appel, les invite à protéger les acquis et réalisations faits dans leur circonscription et en contrepartie, l'État prend le pari de financer les projets qu'ils auront initiés et présentés, mais à condition que ceux-ci soient viables.

Le groupe Cerco met sur pied une usine d'assemblage de matériels tech en Côte d'Ivoire

4 000 appareils, c'est la capacité journalière de l'unité d'assemblage que le groupe Cerco a lancé en Côte d'Ivoire. L'installation se trouve dans le village des technologies de l'information et de la biotechnologie de Grand-Bassam. Le but visé par le groupe via cette initiative est de contribuer à la réduction de la fracture numérique aux niveaux local et sous-régional.

L'usine est équipée pour produire divers appareils tels que des ordinateurs, smartphones, caméras et même des drones.

150 étudiants issus des instituts Cerco ont la charge de l'assemblage des composantes. Les produits finaux sont

vendus à moindre coût aux établissements académiques qui peuvent les payer sur deux ans.

L'unité d'assemblage est le fruit de sept années d'efforts et d'un investissement global de 10 millions de dollars. Un fonds constitué à 50 % par le groupe et par les gouvernements indien et ivoirien. Alain Capo-Chichi, président du groupe Cerco, s'est réjoui de cette initiative.

« Je vous annonce déjà des produits intelligents jamais conçus dans le monde par aucun constructeur : des smartphones qui parlent les langues africaines et qui résolvent des problèmes du quotidien de la vendeuse de marché, l'analphabète qui fait ses emplettes sans savoir lire et écrire. Avec nos smartphones, vous direz

seulement je veux manger, je veux louer, etc., et le téléphone saura dialoguer avec vous pour vous connecter à l'écosystème national et faire vos opérations en toute sécurité. Nous avons uberisé l'économie africaine », a expliqué M. Capo-Chichi.



Le ministre Essis sur le chantier de l'Hôtel Mövenpick



Le ministre de la Promotion de l'Investissement privé, M. Emmanuel Essis, a visité le chantier de l'Hôtel Mövenpick, un réceptif hôtelier cinq étoiles, en construction au Plateau, le quartier administratif d'Abidjan qui connaît un retard de livraison à cause de la Covid-19. Auparavant, il a exprimé sa satisfaction de voir ce projet avancer malgré la pandémie à Covid-19. Avant lui, M. Nicolas De Roquefeuil, l'administrateur de Hospitality Capital Partner (HCP), le promoteur de cet hôtel, a souligné que son établissement qui devrait être livré en ce mois de juillet a connu des retards (en matériaux et ressources humaines) en raison de la crise sanitaire due à la Covid-19.

« Le projet a quand même bien redémarré et on compte le terminer d'ici la fin de l'année », a-t-il assuré. Parlant des difficultés rencontrées par son entreprise, il a relevé des coûts supplémentaires dus au retard de livraison et à « un business-plan qui n'est plus le même que celui prévu au départ ».

Le ministre de la Promotion de l'Investissement Privé a entrepris d'accompagner les entreprises « en cours d'investissement » qui ont des difficultés en raison de la crise sanitaire de la Covid-19.

C H I F F R E S M A R Q U A N T S

15,6%
le Taux de baisse de la pauvreté entre 2011 et 2018

318 997
Le Cumul des branchements en électricité de janvier 2019 à fin juin 2020

411 Le Nombre de localités électrifiées au 1^{er} semestre 2020

73 489

le nombre d'opportunités d'emploi créées en 2019

623 le nombre d'établissements sanitaires de Premier Contact Réhabilités

1 895 337 le nombre de patients gracieusement pris en charge dans le cadre du traitement contre le paludisme

227.000 le Nombre de ménages qui bénéficiera des filets sociaux à fin 2020

25 le nombre de ponts et d'échangeurs construits depuis 2011

1600 Milliards FCFA

120 445 585 FCFA

le montant des subventions accordées aux femmes et aux jeunes filles en 2019 pour leur permettre de réaliser des projets

111 Milliards FCFA

le coût de l'impact de la Covid -19 dans le secteur des Transports en Côte d'Ivoire

19170 KM

le linéaire de voies reprofilés à fin juin 2020

le montant des ressources complémentaires mis à la disposition des banques de l'union monétaire ouest-africaine par la BCEAO

67 le nombre de places gagnées par la côte d'ivoire dans le classement « **doing business** »

59,8%

le taux d'inclusion financière dans l'espace UEMOA

21 le nombre de places gagnées par la Côte d'Ivoire dans le classement « **Mo Ibrahim** »

49 le nombre de places gagnées par la côte d'ivoire dans le classement « **Transparency International** »

29 414 Milliards FCFA

le montant des transactions effectuées via les offres de monnaie électronique dans l'espace UEMOA au cours de l'année 2019

500 le nombre de systèmes financiers décentralisés dans l'espace UEMOA

12905

le montant du revenu estimés des cacaoiculteurs en côte d'ivoire

216 Milliards FCFA

le coût de 02 usines de transformation du cacao à Abidjan PK 24 et à San -Pedro

1^{er} le rang de la Côte d'Ivoire dans le classement **deloitte** des pays les plus attractifs.

2,00 % Le Taux d'intérêt auquel les banques peuvent disposer de ressources financières auprès de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)

800 le nombre d'entreprises ayant bénéficié de reports d'échéances à fin mai 2020.

L'Ivoirien Eric Kacou, nommé par le Président Paul Kagame au Rwanda Development Board

Eric Kacou, économiste ivoirien, co-fondateur et directeur de ESPartners, a été nommé membre du Conseil d'administration du Rwanda Development Board (RDB) par Paul Kagame, le Président rwandais.

Equivalent du Centre de promotion des investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI), le Rwanda Development Board regroupe toutes les agences gouvernementales chargées d'attirer, de retenir et de faciliter les investissements dans l'économie nationale du Rwanda.

L'Ivoirien intègre cette administration chargée de coordonner les initiatives permettant de développer le pays et le transformer en un hub économique régional en même temps que le Gabonais Liban Soleman.

Installé dans le pays de Paul Kagame depuis plus de 15 ans, Eric Kacou a collaboré avec le pouvoir et s'est démarqué par son travail au niveau du ministère du Tourisme dans la reconstruction du pays après le génocide.

Il a, à cet effet, piloté le plan gouvernemental Rwanda National Innovation and Competitiveness Program (PNIC), une initiative qui a contribué à revitaliser l'économie du Rwanda en stimulant les exportations et l'esprit d'entreprise.

L'économiste ivoirien est à juste titre reconnu comme l'un des artisans de la reconstruction de l'économie par les autorités rwandaises.

Eric Kacou a également apporté son expertise à des dirigeants d'entreprise, des gouvernements et des partenaires au développement dans plus d'une douzaine de pays à faible revenu.

Ce diplômé de HEC Montréal, de la Wharton School et de l'université Harvard est auteur ou co-auteur de plusieurs ouvrages, dont deux en droite ligne avec les ambitions de positionnement économique du pays.

Son dernier ouvrage *Fly Africa*, paru en 2017, parle de la manière dont le secteur de l'aviation peut générer la prospérité en Afrique ; une idée qui n'est pas loin du projet de hub aéroportuaire à Kigali.



SÉCURITÉ

Un poste de gendarmerie installé à Gbémazo



Un poste de gendarmerie a été installé à Gbémazo, village de la Sous-préfecture de Worofla, dans le département de Séguéla.

La cérémonie d'installation a été présidée par le sous-préfet de Worofla, Henri Sié Esoh Loes.

Pour le premier responsable de l'administration, ce poste assurera la sécurité des biens et des personnes dans un rayon de

30 kilomètres, allant à Djiborosso, Worofla et Kani.

Le commandant adjoint de la compagnie de Gendarmerie de Séguéla, Simplicie Oulaï, a indiqué aux populations de Gbémazo que ce poste est à leur service et qu'il est le leur. Il les a exhortées à une franche collaboration avec les gendarmes qui y sont en service pour leur protection.

L'installation du poste de gendarmerie représente une grande avancée, en termes de développement, pour la localité, estime Bakary Sanogo, conseiller spécial et directeur de la Communication au cabinet du Premier ministre.

«L'ouverture d'un poste de gendarmerie marque une étape majeure du développement de Gbémazo ; la sécurité étant un préalable au progrès socio-économique. La sécurité rassure et incite les populations à entreprendre. La présence de ce poste attirera des investisseurs », a-t-il ajouté.

Le porte-parole des populations, Olivier Djangba Anoh, directeur de l'École primaire publique Gbémazo 1, a exprimé la gratitude de la localité au Président de la République, Alassane Ouattara, et au Premier ministre, Amadou Gon Coulibaly, pour avoir répondu favorablement à leurs préoccupations sécuritaires.

TRANSFORMATION DU CACAO

Le ministre Souleymane Diarrassouba inaugure la phase 1 de l'extension des capacités de broyage de Cargill



En compagnie de son homologue en charge de l'Agriculture, Kobenan Kouassi Adjoumani, le ministre du Commerce et de l'Industrie, Souleymane Diarrassouba, a visité les nouvelles installations de l'usine Cargill à la zone industrielle de Yopougon, le mardi 6 octobre 2020. Ensemble, ils ont procédé au démarrage officiel de la phase 1 du projet de broyage et de conditionnement de masse en cartons de 25 kg.

Au terme de cette visite, alors qu'il répondait aux questions des journalistes, le ministre Souleymane Diarrassouba a révélé que de 545 000 tonnes en 2012, la Côte d'Ivoire est passée à une capacité de broyage de 800 000 tonnes en 2019. Soit une augmentation de 46%. Quant au niveau de transformation, il a noté que dans la même période le pays est passé de 431 000 tonnes en 2012 à 604 000 tonnes à fin 2019, soit une évolution de 40%. Durant cette période le taux de transformation oscille entre 27% et 32%, compte tenue de la hausse exponentielle de la production de cacao qui est passée de 1.5 million de tonnes en 2015 à 2.2 millions en 2019.

Ce niveau d'évolution au niveau de la transformation du cacao, au plan local est, selon le ministre en charge de l'Industrie, le résultat de la politique industrielle adoptée par le gouvernement ivoirien. « *L'objectif du gouvernement, notamment du Président de la République, dans sa vision de transformation de notre économie en une économie industrielle, est de transformer 50% de notre production locale de fèves de cacao* », a-t-il expliqué.

Poursuivant, il a rappelé que l'objectif de transformation du cacao a été fixé, avec un accent particulier sur le renforcement du lien production-transformation, en vue de créer de la valeur

ajoutée et des emplois de qualité. C'est pourquoi il s'est satisfait de la finalisation de la phase 1 du projet de broyage qui va permettre d'augmenter la capacité de Cargill, en termes de torréfaction, en vue d'avoir un volume supplémentaire de masse. La finalisation de la phase 2 en mars 2021 du projet rendra l'usine plus complète pour atteindre les 55 000 tonnes attendues avec la transformation du cacao en beurre, poudre et tourteaux. Il a également informé l'assistance des perspectives de hausse de volume de cacao transformé avec notamment les unités de broyage de divers opérateurs économiques actuellement en cours de construction dans les zones industrielles d'Abidjan et de San Pedro.

Pour sa part, le ministre de l'Agriculture et du Développement durable est revenu sur la nécessité d'amélioration des conditions de vie des producteurs. Il a alors rappelé le souhait du Président Alassane Ouattara qui est de leur accorder 60% du prix CAF à l'international. Il a alors rappelé l'ultime sacrifice du Président de la République à l'endroit des producteurs de cacao en leur accordant 76% du prix CAF pour la campagne 2020-2021. Selon le ministre Kobenan Kouassi Adjoumani, l'objectif de transformation de 1 million de tonnes contribuerait à améliorer davantage les conditions de vie des braves paysans.

Faut-il le noter, l'usine Cargill traite plus de 345 000 tonnes de cacao avec une unité de broyage de 110 000 tonnes. Avec un investissement de 72 milliards FCFA, ce projet permettra à la société de passer à un niveau de transformation de 165 000 tonnes et 600 emplois.

Le ministre Emmanuel Essis s'enquiert des difficultés des entreprises dans la zone industrielle d'Anyama

Le ministre de la Promotion de l'Investissement privé, M. Emmanuel Essis, a effectué une visite de terrain à la zone industrielle d'Anyama «PK 24», au nord-ouest d'Abidjan, pour s'enquérir des difficultés des entreprises dans le contexte de la crise sanitaire de la Covid-19.

Le ministre avait dans son agenda deux entreprises à visiter à la zone industrielle d'Anyama «PK 24», une nouvelle plateforme industrielle, la brasserie Brassivoire, et MIPA (filiale de CFAO), une structure qui mutualise la logistique et le commercial.

Ces entreprises industrielles ont bénéficié des accompagnements de l'État, notamment des « avantages liés au code des investissements et au plaidoyer que le ministre a dû faire pour les difficultés qu'elles rencontraient.

« La Covid-19 ayant des conséquences néfastes sur ces entreprises, il était de notre devoir, sur instruction du Premier ministre, de venir les visiter, nous enquérir de leur santé, de leurs difficultés et surtout de leur donner de l'espoir » et leur réitérer l'appui du gouvernement, a fait savoir le ministre.

Satisfait de voir l'usine de Brassivoire croître, le ministre de la Promotion de l'Investissement privé s'est félicité que la brasserie n'ait pas procédé à des licenciements malgré la chute de près de 40 % de ses activités à cause de la Covid-19.

Cette nouvelle brasserie, inaugurée en avril 2017, grappille le marché de Solibra qui, depuis plusieurs années, avait le monopole du marché de la bière. Elle a aujourd'hui, quasiment doublé ses capacités de production, passant de 700 000 à 800 000 hectolitres par an, puis à 1,6 million hectolitres.

Le Directeur général de Brassivoire, M. Laurent Théodore, dont l'entreprise industrielle fait face à un environnement sanitaire difficile, a assuré que ce qui compte pour la société est avant tout la protection des employés, dans le respect très strict des mesures barrières.

Sur le plan économique, il a fait observer que la brasserie continue d'opérer avec ses marques plébiscitées par les consommateurs, grâce à une distribution dans les points de vente en dépit d'un «petit ralentissement» dû à l'impact de la crise sanitaire de la Covid-19.

Le Directeur général Théodore, après des échanges avec le ministre Essis, a présenté un aperçu des actions réalisées par l'unité industrielle pour soutenir les efforts de lutte contre la Covid-19, notamment la collaboration avec les associations des maquis pour amener les consommateurs à respecter les mesures barrières.

Après l'étape de Brassivoire, le ministre Emmanuel Essis a visité la société MIPA. Il s'est félicité de son concept novateur de pouvoir mutualiser la logistique, et le commercial sur une plate-forme industrielle avec plusieurs marques de produits de grande consommation.

Le ministre s'est dit « réconforté » par la résilience de l'unité

industrielle qui, aujourd'hui, commence à avoir des prémices de reprise d'activités, tout en faisant montre d'une entreprise citoyenne qui respecte les mesures barrières et qui n'a licencié aucun membre de son personnel.

Le Directeur général de la société MIPA, M. Fabrice Parodat, a fait remarquer qu'à l'instar de nombreuses autres sociétés touchées par la Covid-19, l'entreprise a observé une chute de ses activités à partir du mois de mars et « ressenti un net ralentissement, ensuite en avril-mai » 2020.

« On a eu deux mois très compliqués, et notre activité a chuté d'à peu près 20 % », a-t-il poursuivi, mentionnant toutefois que sur le mois de juin, l'entreprise a ressenti un retournement de tendance, avec l'impression que le business revenait progressivement.

« Nous avons pris connaissance des difficultés qu'ils ont, nous en prenons bonne note et nous verrons avec nos collègues (du gouvernement) ce qui peut être fait pour leur apporter des solutions », a rassuré le ministre de la Promotion de l'Investissement privé, au terme de sa visite.

Il a réitéré les encouragements du gouvernement à ces industriels pour avoir maintenu les emplois en cette période de crise sanitaire et traduit la disponibilité du Premier ministre à continuer son appui aux développements des activités des industriels malgré les contraintes imposées par la Covid-19.

Selon les données sur les investissements privés du CEPICI, le Guichet unique de l'investissement, qui agréé les projets d'investissements, avait enregistré un montant de plus de 26 % à la fin mai 2020, par rapport à l'année dernière.

Pour le ministre, cela dénote que les investisseurs continuent de faire confiance à l'économie ivoirienne, qui est résiliente et pleine de potentialités. D'ailleurs, « la Banque mondiale, aujourd'hui, fait des projections en 2021 avec un taux de croissance de 7 % pour la Côte d'Ivoire, et ce sont des notes d'espoir », renchérit-il.



TEXTILE INDUSTRY

Minister Souleymane Diarrassouba welcome the resilience of the Wax loincloth manufacturing plant

As part of the Government's motivation policy to encourage Ivorian companies that have coped with the Covid-19 health crisis, the Minister of Trade and Industry, Souleymane Diarrassouba, visited the Uniwax factory on Wednesday, October 7 2020, at the Yopougon industrial zone.

After visiting the various workshops of the factory, he realized that the factory is fully functional and no employees have been laid off. This situation really enlightened the Minister.

He noted that Uniwax, which has made technology and innovation its credo, has been able to stay the course and its leading position in the market. This has been the case since its creation in 1967. This allows the company to continue providing the populations with quality products and to strengthen its workforce of 800 people, taking into account its distribution network and the "boutiques Woodin". Uniwax has invested more than 13 billion CFA francs over the past two years to improve its productivity and be socially responsible in protecting the environment with the use of biomass.

Concerning counterfeiting which threatens the industrial



unity, he reiterated the support of the Government through the National Committee against Counterfeiting (CNLC), to support local industries against this plague and encouraged consumers to turn their backs on counterfeit products.

NEW INDUSTRIAL ZONE

Minister Souleymane Diarrassouba assesses the work in progress

The Minister of Trade and Industry, Souleymane Diarrassouba, visited the construction sites of the new industrial zone PK 24 Akoupé-Zeudji on May 13, 2020. He was then able to assess the level of development of the roads which will allow accessing the 124-hectare land.

Minister Souleymane Diarrassouba argued that the development



of this important project will strengthen the supply of industrial land for the city of Abidjan economic operators.

As for the other two phases of the project, the Minister noted that they are in progress. Thus, the development of a 124 hectare land, for which the access road works were entrusted to the SOUROUBAT Company and the development, works of the 127 hectare land under public project management with the group CHEC. In addition, he indicated that the development of 112 hectares, within the framework of a public-public partnership contract (PPP) with Afreximbank is acquired and that the negotiations are being finalized with Arise for that of 300 hectares in PPP mode, for an integrated logistics and industrial zone

While appreciating the level of completion of the sites, despite the Corona virus pandemic, he urged all the actors involved in the project, in particular, the teams from the ministry in charge of industry, AGEDI, FODI, and the BNETD, to be diligent, so that the updated schedules are available as soon as possible and that the obligations of the parties are respected, and the platform made available to Ivorian manufacturers.

Minister Essis on the construction site of the Mövenpick Hotel

Le Ministre de la Promotion de l'Investissement Privé, M. Emmanuel Essis, a visité le chantier de l'Hôtel Mövenpick, un réceptif hôtelier de cinq étoiles en construction au Plateau, le quartier administratif d'Abidjan qui connaît un retard de livraison à cause de la Covid-19.

The Minister for the Promotion of Private Investment, Mr. Emmanuel Essis, visited the site of the Hotel Mövenpick, a five-star hotel in Plateau, the administrative district of Abidjan which is experiencing a delay in delivery due to Covid-19. Previously, he expressed his satisfaction to see this project move forward despite the Covid-19 pandemic.

Before him, Mr. Nicolas De Roquefeuil, the Administrator of Hospitality Capital Partner (HCP), the promoter of this hotel, has revealed the reasons of the delay (materials and human resources) due to the Covid-19 health crisis.



H I G H L I G H T S

15,6%
the rate of poverty reduction between 2011 and 2018

318 997
The cumulative amount of electricity connections from January 2019 to the end of June 2020

411 The number of localities electrified in the first half of 2020

73,489
the number of job opportunities created in 2019

623 the number of First Contact health facilities Rehabilitated

1 895 337 the number of patients graciously cared for in the context of treatment against malaria

227.000 the number of households that will benefit from social safety nets at the end of 2020

25 the number of bridges and interchanges built since 2011

1,600 billion FCFA

120,445,585 FCFA
the amount of subsidies granted to women and young girls in 2019 to enable them to carry out projects

111 billion FCFA
the cost of the impact of Covid-19 in the transport sector in Cote d'Ivoire

19,170 KM
the line of tracks reprofiled at the end of June 2020

the amount of additional resources made available to the banks of the West African monetary union by the BCEAO

67 the number of places gained by Cote d'Ivoire in the «doing business» ranking

59.8%

21 the number of places won by Cote d'Ivoire in the «Mo Ibrahim» ranking

49 the number of places gained by the Ivory Cote d'Ivoire in the «Transparency International» ranking

The rate of financial inclusion in the WAEMU area

29,414 billion FCFA

The amount of transactions carried out via electronic money offers in the West African economic and monetary union (WAEMU) area during the year 2019

500 The number of decentralized financial systems in the WAEMU area

12905 Billion FCFA

the estimated income of cocoa farmers in the Ivory Coast

216 Billion FCFA

the cost of 02 cocoa processing plants in Abidjan PK 24 and San-Pedro

1^{er}

The rank of Côte d'Ivoire in the deloitte ranking of the most attractive countries

2,00 %
The Interest rate at which banks can have financial resources from the Central Bank of West African States

800 the number of companies having benefited from extensions of deadlines at the end of May 2020

Eric Kacou from Cote d'Ivoire, appointed by President Paul Kagame at the Rwanda Development Board

Eric Kacou, Ivorian economist, co-founder and director of ESPartners, was appointed on May 18, 2020, member of the Rwanda Development Board (RDB) Board of Directors by Paul Kagame, the Rwandan President.

Operating as the Center for the Promotion of Investments in Côte d'Ivoire (CEPICI), the Rwanda Development Board brings together all the government agencies responsible for attracting and facilitating investments in the national economy of Rwanda.

Eric Kacou joined this administration in charge of coordinating initiatives to develop the country and transform it into a regional economic hub.

Living in the country of Paul Kagame for more than 15 years, Eric Kacou

collaborated with the authorities and stood out through his work at the Ministry of Tourism in the reconstruction of the country after the genocide. In this context, he managed the government's Rwanda National Innovation and Competitiveness Program (PNIC), an initiative that has helped revitalize Rwanda's economy by stimulating exports and entrepreneurship.

Graduated from HEC Montreal, the Wharton School and Harvard University Eric Kacou is the author or co-author of several books, two of which are directly related to the country's economic positioning ambitions.

His latest book *Fly Africa*, published in 2017, talks about how the aviation sector can generate prosperity in Africa; an

idea that is not far from the airport hub project in Kigali.



Minister Souleymane Diarrassouba notes the impact of President Alassane Ouattara's industrial policy in Bonoua

At the end of a series of working visits in the industrial zone of Bonoua, on August 12, 2020, the Minister of Trade and Industry noted the performance achieved over the past nine years by the country, in terms of industrialization.

He visited the Africa West Industries (AWI) production units, specializing in the production of soap and salad oil; Premier Foods, which is specialized in the manufacture of cookies, and finally, Agroc, which deals with the production of mineral water and juices. In terms of

the investments made, AWI has spent 25 billion FCFA, Premier Foods a 5 billion FCFA and Agroc 23 billion FCFA.

He noted that the Bonoua industrial zone represents the image of the policy promoted by the Head of State over the past 9 years. According to him, this progress is linked to the implementation of a well-conducted sectoral industrial policy, reforms for the improvement of business climate and especially peace and stability of the country, giving a certain visibility for national and international investors.

This has greatly contributed to the installation of several production units in the industrial zone of Bonoua, between 2011 and 2020. As a result, several thousand direct and indirect jobs created for the benefit of young people and women.



COCOA PROCESSING

Minister Souleymane Diarrassouba opens the phase 1 of the expansion of Cargill's milling capacities

With the Minister in charge of Agriculture, Kobenan Kouassi Adjoumani, the Minister of Trade and Industry, Souleymane Diarrassouba, visited the new facilities of the Cargill factory in the industrial zone of Yopougon, on Tuesday, October 6 2020. Together, they officially opened the phase 1 of the milling and mass conditioning project in 25 kg cartons.

At the end of this visit, Minister Souleymane Diarrassouba revealed that Côte d'Ivoire has increased its milling capacity from 545,000 tonnes in 2012 to 800,000 tonnes in 2019, representing an increase of 46%. As for the level of processing, he noted that during the same period the country increased its processing capacity from 431,000 tonnes in 2012 to 604,000 tonnes at the end of 2019, representing an increase of 40%. During this period the processing rate fluctuates between 27% and 32%, taking into account the exponential increase in cocoa production which rose from 1.5 million tonnes in 2015 to 2.2 million in 2019.

As for the Minister of Agriculture and Sustainable Development, he spoke of the need to improve the living



conditions of producers. He then recalled President Alassane Ouattara's wish to grant them 60% of the cif price. He then recalled the ultimate sacrifice of the President of the Republic on behalf of cocoa producers by granting them 76% of the cif price for the 2020-2021 campaign. According to Minister Kobenan Kouassi Adjoumani, the transformation target of 1 million tonnes would further improve the living conditions of the brave peasants.

Minister Emmanuel Essis visits Anyama industrial zone

The Minister for the Promotion of Private Investment, Mr. Emmanuel Essis, made a field visit to the Anyama "PK 24" industrial zone, north-west of Abidjan, to inquire about the difficulties met by the companies in the context of the Covid-19 health crisis.

The Minister had on his agenda two companies to visit in the Anyama "PK 24" industrial zone: a new industrial platform, the Brassivoire brewery, and MIPA (a subsidiary of CFAO).

These industrial companies have benefited from the support of the State, in particular the "advantages linked to the Investment Code and to the advocacy made by the Minister to address the challenges they met.

Happy to see the Brassivoire plant grow, the Minister for the Promotion of Private Investment welcomed the fact that the brewery had not made layoffs despite the fall of nearly 40% of its activities due to the Covid-19.

Sur le plan économique, il a fait observer que la brasserie continue d'opérer avec ses marques plébiscitées par les consommateurs, grâce à une distribution dans les points de vente en dépit d'un « un petit ralentissement » dû à l'impact de la crise sanitaire de la Covid-19.

Economically, he observed that the brewery continues to be

appreciated by the consumers despite a "small slowdown" due to the impact of the Covid-19 health crisis.

After Brassivoire, Minister Emmanuel Essis visited MIPA company. He congratulated himself on its innovative concept of being able to pool logistics and sales on an industrial platform with several brands of consumer products.

He has reiterated the government's encouragement to these industrialists for maintaining jobs during this period of health crisis and he has shown the Prime Minister's availability to continue his support for the development of industrialists' activities despite the constraints imposed by Covid-19.



RESPONSIBILITY OF YOUTH, PRESERVATION OF PEACE

Minister Mamadou Touré initiates a direct dialogue with young people

Since August 12, the date of International Youth Day, **Minister Mamadou Touré has been discussing online** with young people from youth structures. About ten regions have already been covered. These are the regions of Moronou, the district of Abidjan, Marahoué, Cavally, the District of Yamoussoukro, Bélier, Poro, Bagoué, etc. At each step of his visit, Mamadou Touré, Minister of Youth Promotion and Youth Employment, deputy government spokesperson, listens to young people, provides answers to their concerns while informing them about government initiatives for them.

Minister Mamadou Touré has taken of these opportunities to encourage young people to preserve peace and stability without which there are no prospects for them. He also denounces the political actors who use young people to carry out their actions. For him, the political actors who call the youth into the streets and refuse to be at the front are showing cowardice.



SECURITY

A gendarmerie station in Gbémazo



A gendarmerie Station has been set up in Gbémazo, a village in the Worofla sous-préfecture, in the department of Séguéla. The installation ceremony was chaired by the Sous-préfet of Worofla, Henri Sié Essoh Loes.

For the head of the administration, this station will ensure the security of goods and people within 30 kilometers, from Djiborosso, Worofla to Kani.

Simplice Oulaï, the deputy commander of the Gendarmerie of Séguéla, has told the populations of Gbémazo that this station is their affair. He has urged them to collaborate frankly with the gendarmes who are on duty for their protection.

The Cerco group sets up a tech equipment assembly plant in Côte d'Ivoire

The daily capacity of the assembly unit that the Cerco group has set up in Côte d'Ivoire is 4 000 appliances. The plant is located in the Information Technology and Biotechnology Village of Grand-Bassam. The aim of the group through this initiative is to contribute in reducing the digital gap the local and sub-regional levels.

The factory can produce various devices such as computers, smartphones, cameras and even drones. 150 students from Cerco institutes are responsible for assembling the components. The final products are sold cheaply to academic institutions that can pay for them over a period of two years. The assembly unit is the result of seven years of effort and a total investment of \$ 10 million. Both the Indian and Ivorian governments and the company paid 50% of the investment.





Fédération Ivoirienne des PME



**MESSAGE DE NOUVEL AN 2021 DE LA FIPME À
SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
AUX MEMBRES DU GOUVERNEMENT, AINSI QU'À L'ENSEMBLE DE
SES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS, NATIONAUX ET INTERNATIONAUX.**

La Fédération Ivoirienne des Petites et Moyennes Entreprises (FIPME) présente ses meilleurs vœux de Santé, de Paix et de Prospérité à son **Excellence Monsieur Alassane Ouattara**, Président de la République de Côte d'Ivoire, à la **Première Dame Madame Dominique Ouattara**, aux Présidents des Institutions et aux membres du Gouvernement.

*Vœux renouvelés pour l'ensemble des partenaires,
institutionnels nationaux et internationaux.*

La FIPME sensible au soutien fort appréciable ainsi qu'à la confiance que vous lui avez témoignés tout au long de l'année écoulée, vous réitère en son nom et aux noms des PME nationales, son infinie reconnaissance.

La FIPME souhaite voir renforcer davantage ce partenariat et appelle à une collaboration encore plus soutenue au bénéfice des PME ivoiriennes.

Elle adresse ses vœux sincères de Bonheur, de Paix, de Prospérité et de Réussite de l'année 2021 à l'ensemble de ses partenaires institutionnels, nationaux, internationaux.

PLAIDOYER DE LA FIPME FACE AUX IMPACTS DE LA COVID-19 SUR LES PME

La crise sanitaire liée à la COVID-19 a touché et continue d'impacter tous les secteurs de l'économie mais plus particulièrement les PME.

Les mesures de restriction et de confinement partiel ont frappé de plein fouet le secteur privé soutenu par les PME. Ces conséquences portent notamment sur une diminution du temps de travail, une réduction du personnel, une baisse de 70% des activités, induisant une fermeture partielle, voire totale des entreprises dans certains secteurs tels que l'hôtellerie, les agences de voyage, la restauration etc. La reprise économique demeure problématique parce que lente, avec la baisse de chiffres d'affaires, la reprise du contrôle fiscal...

Afin d'atténuer l'impact négatif de cette crise sur les activités économiques et favoriser les conditions d'une reprise rapide des PME, le Gouvernement ivoirien a bien voulu mettre en œuvre, de manière diligente et efficace, un Fonds de Soutien aux PME (FSPME) avec une enveloppe prévisionnelle de 150 milliards de FCFA.

L'objectif général du FSPME est de disposer d'un cadre cohérent et structuré de financement et d'appui aux Petites et Moyennes Entreprises (PME) impactées par la pandémie. Les rapports consolidés, cumulés et diffusés au 31 octobre 2020, montrent que 325 PME ont eu des notifications de soutien du FSPME pour un montant global de 13 milliards FCFA. Ces 325 PME représentent un très faible pourcentage des 70 000 PME que compte le fichier fiscal des impôts.

Il urge donc d'accélérer et d'opérationnaliser les différentes mesures de soutien, dont celles complémentaires et indirectes, pour espérer sauver de nombreuses PME et les emplois, tout en contribuant à la relance des activités.

La FIPME fait un plaidoyer afin que toutes les mesures d'accompagnement aux PME édictées par le gouvernement soient effectives et que les procédures d'accessibilité à ces différents fonds soient assouplies pour donner une réelle bouffée d'oxygène aux PME afin qu'elles soient plus compétitives, dynamiques et concurrentielles.

Bonne et Heureuse Année 2021

LE PRÉSIDENT DE LA FIPME
Dr Joseph BOGUIFO

LISTE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

Les sociétés d'État sont, selon la loi n°97-519 du 04 septembre 1997, des sociétés dont le capital est entièrement constitué par des participations de l'État, et, le cas échéant, d'une ou plusieurs personnes morales de droit public ivoiriennes

N°	SOCIÉTÉS	DESIGNATION	PART ETAT
I. LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT			
1	AGEROUTE	Agence de Gestion des Routes	100%
2	AIGF	Agence Ivoirienne de Gestion des Fréquences radio électriques	100%
3	ANSUT	Agence Nationale du Service Universel des Télécommunications/TIC	100%
4	BNETD	Bureau National d'Études Techniques et de Développement	100%
5	BNI	Banque Nationale d'Investissement	100%
6	CI-ENERGIES	Energies de Côte d'Ivoire	100%
7	BPCI	Banque Populaire de Côte d'Ivoire	100%
8	FER	Fonds d'Entretien Routier	100%
9	FODI	Fonds de Développement des Infrastructures Industrielles	100%
10	INS-SODE	Institut National de la Statistique	100%
11	I2T	Société Ivoirienne de Technologie Tropicale	100%
12	ONEP	Office National de l'Eau Potable	100%
13	ONAD	Office National de l'Assainissement et du Drainage	100%
14	PAA	Port Autonome d'Abidjan	100%
15	PASP	Port Autonome de San-Pedro	100%
16	PCI	Poste de Côte d'Ivoire	100%
17	PETROCI HOLDING	Société Nationale d'Opérations Pétrolières de Côte d'Ivoire	100%
18	RTI	Radio Diffusion Télévision Ivoirienne	100%
19	SIPF	Société Ivoirienne de gestion du Patrimoine Ferroviaire	100%
20	SNDI	Société Nationale de Développement Informatique	100%
21	SNPECI	Société Nouvelle de Presse et d'Édition de Côte d'Ivoire	100%
22	SODEFOR	Société de Développement des Forêts	100%
23	SODEMI	Société pour le Développement Minier de la Côte d'Ivoire	100%
24	SODEXAM	Société d'Exploitation et de Développement Aéroportuaire, Aéronautique et Météorologique	100%
25	SODERTOUR-LACS	Société de Développement Touristique de la Région des Lacs	100%
26	SPDC	Société des Palaces de SPDC	100%
II. SOCIÉTÉS À PARTICIPATION FINANCIÈRE PUBLIQUE MAJORITAIRE			
1	LBTP	Laboratoire des Bâtiments et des Travaux Publics	95,20 %
2	SGMT	Société de Gestion du Grand Marché de Treichville	85,77%
3	SICOGI	Société Ivoirienne de Construction et de Gestion Immobilière	84,18 %
4	BNI	Banque Nationale d'Investissement	80,84%
5	LONACI	Loterie Nationale de Côte d'Ivoire	80%
6	CI- ENGINEERING	Côte d'Ivoire ENGINEERING	71%
7	GUCE - CI	Guichet Unique du Commerce Extérieur de la Côte d'Ivoire	70%
8	EDIPRESSE	EDIPRESSE SARL	65%
9	INIE	Institut Ivoirien de l'Entreprise	62,50 %
10	CML	Compagnie Minière du Littoral	61%
11	SOTRA	Société des Transports Abidjanais	60,17%

N°	SOCIETES	DESIGNATION	PART ETAT
12	ACI	Air Côte d'Ivoire	57,54%
13	AGEF	Agence de Gestion Foncière	57,15%
14	SONITRA	Société Nationale Ivoirienne de Travaux	55%
15	BHCI	Banque de l'Habitat Côte d'Ivoire	51,61%
16	Versus Bank	VERSUS BANK	52,89%
III. SOCIÉTÉS À PARTICIPATION FINANCIÈRE PUBLIQUE MINORITAIRE AVEC MINORITÉ DE BLOCAGE			
1	FOREMI	Société de Forage Minier	49 %
2	SIR	Société Ivoirienne de Raffinage	47,28 %
3	ADCI	Agence de Développement de la Compétitivité des Industries de Côte d'Ivoire	40%
4	CNRA	Centre National de Recherche Agronomique	40%
5	ANADER	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural	35 %
6	QUIPUX Afrique	QUIPUX Afrique	35 %
IV. SOCIÉTÉS À PARTICIPATION FINANCIÈRE PUBLIQUE MINORITAIRE			
1	SIFAL	Société Ivoirienne de Fabrication de Lubrifiant	32,14%
2	SIVAC	Société Ivoirienne d'Abattage et de charcuterie	31,58%
3	VITIB SA	Village des Technologies de l'Information et de la Biotechnologie	25,93%
4	SOCOPRIM	Société Concessionnaire du Pont Riviera - Marcory	25,18%
5	OIC	Office Ivoirien des Chargeurs	20,00%
6	TRCI	Tropical Rubber Côte d'Ivoire	20,00%
7	OCI	Orange Côte d'Ivoire	14,95%
8	AGO	Agbaou Gold Operations SA	15,00%
9	CIE	Compagnie Ivoirienne Electricité	15,00%
10	CMB	Compagnie Minière du Bafing	15,00%
11	IPS (WA)	Industrial Promotion Services (West Africa)	15,00%
12	SITARAIL	Société International de Transport Africain par RAIL	15,00%
13	SMI	Société des Mines d'Ity	15,00%
14	CIPREL	Compagnie Ivoirienne de Production d'Electricité	14,70%
15	GESTOCI	Société de Gestion des Stocks Pétroliers	12,50%
16	AERIA	Aéroport International Abidjan	10,00%
17	BM	Bondoukou Manganèse	10,00%
18	CIDT	Compagnie Ivoirienne pour le Développement des Textiles	10,00%
19	Ivoire Manganèse	Ivoire Manganèse	10,00%
20	LEB	Lagune Exploitation Bongouanou	10,00%
21	LGL	Lihir Gold Limited	10,00%
22	MGB	Marché de Gros de Bouaké	10,00%
23	NDCI	Newcrest Dougbafla Côte d'Ivoire	10,00%
24	NHCI	Newcrest Hiré Côte d'Ivoire	10,00%
25	PMCI	Perseus Mining Côte d'Ivoire	10,00%
26	SM	Shiloh Manganèse S.A	10,00%
27	TONGON SA	Société des Mines de Tongon SA	10,00%
28	Yaouré Mining SA	Yaouré Mining SA	10,00%
29	VIVO ENERGY-CI	VIVO ENERGY-CI	5,01%
30	SIB	Société Ivoirienne de Banque	5,00%
31	SODECI	Société de Distribution d'Eau de la Côte d'Ivoire	3,25%
32	BRVM	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières	1,83%
33	DCBR	Dépositaire Centrale Banque de règlement	1,79%

AGEDI

AGENCE DE GESTION ET DE DEVELOPPEMENT
DES INFRASTRUCTURES INDUSTRIELLES

Des zones industrielles
performantes pour une industrie
dynamique et forte

- Création des zones économiques à usage industriel
- Gestion des zones économiques à usage industriel
- Attribution des lots

MINISTERE DU COMMERCE
ET DE L'INDUSTRIE

Cocody Danga, Rue des Jasmins, 08 BP 4131 Abidjan 08
Tel : +225 22 44 17 88 / 22 44 74 20
Site internet : www.agedi.ci, E-Mail : infos@agedi.ci